Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

118e année

1er novembre 1986
No 44

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

118e année
1er novembre 1986
No 44

Sommaire

Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Compagnies minières, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les
Proclamation(s)
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Régie de l'assurance-maladie du Québec
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Vente des effets non réclamés, Loi sur la
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1986

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la Gazette officielle
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA CHAUDIÈRE (*Rachat d'obligations*) 5703
E.M.P.H.A.S.E. AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES (*L.P.*) 5703
ÉGLISE MISSIONNAIRE BAPTISTE LANDMARK DE LA LUMIÈRE (*L.P.*) 5703
SAINT. LAMBERT CULTURAL SOCIETY (*Changement de nom*) 5704
SOCIÉTÉ CULTURELLE DE SAINT-LAMBERT (*Changement de nom*) 5704
SUCCESSION DONALD PICARD (*Bénéfice d'inventaire*) 5704
SUCCESSION GÉRARD AUBUT (*Bénéfice d'inventaire*) 5704
SUCCESSION HENRY WESTFIELD (*Bénéfice d'inventaire*) 5704
SUCCESSION JEAN CLAUDE SCHWAB (*Bénéfice d'inventaire*) 5705
SUCCESSION MARCELLE TREMBLAY (*Bénéfice d'inventaire*) 5705
VILLE DE LACHINE (*Rachat d'obligations*) 5705
VILLE DE LACHINE (*Rachat d'obligations*) 5705
VILLE DE SAINT-EUSTACHE (*Rachat d'obligations*) 5706
VILLE DE SEPT-ÎLES (*Rachat d'obligations*) 5706

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

David Ishay Friedman 5706
Gerald Spence 5707
Jacques Somech 5707
Joseph Rosaire Gérard Huard 5707
Joy Josette Tobelem 5707
Peter Yvan Boileau 5707
William Vasilios Glavas 5707

DEMANDES

Bruneau Provost 5707
Catherine Morahan 5707
Chadli Ben Mohamed Najar 5708
Christine White 5708
Gertrude Beaulieu 5708
Ghyslain Brunette 5708
Ioan Selariu 5708
Jean Normand 5708
Jean-Pierre Guy Gravel 5708
Joseph Eugène Léopold Munger 5708
Laurent Roy 5709
Laurin Larouche 5709
Luigi Pasquale André Galardo 5709
Mandyam Anandam Pillai Simha 5709
Marie Ghislaine Gisèle Blanchette dit Jyslène Blanchette 5709
Marie Manon Johanne Gingras 5709
Marie Shirley Nathalie Dalpé 5709
Marie Thérèse Johanne Bégin 5709
Steven Christopher Berry 5710

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CATHERINE PAPASTOGIANNI (*Assignation*) 5710
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DANIEL BISSON (*Assignation*) 5710
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DANIEL CÔTÉ (*Assignation*) 5710
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ELIOT B. FROSST (*Assignation*) 5710
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ELIZABETH ABENSU (*Assignation*) 5711
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GEORGES STATHOPOULOS (*Assignation*) 5711
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JEANNE D'ARC ROY (*Assignation*) 5711
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JON IAN ASHBY (*Assignation*) 5711
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. KEITH SHANNON (*Assignation*) 5712
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. LISE GARCEAU (*Assignation*) 5712
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MADELEINE LAFOREST (*Assignation*) 5712
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARIE LYNE GUÉNETTE (*Assignation*) 5712
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHAEL STEVEN COLE (*Assignation*) 5713
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RENÉ ROY (*Assignation*) 5713
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RONALD COUSINEAU (*Assignation*) 5713
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. WALID ABDOU (*Assignation*) 5713
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. WINNIFIELD SPARKS CLAYTON (*Assignation*) 5713

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 5715

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 5746

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 5748

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 5749
1339-4176 QUÉBEC INC. (*Erratum*) 5839
À PLEINE VUE INC. (*Erratum*) 5739
ASSURANCE CLÉROUX INC. (*Erratum*) 5739
LES CONSTRUCTIONS DURANCEAU LTÉE (*Erratum*) 5739
HÔTEL LORD-BERRI INC. (*Erratum*) 5740
IMMEUBLES CHAMPLAIN MONTRÉAL-NORD INC. (*Erratum*) 5740
KASSY MODE INC. (*Erratum*) 5740
PLACEMENTS R.F. DESROCHERS LTÉE (*Erratum*) 5740
SERGE MARTIN, PEINTRE INC. (*Erratum*) 5740

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 5758

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 5762

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 5764

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 5764

DISSOLUTION (Article 28) 5765

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2161-0548 QUÉBEC INC 5769
ALBION HOLDINGS INC. 5769
APIRON INC. 5769
BISKEL INVESTMENTS INC. 5769
C.M.R. GAUTHIER ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET ÉLECTRICIEN LTÉE 5769
CHAPUIS ET DUBUC INC. 5770
CLUB MICRO-VIC INC. 5770
CONSTRUCTION CARMEL INC. 5770
DECIN INVESTMENTS INC. 5770
DÉMÉNAGEMENT DONALD GUERTIN INC. 5770
DÉPANNEUR MÉTROPOLITAIN INC. 5770
F.G. GAUVIN INC. 5770
FINDEC INVESTMENTS INC. 5770
GARDERIE L'ÉTINCELLE INCORPORÉE 5771
GESTION RENÉ WATTERS INC. 5771
GROUPE PHOTO QUÉBEC INC. 5771
HAMPSTEAD HOLDINGS CORPORATION 5771
HAMPSTEAD HOMESITES INC. 5771
INSTITUD CULTUREL IBERICO 5771
ISSBRO INVESTMENTS INC. 5771
J. OSCAR LÉTOURNEAU INC. 5771
JOUJOUTHÈQUE DE COATICOOK INC. 5772
L. DUCHESNE INC. 5772
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION ET D'IMPRIMERIE DE MONTRÉAL 5772
LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES CHAGNON 5772
LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'ANJOU 5772
LA CORPORATION DES MARCHANDS DES PROMENADES ST-BRUNO 5772
LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CARREFOUR LAVAL 5772
LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CENTRE COMMERCIAL DOMAINE 5773
LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CENTRE FAIRVIEW 5773
LE GROUPE DE CONSULTANTS C.D.G. INC. 5773
LEHAR INVESTMENT CORP. 5773
LES APPARTEMENTS KAROUZEL INC. 5773
LES ASSURANCES RÉAL MELANÇON INC. 5773
LES CONSTRUCTEURS UNIS H.C.H. INC. 5773
LES DISTRIBUTIONS GINSENG LTÉE 5774
LES ENTREPRISES H.C.H. INC. 5774
LES ENTREPRISES MORILAC INC. 5774
LES HABITATIONS ST-MOÏSE 5774
LES IMMEUBLES DES ANNÉES 1980 INC. 5774
LES IMMEUBLES KRT INC. 5774
MAPLE LEAF SPECIALTIES LIMITED 5774
MELFORT INVESTMENT CORPORATION 5774
MILAUM INVESTMENTS INC. 5775
NADEAU & ROY INC. 5775
NESCER INVESTMENTS INC. 5775
PRESSES ÉLITE INC. 5775
R. ROUSSEAU INC. 5775
RÉSEAU DE PLEIN AIR «LA MIRABELLE» INC. 5775
RESTAURANT ALMAR INC. 5775
ROFDUB INVESTMENTS INC. 5775
SALON DES VIANDES CHARETTE INC. 5776
SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES TRANS-AMÉRICAINE LTÉE 5776
SOGEBO INC. 5776
SOMILEK INC. 5776
STELAT INVESTMENTS INC. 5776
TAVERNE LATOUR INC. 5776
TRANS-AMERICAN CHEMICALS LIMITED 5776

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 5777

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

MSV RESOURCES INC. (*N.P.L.*) (*L.P.S.*) 5777
RESSOURCES MSV INC. (*L.R.P.*) (*L.P.S.*) 5777

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE (Article 1879 du Code civil)

ALBION FILMS PARTNERSHIP 1986 III, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5778
LE FOND FILM TELESCENE 1986, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5778
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA 5778
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DRUMMOND 5778
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GASPÉ 5778
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MELANÇON 5778
TELESCENE 1986 FILM FUND & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP 5778

CHANGEMENT DE L'ÉPOQUE OÙ LA SOCIÉTÉ DOIT SE TERMINER

LE FOND FILM TELESCENE 1986, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5778
TELESCENE 1986 FILM FUND & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP 5778

CHANGEMENT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

LE FOND FILM TELESCENE 1986, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5781
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA 5781
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MELANÇON 5781
TELESCENE 1986 FILM FUND & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP 5781

DISSOLUTION

PHARM-ESCOMPTES JEAN COUTU (ST-EUSTACHE) ENR. 5779
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-3300, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5779
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-3375, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5779
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-3615, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5779
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4019, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5779
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4035, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5779
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4043, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5779
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4365, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5779

LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4399, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5779

FORMATION

LE 1915 BOULEVARD LE CORBUSIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5780
2825 BELCOURT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5780
FRAN-GI-LAIS IMMEUBLE «A», SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5781
NIM AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP-1987 5781
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE, FIRST CANACORD 5781
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE, SECOND CANACORD 5781
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE PARC IMMOBILIER DU SAINT-LAURENT 5781
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE D.H. 1986 5781
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MOULINSART 1986 5781
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NIM-1987 5781
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PARC DE LA MONTAGNE 5781
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ST-ELZÉAR 5781
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE VICTORIA 5781

REMPLACEMENT D'UN COMMANDITÉ

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA 5780
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MELANÇON 5780

COMMANDITAIRES

LE FOND FILM TELESCENE 1986, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5780
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA 5780
TELESCENE 1986 FILM FUND & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP 5780

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE (*Continuation*) 5782
ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE (*Convention de fusion*) 5782
L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE (*Convention de fusion*) 5782

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

CLASSEMENT D'UN MAÎTRE-AUTEL DE FRANÇOIS BAILLAIRGÉ (*Beauceville*) 5782

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

LA RÉGIE DE LA BRIGADE D'INCENDIE DE ST-CHRYSOSTOME (*Demande de dissolution*) 5783

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASCOT, CANTON 5783
AYLMER, VILLAGE 5783
BASKATONG, CANTON 5783
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 5783
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 5784
BEAUPORT, PAROISSE 5784
BEAUPORT, PAROISSE 5784
BLANDFORD, CANTON 5784
BROME, CANTON 5785
CHARLESBOURG, PAROISSE 5785
CHICOUTIMI, PAROISSE 5785
CLYDE, CANTON 5785
CLYDE, CANTON 5785
CLYDE, CANTON 5786
COATICOOK, VILLAGE 5786
CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE 5786
COWANSVILLE, VILLAGE 5786
DALQUIER, CANTON 5786
DALQUIER, CANTON 5787
DE L'ÎLE, CANTON 5787
DE L'ÎLE, CANTON 5787
DRUMMONDVILLE, VILLE (QUARTIER EST) 5787
FIGUERY, CANTON 5787
FOURNIER, CANTON 5788
GRANDE-RIVIÈRE, MUNICIPALITÉ 5788
GRANTHAM, CANTON 5788
GRANTHAM, CANTON 5788
GRANTHAM, CANTON 5789
HOCHELAGA, VILLAGE 5789
HULL, CANTON 5789
HULL, CANTON 5789
JONQUIÈRE, CANTON 5790
KILKENNY, CANTON 5790
LABARRE, CANTON 5791
LACHINE, PAROISSE 5791
LACHINE, PAROISSE 5792
LACHINE, PAROISSE 5792
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 5790
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 5792
L'ASSOMPTION, PAROISSE 5790
L'ASSOMPTION, PAROISSE 5790
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE 5791
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE 5791
LONGUE-POINTE, PAROISSE 5792
LONGUE-POINTE, PAROISSE 5793
LONGUE-POINTE, PAROISSE 5793
LONGUE-POINTE, PAROISSE 5793
LONGUE-POINTE, PAROISSE 5793
MALHIOT, CANTON 5793
MARCHAND, CANTON 5794
MASSON, CANTON 5794
MASSON, CANTON 5794
MÉKINAC, CANTON 5794
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) 5794
MONTRÉAL, PAROISSE 5795
MONTRÉAL, PAROISSE 5795
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5795
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5795
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5796
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5796

NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5796
NOTRE-DAME-DE-LA-VICTOIRE, PAROISSE 5796
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC (LA BANLIEUE), PAROISSE 5796
NOTRE-DAME-DE-SAINT-HYACINTHE, PAROISSE 5797
NOTRE-DAME-DES-ANGES, PAROISSE 5797
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR, PAROISSE 5797
ORFORD, CANTON 5797
ORFORD, CANTON 5798
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 5798
RAWDON, CANTON 5798
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 5798
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 5798
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 5799
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 5799
ROCK-ISLAND, VILLAGE 5799
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5799
SAINT-ANDRÉ-AVELLIN, PAROISSE 5800
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, PAROISSE 5800
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5800
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5800
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5801
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5801
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5801
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5801
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5801
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5802
SAINT-ATHANASE, PAROISSE 5802
SAINTE-BÉATRIX, PAROISSE 5802
SAINT-BRUNO, PAROISSE 5802
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE 5802
SAINTE-CÉCILE, PAROISSE 5803
SAINT-CÉSAIRE, PAROISSE 5803
SAINT-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE 5803
SAINT-CLÉMENT, PAROISSE 5803
SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 5803
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIÈRE, PAROISSE 5804
SAINT-DAVID-DE-L'AUBERIVIÈRE, PAROISSE 5804
SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE 5804
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5804
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5804
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5805
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5805
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5805
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5805
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5805
SAINT-EUSTACHE, VILLAGE 5806
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE 5806
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, PAROISSE 5806
SAINTE-FLORE, PAROISSE 5806
SAINTE-FLORE, PAROISSE 5807
SAINTE-FLORE, PAROISSE 5807
SAINTE-FOY, PAROISSE 5807
SAINTE-FOY, PAROISSE 5807
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 5807
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 5808
SAINT-GEORGES, PAROISSE 5808
SAINT-GEORGES, PAROISSE 5808
SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, PAROISSE 5808
SAINT-GEORGES-D'HENRYVILLE, PAROISSE 5808
SAINT-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, PAROISSE 5809
SAINT-GRÉGOIRE, PAROISSE 5809
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 5809
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PARQISSE 5809
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 5810
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 5810
SAINT-HUBERT, PAROISSE 5810
SAINT-HUBERT, PAROISSE 5810
SAINT-HYACINTHE-LE-CONFESSEUR, PAROISSE 5810
SAINT-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE 5811
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 5811
SAINT-JÉRUSALEM, PAROISSE 5811
SAINT-JÉRUSALEM, PAROISSE 5811
SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE 5811
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 5812
SAINTE-JULIE, PAROISSE 5812
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5812
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5812
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5813
SAINT-MARTIN, PAROISSE 5813
SAINT-MARTIN, PAROISSE 5813
SAINT-MARTIN, PAROISSE 5813
SAINT-MARTIN, PAROISSE 5813
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 5814
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 5814
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 5814
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 5814
SAINT-PATRICE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-LOUP, PAROISSE 5814
SAINT-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE 5815
SAINT-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE 5815
SAINTE-PÉTRONILLE, PAROISSE 5815
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE 5815
SAINT-POLYCARPE, PAROISSE 5816
SAINTE-ROSE, PAROISSE 5816
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 5816
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 5816
SAINTE-VICTOIRE, PAROISSE 5816
SAINTE-VICTOIRE, PAROISSE 5817
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 5817
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5817
SHEFFORD, CANTON 5817
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD) 5817
SOREL, VILLE 5818
STANFOLD, CANTON 5818
TEMPLETON, CANTON 5818
TINGWICK, CANTON 5818
TROIS-RIVIÈRES, CITÉ 5818
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 5819
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 5819
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 5819
WICKHAM, CANTON 5819
YORK, CANTON 5819

INDUSTRIE ET DU COMMERCE

HEURES D'AFFAIRES

FOIRE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL (*Autorisation*) 5820
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ADÈLE (*Autorisation*) 5820

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)

PROCLAMATIONS

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *L'Assomption* sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie 5821
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Saint-Raymond* sur le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde 5821

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

AYLMER PARK DEVELOPMENT CORP. 5840

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 5822

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 5824

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES AGRICULTEURS ÉCOLOGISTES DE LA RÉGION DE QUÉBEC (*Formation*) 5824

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA 5824

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

MUNICIPALITÉ DE PREISSAC c. DUMONT 5825

ARTHABASKA

HOULE c. DESROCHERS 5825

BAIE-COMEAU

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LA COMPAGNIE CINÉ CAROL INC. *ET AL.* 5825
VILLE DE BAIE-COMEAU c. GESTION MÉDIMANIC DIONNE INC. 5826

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE DE GRANBY c. LES HÉBERGEMENTS FRANCART INC. *ET AL.* 5826
CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO c. LAROCQUE *ET AL.* 5827

CHICOUTIMI

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. CAYER 5827
REVENU CANADA c. IMMEUBLES DESBIENS INC. 5828

FRONTENAC

LAKESIDE FEEDERS LTD c. LESSARD 5828

GASPÉ

GILLES MARMEN ET FILS LTÉE c. LES HÉRITIERS DE JEAN PAUL MIMEAULT 5829
VILLE DE CAP-CHAT c. ROY 5830

JOLIETTE

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS c. MORIN 5830
VILLAGE DE RAWDON c. SKUPENSKI *ET AL.* 5831

MONTRÉAL

O'BRIEN c. McCRAE 5831

QUÉBEC

VILLE DE QUÉBEC c. CHRISTIANOR LTÉE 5832

ROBERVAL

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DOLBEAU-MISTASSINI c. ROUTHIER *ET AL.* 5833

SAINT-FRANÇOIS

GAUDETTE c. PRICE 5833
VILLE D'ASBESTOS c. GESTION A.D.J. INC. 5833

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LALONDE 5835
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOVITE c. ROBERT 5837
VILLE DE SAINTE-ADÈLE c. GESTJAB 5838
VILLE DE SAINTE-ADÈLE c. KROST 5838

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

VILLE DE L'ÎLE-PERROT 5839

AVIS JURIDIQUES

Avis divers

Commission scolaire régionale de la Chaudière
Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 1 374 500,00 $ portant intérêt au taux de 7 ¾ %, échéant le 1er janvier 1989.

Avis public est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de l'émission d'obligations susdite, la Commission scolaire régionale de la Chaudière, 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges-Est, Beauce, G5Y 1L3, rachètera, le 1er janvier 1987, un montant de 109 000,00 $ d'obligations à même le solde des obligations échéant le 1er janvier 1989 de son émission originale de 1 374 500,00 $, datée du 1er janvier 1969 et portant intérêt au taux de 7 ¾ % l'an, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants (coupures de 1 000,00 $ chacune):

M0811, M0812, M0816, M0817, M0818, M0826, M0832, M0835, M0852, M0858, M0859, M0861, M0864, M0867, M0871, M0874, M0875, M0881, M0882, M0886, M0889, M0895, M0899, M0900, M0905, M0907, M0910, M0916, M0927, M0928, M0934, M0939, M0949, M0951, M0952, M0962, M0976, M0985, M0986, M0992, M0999, M1001, M1003, M1004, M1014, M1017, M1025, M1037, M1038, M1042, M1045, M1052, M1058, M1059, M1062, M1069, M1074, M1094, M1108, M1111, M1125, M1129, M1130, M1131, M1156, M1159, M1167, M1175, M1176, M1178, M1182, M1187, M1189, M1190, M1202, M1220, M1221, M1222, M1226, M1229, M1233, M1237, M1239, M1240, M1254, M1262, M1264, M1265, M1269, M1272, M1278, M1281, M1285, M1286, M1289, M1291, M1292, M1295, M1305, M1306, M1316, M1324, M1328, M1333, M1335, M1340, M1341, M1348, M1354.

Lesdites obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1er janvier 1987 et seront remboursées, au pair, en monnaie légale du Canada, aux endroits de paiements mentionnés dans le titre.

Saint-Georges-de-Beauce, le 17 octobre 1986

Le secrétaire général,
MAURICE JACKSON

48264

E.M.P.H.A.S.E. au service des personnes handicapées

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1986 09 25, constituant en corporation les requérants suivants: monsieur Wm. L. Phillips, pasteur, administrateur, 503, Oakville, Dollard-des-Ormeaux; monsieur Richard Houle, pasteur, 121, Maisonneuve, Saint-Thomas-d'Aquin; monsieur Serge Courchesne, administrateur, 6475, Henri-Bourassa Est, 107, Montréal et madame Magaret Brouillette, ménagère, 2745, Sainte-Catherine, appartement 1, Saint-Hyacinthe, sous la dénomination sociale « E.M.P.H.A.S.E. au service des personnes handicapées ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 200 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé à 7415, boulevard Gouin Ouest, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 2420-1550

Église missionnaire baptiste Landmark de la lumière

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1986 09 25, constituant en corporation les requérants suivants: monsieur Marc Guillemette, pasteur, rang 3 Ouest, Baie-des-Sables; monsieur Jean-Paul Fortin, commerçant, 3020, du Centenaire, Saint-Ulric; monsieur Raymond Robillard, gérant, 1710, Levasseur, Mont-Joli; monsieur Roger St-Laurent, fermier, rang 3 Est, Les Boules; monsieur Serge Gosselin, commerçant, 954, du Phare Ouest, Matane, et monsieur Michel Gosselin, journalier, 954, du Phare Ouest, Matane, sous la dénomination sociale « Église missionnaire baptiste Landmark de la lumière ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé à Baie-des-Sables, district judiciaire de Rimouski.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 2420-4257

Société culturelle de Saint-Lambert/ Saint. Lambert Cultural Society

Avis est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée générale de LA SOCIÉTÉ CULTURELLE ET HISTORIQUE DE SAINT-LAMBERT — THE CULTURAL AND HISTORICAL SOCIETY OF SAINT LAMBERT, tenue au 250, rue Saint-Laurent en la ville de Saint-Lambert à 20 h 00, le vingt-huit mai mil neuf cent quatre-vingt-six, à laquelle quorum était présent et à laquelle la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité, savoir: Soit résolu que le nouveau nom de la Société soit « SOCIÉTÉ CULTURELLE DE SAINT-LAMBERT / GALERIE DU CENTRE / SAINT. LAMBERT CULTURAL SOCIETY ».

Saint-Lambert, le 24 septembre 1986

Le procureur,
48232 EDGAR HAY-ELLIS

Succession Donald Picard

Avis est, par les présentes, donné que dame Lucie Aubert, maîtresse de maison, demeurant au 292, rue Saint-Alphonse, Disraeli, province de Québec, tutrice à ses trois enfants mineurs, soient Daniel Picard, François Picard et Geneviève Picard, suivant jugement en tutelle prononcé par la Cour supérieure du district de Frontenac, le quinze septembre mil neuf cent quatre-vingt-six (16 septembre 1986), (Dossier: 235-14-000065-865) a accepté la succession de monsieur Donald Picard, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de ses trois (3) enfants mineurs ci-dessus mentionnés, ces derniers étant les seuls héritiers de leur père feu Donald Picard, en son vivant mineur, domicilié au 292, rue Saint-Alphonse, Disraeli, province de Québec, décédé à Montauban, comté de Portneuf, province de Québec, le sept juillet mil neuf cent quatre-vingt-six (7 juillet 1986) sans laisser de testament.

Cette acceptation sous bénéfice d'inventaire a été reçue devant Louise Aubert, notaire, 817, avenue Champlain, Disraeli, province de Québec, en date du dix-neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-six (19 septembre 1986), dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Wolfe, le vingt-trois septembre mil neuf cent quatre-vingt-six (23 septembre 1986), sous le numéro 118371.

Un inventaire des biens du défunt Donald Picard a été fait devant Louise Aubert, notaire, et peut être consulté à son bureau, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Disraeli, le 4 octobre 1986

Le procureur,
48231 LOUISE AUBERT, *notaire*

Succession Gérard Aubut

Veuillez prendre avis que madame Louise Ouellet, domiciliée actuellement au numéro 1, rue Longchamps, Saint-Émile, G0A 3N0, en sa qualité de tutrice de son enfant mineur, Sérina Ouellet, nommée par acte de tutelle homologué en Cour supérieure, district de Québec, le 7 juillet 1986, dossier no 200-14-000597-861, ainsi que Alain Aubut, Michel Aubut, Marlène Aubut, Johanne Aubut, enfants majeurs du défunt ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Gérard Aubut par acte reçu à Québec, le 30 septembre 1986, devant Pierre Blais, notaire, enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, le 6 octobre 1986, sous le numéro 1206322.

Québec, le 7 octobre 1986

L'exécuteur testamentaire,
48284 JEAN-PIERRE OUELLET

Succession Henry Westfield

Prenez avis que dame Cynthia Jones en sa qualité de tutrice à Tamara Aysha Jones-Westfield, domiciliée au 5345, avenue Walkley, appartement 24, Montréal, QC, H4V 2M6, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, par acte passé devant Guy Meury, notaire au 6575, avenue Somerled, local 4, Montréal, QC, H4V 1T1, le 23 septembre 1986 et enregistré à Montréal sous le numéro 3775618, la succession de Henry Westfield, de son vivant demeurant au 2090, Grand-Boulevard, appartement 1, Montréal, QC, et décédé le 21 avril 1986.

Montréal, le 6 octobre 1986

Le procureur,
48285 GUY MEURY, *notaire*

Succession Jean-Claude Schwab

Avis est, par les présentes, donné que dame Christiane Manzini, ès qualités de tutrice à ses enfants mineurs Régis Schwab et Séverine Schwab, a accepté la succession de Jean-Claude Schwab, décédé le deux janvier mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) en République Dominicaine, et de son vivant, demeurant au 510, rue Stuart, Lachute, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jacqueline Labelle, notaire au 4800, chemin Bois-Franc, appartement 1, Saint-Laurent, QC, H4S 1A7, en date du vingt-deux juillet mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 749848.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Jacqueline Labelle, notaire, et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Saint-Laurent, le 3 octobre 1986

Le procureur,
48286 JACQUELINE LABELLE, *notaire*

Succession Marcelle Tremblay

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Marcellin Tremblay, ès qualités de tuteur de René et Julie Tremblay, a accepté la succession de dame Marcelle Tremblay, sous bénéfice d'inventaire, suivant acte reçu devant Lucie Collard, notaire, le 22 septembre 1986, enregistré à Chicoutimi, le 2 octobre 1986, sous le numéro 450945.

Chicoutimi, le 6 octobre 1986

Le procureur,
48265 LUCIE COLLARD, *notaire*

Ville de Lachine
Rachat d'obligations

Avis vous est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Lachine, qu'il a été procédé au tirage au sort de cent onze (111) numéros d'obligations totalisant 271 000 $, émission du 15 décembre 1967, échéant le 15 décembre 1987 et portant d'intérêt au taux de 7,50 % l'an, en vue de leur rachat.

Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

Coupures de 25 000 $ dont le numéro commence par la lettre A: 045, 049, 051, 053, 057, 058.

Coupures de 5 000 $ dont le numéro commence par la lettre V: 016, 019, 026, 028.

Coupures de 1 000 $ dont le numéro commence par la lettre M: 1243, 1246, 1247, 1248, 1250, 1251, 1253, 1254, 1255, 1256, 1258, 1262, 1269, 1276, 1277, 1282, 1283, 1289, 1291, 1292, 1301, 1302, 1304, 1306, 1307, 1311, 1312, 1313, 1316, 1317, 1320, 1329, 1330, 1333, 1339, 1340, 1342, 1344, 1353, 1358, 1362, 1363, 1364, 1367, 1373, 1377, 1379, 1386, 1392, 1394, 1401, 1402, 1407, 1408, 1415, 1416, 1420, 1433, 1436, 1437, 1439, 1440, 1445, 1448, 1449, 1452, 1454, 1460, 1461, 1466, 1468, 1470, 1474, 1475, 1482, 1494, 1500, 1502, 1508, 1509, 1514, 1515, 1520, 1529, 1531, 1532, 1551, 1552, 1553, 1555, 1564, 1565, 1566, 1569, 1570, 1573, 1574, 1587, 1594, 1597, 1600.

Veuillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 15 décembre 1986, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale u Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario sur remise desdites obligations, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 15 décembre 1986 y attachés.

Lachine, le 8 octobre 1986

Le greffier,
48233 ALAIN CARDINAL

Ville de Lachine
Rachat d'obligations

Avis vous est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Lachine, qu'il a été procédé au tirage au sort de soixante-cinq (65) numéros d'obligations totalisant 65 000 $, émission du 15 décembre 1968, échéant le 15 décembre 1988 et portant intérêt au taux de 7,75 % l'an, en vue de leur rachat.

Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

Coupures de 1 000 $ dont le numéro commence par la lettre M: 815, 818, 824, 831, 832, 843, 844, 847, 848, 851, 856, 858, 859, 860, 866, 867, 870, 874, 875, 876, 877, 878, 888, 890, 891, 894, 896, 915 917, 924, 925, 928, 930, 931, 934, 943, 945, 946, 947, 950,

960, 967, 969, 979, 980, 982, 983, 985, 986, 987, 988, 991, 994, 996, 997, 998, 999, 1008, 1010, 1014, 1015, 1019, 1021, 1026, 1028.

Veuillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 15 décembre 1986, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Naitonale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario sur remise desdites obligations, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 15 décembre 1986 y attachés.

Lachine, le 8 octobre 1986

Le greffier,
48234 ALAIN CARDINAL

Ville de Saint-Eustache
Rachat d'obligations

La ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, rachètera le 1er janvier 1987 à même les obligations échéant à fonds d'amortissement 7 ½ % du 1er janvier 1988 de son émission d'obligations de 272 000,00 $ émises le 1er janvier 1968, un montant de 2 500,00 $.

Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 500,00 $:

D-007 500,00 $

Dénominations de 1 000,00 $:

M-165 et M-191 2 000,00 $

Total: 2 500,00 $

Les obligations ainsi rachetées cesseront de porter intérêt à compter du 1er janvier 1987.

Saint-Eustache, le 17 octobre 1986

Le greffier,
GILLES GOUGEON

Hôtel de ville
235, rue Saint-Eustache
Saint-Eustache, QC
Comté de Deux-Montagnes
J7R 2L8
Tél.: 514-472-4440 48235

Ville de Sept-Îles
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations faisant partie de l'émission de 186 000 $ du 1er janvier 1971 des Règlements 310 et 311 de la cité des Sept-Îles maintenant la ville de Sept-Îles, province de Québec, Canada, telles obligations payables en monnaie légale du Canada, portant la date d'échéance du 1er janvier 1991.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sept-Îles, suite à un tirage au sort, a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1er janvier 1987, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus intérêt couru à la date de rachat, savoir:

M 160 1 000 $, M 161 1 000 $,
D 007 500 $.

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale de la Banque de Montréal dans la province de Québec et à son bureau principal à Toronto, Ontario, au choix du porteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1er janvier 1987 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 1er janvier 1987.

Sept-Îles, le 2 novembre 1986

Le greffier,
48190 CLAUDE BUREAU, *avocat*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

David Ishay Friedman

Par le certificat numéro 86-632 du 8 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ishay Friedman, né (e) le 20 septembre 1967, en celui de David Ishay Friedman.

Sainte-Foy, le 16 octobre 1986

Le sous-registraire adjoint du Québec,
263 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Gerald Spence

Par le certificat numéro 86-631 du 8 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Irma Szapiro, né (e) le 27 avril 1951, en celui de Gerald Spence.

Sainte-Foy, le 16 octobre 1986

Le sous-registraire adjoint du Québec,
263 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jacques Somech

Par le certificat numéro 86-630 du 8 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jacques Soumaikh, né (e) le 28 décembre 1960, en celui de Jacques Somech.

Sainte-Foy, le 16 octobre 1986

Le sous-registraire adjoint du Québec,
263 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Rosaire Gérard Huard

Par le certificat numéro 86-636 du 8 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rosaire Huard, né (e) le 29 janvier 1929, en celui de Joseph Rosaire Gérard Huard.

Sainte-Foy, le 16 octobre 1986

Le sous-registraire adjoint du Québec,
263 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joy Josette Tobelem

Par le certificat numéro 86-633 du 8 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Simy Josette Benchetrit, né (e) le 1er mars 1944, en celui de Joy Josette Tobelem.

Sainte-Foy, le 16 octobre 1986

Le sous-registraire adjoint du Québec,
263 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Peter Yvan Boileau

Par le certificat numéro 86-635 du 8 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pierre Yvan Lachapelle, né (e) le 16 juillet 1932, en celui de Peter Yvan Boileau.

Sainte-Foy, le 16 octobre 1986

Le sous-registraire adjoint du Québec,
263 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

William Vasilios Glavas

Par le certificat numéro 86-634 du 8 octobre 1986, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vasilios Glavas, né (e) le 2 novembre 1960, en celui de William Vasilios Glavas.

Sainte-Foy, le 16 octobre 1986

Le sous-registraire adjoint du Québec,
263 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Bruneau Provost

Prenez avis que Bruneau Provost, domicilié au 8426, Villandry, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph François Bruno Provost.

Anjou, le 9 octobre 1986

Le requérant,
48155-43-2 BRUNEAU PROVOST

Catherine Morahan

Prenez avis que Catherine Morahan, domiciliée au 2444, Benny Crescent, appartement 302, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Catherine Lazoni Daly.

Montréal, le 24 septembre 1986

La requérante,
48200-44-2 CATHERINE MORAHAN

Chadli Ben Mohamed Najar

Prenez avis que Chadli Ben Mohamed Najar, domicilié au 5142, rue Dujarié, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chad Najar.

Saint-Léonard, le 25 septembre 1986

Le requérant,
48109-43-2 CHADLI BEN MOHAMED NAJAR

Christine White

Prenez avis que Christine White, domiciliée au 60, rue Cormier, appartement 510, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christine Marchand-White.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est sa fille mineure, non émancipée, Véronique White, domiciliée à la même adresse que la requérante.

Aylmer, le 16 septembre 1986

Le procureur de la requérante,
48210-44-2 ME JOCELYNE MÉTHOT

Gertrude Beaulieu

Prenez avis que Gertrude Beaulieu, domiciliée au 250, avenue du Chanoine-Côté, appartement 3, Vanier, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brigitte Beaulieu.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Québec, le 9 octobre 1986

Le procureur de la requérante,
48201-44-2 ME HERMAN BÉDARD

Ghyslain Brunette

Prenez avis que Ghyslain Brunette, domicilié au 975, boulevard du Ruisseau, appartement 210, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ghyslain Perina.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 22 septembre 1986

Les procureurs du requérant,
48110-43-2 CERUNDOLO & MAIORINO, *avocats*

Ioan Selariu

Prenez avis que Ioan Selariu, domicilié au 2840, avenue Bouchard, appartement 101, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Sellier.

Québec, le 15 octobre 1986

Le requérant,
48261-44-2 IOAN SELARIU

Jean Normand

Prenez avis que Jean Normand, domicilié au 3, rue Guigues, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Normand Joseph Jean Forgie.

Aylmer, le 7 août 1986

Les procureurs du requérant,
48262-44-2 CHARETTE & CÉCILE

Jean-Pierre Guy Gravel

Prenez avis que Jean-Pierre Guy Gravel, domicilié au 1824, rue Désilets, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Bérubé.

Québec, le 22 septembre 1986

Le procureur du requérant,
48111-43-2 JEAN H. LEMIRE

Joseph Eugène Léopold Munger

Prenez avis que Joseph Eugène Léopold Munger, domicilié au 1735, boulevard Auger Sud, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Eugène Léo Paul Munger.

Alma, le 30 septembre 1986

Le procureur du requérant,
48112-43-2 JACQUES NÉRON, *notaire*

Laurent Roy

Prenez avis que Laurent Roy, domicilié au 2700, rue Cirier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roland Roy.

Montréal, le 8 octobre 1986

Le procureur du requérant,
48163-43-2 RICHARD ANTOINE HUOT, *notaire*

Laurin Larouche

Prenez avis que Laurin Larouche, domicilié au 330, rue Thériault Est, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurent Larouche.

Alma, le 4 septembre 1986

Le requérant,
48202-44-2 LAURIN LAROUCHE

Luigi Pasquale André Galardo

Prenez avis que Luigi Pasquale André Galardo, domicilié au 2702, rue Dumont, Mascouche, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louis Pascal André Galardo.

Montréal, le 8 octobre 1986

Les procureurs du requérant,
PÂQUET, GALARDO & NANTAIS,
48156-43-2 *avocats*

Mandyam Anandam Pillai Simha

Prenez avis que Mandyam Anandam Pillai Simha, domicilié au 2375, Chopin, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Simon Mandy.

Montréal, le 5 septembre 1986

Les procureurs du requérant,
48157-43-2 SABLOFF & COLEMAN, *avocats*

Marie Ghislaine Gisèle Blanchette dit Jyslène Blanchette

Prenez avis que Marie Ghislaine Gisèle dit Jyslène Blanchette, domiciliée au 92, rue Cardinal-Bégin Est, Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jyslène Gisèle Blanchette.

Rouyn-Noranda, le 3 octobre 1986

Pour la requérante,
48211-44-2 ANN BUREAU

Marie Manon Johanne Gingras

Prenez avis que Marie Manon Johanne Gingras, domiciliée au 188, rang Sainte-Anne, Saint-Basile-de-Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Manon Joan Leduc.

Québec, le 29 septembre 1986

Les procureurs de la requérante,
BHÉRER, BERNIER, CÔTÉ, OUELLET,
48113-43-2 *avocats*

Marie Shirley Nathalie Dalpé

Prenez avis que Marie Shirley Nathalie Dalpé, domiciliée au 123, rue Fraser, Lorraine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Shirley Nathalie Landry.

Lorraine, le 29 septembre 1986

La requérante,
48164-43-2 MARIE SHIRLEY NATHALIE DALPÉ

Marie Thérèse Johanne Bégin

Prenez avis que Marie Thérèse Johanne Bégin, domiciliée au 3401, rue Maricourt, appartement 4, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir

un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Irène Johanne Ramsay.

Québec, le 21 octobre 1986

La requérante,
48263-44-2 MARIE THÉRÈSE JOHANNE BÉGIN

Steven Christopher Berry

Prenez avis que Steven Christopher Berry, domicilié au 2555, rue Quesnel, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steven Christopher Wells.

Montréal, le 9 octobre 1986

Les procureurs du requérant,
48203-44-2 BRISSON, BOURDEAU, OUELLET & VAUDRY

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006888-863

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CATHERINE PAPASTOGIANNI, domiciliée au 3580, Lorne, appartement 306, Montréal, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Catherine Papastogianni, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
263 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004101-863

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIEL BISSON, domicilié au 5036, Marquette, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Daniel Bisson, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
263 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004100-865

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIEL CÔTÉ, domicilié au 320, rue Sacré-Coeur Ouest, Alma, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Daniel Côté, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
263 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006708-863

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre ELIOT B. FROSST, domicilié au 24, rue Saint-Georges, appartement 414, Sainte-Anne-de-Bellevue, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Eliot B. Frosst, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006900-866

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ELIZABETH ABENSU, domiciliée au 5022, Côte-des-Neiges, appartement 2, Montréal, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Élizabeth Abensu, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000285-868

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GEORGES STATHOPOULOS, domicilié au 5155, L'esplanade, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Georges Stathopoulos, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004279-867

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEANNE D'ARC ROY, domiciliée au 341, rue Brooks, Sherbrooke, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Jeanne d'Arc Roy, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005654-860

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JON IAN ASHBY, domicilié au 210, Angora, Dollard-des-Ormeaux, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Jon Ian Ashby, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente

(30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006743-860

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre KEITH SHANNON, domicilié au 504, Spring-Garden, Dollard-des-Ormeaux, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Keith Shannon, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006884-862

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LISE GARCEAU, domiciliée au 771, Robillart, Beauharnois, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Lise Garceau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001980-863

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MADELEINE LAFOREST, domiciliée au 3550, Jeanne-Mance, appartement 419, Montréal, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Madeleine Laforest, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005646-866

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARIE LYNE GUÉNETTE, domiciliée au 285, Marie-Victorin, appartement 5, Saint-Jérôme, Terrebonne, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Marie Lyne Guenette, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006709-861

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHAEL STEVEN COLE, domicilié au 4377, boulevard Rosemont, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Michael Steven Cole, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
263 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006926-861

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RENÉ ROY, domicilié au 1045, de Salaberry, appartement 6, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à René Roy, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
263 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003734-862

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RONALD COUSINEAU, domicilié au 110, Brault, appartement 1, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Ronald Cousineau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
263 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006927-869

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre WALID ABDOU, domicilié au 3614, Saint-Urbain, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Walid Abdou, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
263 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006736-864

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre WINNIFIELD SPARKS CLAYTON, domiciliée au 364, 7e Avenue, ville La-Salle, Montréal, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Winnifield Sparks Clayton, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 16 octobre 1986

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL

263

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1361-2122 GESTION ET ADMINISTRATION BIKNEL INC. *BIKNEL HOLDING AND MANAGEMENT INC.*	1975 01 10	1986 09 16	de la dénomination sociale: GALERIE HÉLÈNE DU BERGER INC.
1267-9585 SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BANQUE DE MONTRÉAL LTÉE	1923 01 19	1986 09 16	du capital-actions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2419-9275 2419-9275 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Québec
2419-9325 2419-9325 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Abitibi
2419-9333 2419-9333 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Abitibi
2420-0347 2420-0347 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Laval
2420-0354 2420-0354 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2420-0362 2420-0362 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Saint-François
2420-0826 2420-0826 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Saint-François
2420-0941 2420-0941 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Hull
2420-0982 2420-0982 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Drummond
2420-0990 2420-0990 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Drummond
2420-1345 2420-1345 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Québec
2420-1378 2420-1378 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Trois-Rivières
2420-1428 2420-1428 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Québec
2420-1444 2420-1444 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Québec
2420-1469 2420-1469 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Saint-François
2420-2012 2420-2012 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Saint-François
2420-2038 2420-2038 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Saint-François
2420-2046 2420-2046 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Chicoutimi
2420-2145 2420-2145 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Rimouski
2420-2152 2420-2152 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Saint-François
2420-2251 2420-2251 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Québec
2420-2293 2420-2293 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Beauce
2420-2335 2420-2335 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Drummond
2420-2343 2420-2343 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2420-2830 2420-2830 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Beauce
2420-2863 2420-2863 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Québec
2420-2954 2420-2954 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Saint-Hyacinthe
2420-2970 2420-2970 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Rouyn-Noranda
2420-2988 2420-2988 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Rouyn-Noranda
2420-2996 2420-2996 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2420-3242 2420-3242 QUÉBEC INC.	1986 09 19	Chicoutimi
2420-3291 2420-3291 QUÉBEC INC.	1986 09 19	Beauce
2420-3804 2420-3804 QUÉBEC INC.	1986 09 19	Montmagny
2420-3812 2420-3812 QUÉBEC INC.	1986 09 19	Montmagny
2420-3861 2420-3861 QUÉBEC INC.	1986 09 19	Québec
2420-3895 2420-3895 QUÉBEC INC.	1986 09 19	Beauce
2440-0996 2440-0996 QUÉBEC INC.	1986 09 05	Terrebonne
2440-1093 2440-1093 QUÉBEC INC.	1986 09 05	Montréal
2440-1150 2440-1150 QUÉBEC INC.	1986 09 05	Chicoutimi
2440-1168 2440-1168 QUÉBEC INC.	1986 09 05	Montréal
2440-1226 2440-1226 QUÉBEC INC.	1986 09 05	Laval
2440-1291 2440-1291 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Terrebonne
2440-1341 2440-1341 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-1358 2440-1358 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Montréal
2440-1382 2440-1382 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Laval
2440-1390 2440-1390 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Longueuil
2440-1408 2440-1408 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Montréal
2440-1416 2440-1416 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Roberval
2440-1424 2440-1424 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Montréal
2440-1457 2440-1457 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Montréal
2440-1481 2440-1481 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Bedford
2440-1507 2440-1507 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Joliette
2440-1515 2440-1515 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Longueuil
2440-1523 2440-1523 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Richelieu
2440-1531 2440-1531 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Longueuil
2440-1549 2440-1549 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Montréal
2440-1747 2440-1747 QUÉBEC INC.	1986 09 08	Montréal
2440-1770 2440-1770 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Terrebonne
2440-1788 2440-1788 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Longueuil
2440-1812 2440-1812 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1820 2440-1820 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1838 2440-1838 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-1846 2440-1846 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1853 2440-1853 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1879 2440-1879 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1895 2440-1895 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1903 2440-1903 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1929 2440-1929 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1937 2440-1937 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Roberval
2440-1986 2440-1986 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1994 2440-1994 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-2000 2440-2000 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-2018 2440-2018 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Terrebonne
2440-2026 2440-2026 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Beauharnois
2440-2075 2440-2075 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-2117 2440-2117 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Montréal
2440-2158 2440-2158 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Longueuil
2440-2182 2440-2182 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Longueuil
2440-2190 2440-2190 QUÉBEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-2216 2440-2216 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Montréal
2440-2224 2440-2224 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-2232 2440-2232 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Montréal
2440-2240 2440-2240 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Montréal
2440-2331 2440-2331 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Longueuil
2440-2349 2440-2349 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Laval
2440-2356 2440-2356 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Laval
2440-2364 2440-2364 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Laval
2440-2372 2440-2372 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Terrebonne
2440-2380 2440-2380 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Terrebonne
2440-2521 2440-2521 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Longueuil
2440-2539 2440-2539 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Laval
2440-2547 2440-2547 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Montréal
2440-2554 2440-2554 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Montréal
2440-2562 2440-2562 QUÉBEC INC.	1986 09 10	Laval
2440-2570 2440-2570 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Montréal
2440-2588 2440-2588 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Montréal
2440-2646 2440-2646 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Montréal
2440-2703 2440-2703 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Longueuil
2440-2729 2440-2729 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Montréal
2440-2737 2440-2737 QUÉBEC INC.	1986 09 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-2794 2440-2794 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Longueuil
2440-2828 2440-2828 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Montréal
2440-2851 2440-2851 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Laval
2440-2901 2440-2901 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Montréal
2440-2919 2440-2919 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Montréal
2440-2950 2440-2950 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Saint-François
2440-2968 2440-2968 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Saint-Hyacinthe
2440-3081 2440-3081 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Trois-Rivières
2440-3099 2440-3099 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Laval
2440-3107 2440-3107 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Iberville
2440-3131 2440-3131 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Trois-Rivières
2440-3222 2440-3222 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Terrebonne
2440-3230 2440-3230 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3255 2440-3255 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Longueuil
2440-3271 2440-3271 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3289 2440-3289 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3297 2440-3297 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3305 2440-3305 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Joliette
2440-3313 2440-3313 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-3339 2440-3339 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3347 2440-3347 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3354 2440-3354 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Québec
2440-3370 2440-3370 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3388 2440-3388 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Richelieu
2440-3412 2440-3412 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3420 2440-3420 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3438 2440-3438 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3446 2440-3446 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3453 2440-3453 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3461 2440-3461 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3479 2440-3479 QUÉBEC INC.	1986 09 12	Terrebonne
2440-3529 2440-3529 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Laval
2440-3560 2440-3560 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Longueuil
2440-3578 2440-3578 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3586 2440-3586 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3602 2440-3602 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3677 2440-3677 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Laval
2440-3735 2440-3735 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-3743 2440-3743 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Laval
2440-3750 2440-3750 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Beauharnois
2440-3776 2440-3776 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3800 2440-3800 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3859 2440-3859 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3891 2440-3891 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3909 2440-3909 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3917 2440-3917 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3933 2440-3933 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Joliette
2440-3941 2440-3941 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3958 2440-3958 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Laval
2440-3966 2440-3966 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Joliette
2440-4022 2440-4022 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Laval
2440-4097 2440-4097 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Longueuil
2440-4105 2440-4105 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Gaspé
2440-4147 2440-4147 QUÉBEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-4162 2440-4162 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4170 2440-4170 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4188 2440-4188 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-4196 2440-4196 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4220 2440-4220 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Saint-Maurice
2440-4238 2440-4238 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Laval
2440-4246 2440-4246 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Gaspé
2440-4253 2440-4253 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Baie-Comeau
2440-4279 2440-4279 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Québec
2440-4287 2440-4287 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Québec
2440-4295 2440-4295 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Québec
2440-4303 2440-4303 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Iberville
2440-4311 2440-4311 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Iberville
2440-4352 2440-4352 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Laval
2440-4378 2440-4378 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Iberville
2440-4394 2440-4394 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Longueuil
2440-4410 2440-4410 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4493 2440-4493 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4501 2440-4501 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4519 2440-4519 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4527 2440-4527 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4535 2440-4535 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-4543 2440-4543 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4550 2440-4550 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4568 2440-4568 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4576 2440-4576 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4584 2440-4584 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Longueuil
2440-4592 2440-4592 QUÉBEC INC.	1986 09 17	Montréal
2440-4626 2440-4626 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Laval
2440-4634 2440-4634 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-4642 2440-4642 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Laval
2440-4659 2440-4659 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-4691 2440-4691 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Longueuil
2440-4709 2440-4709 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Longueuil
2440-4733 2440-4733 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Longueuil
2440-4782 2440-4782 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-4931 2440-4931 QUÉBEC INC.	1986 09 19	Montréal
2440-5029 2440-5029 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-5052 2440-5052 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-5060 2440-5060 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Bedford
2440-5086 2440-5086 QUÉBEC INC.	1986 09 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-5110 2440-5110 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-5128 2440-5128 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-5193 2440-5193 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-5201 2440-5201 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Iberville
2440-5219 2440-5219 QUÉBEC INC.	1986 09 18	Laval
2440-2208 ABRIM 05 INC.	1986 09 10	Montréal
2420-2053 ACTION SOLEIL INC.	1986 09 15	Arthabaska
2440-2398 AETNA GRAPHIQUES INC.	1986 09 10	Montréal
2440-2620 AFC SERVICE DE CAMÉRA INC. *AFC CAMERA SERVICE INC.*	1986 09 10	Montréal
2440-2943 AGENCE DE DISTRIBUTION POLYVAL INC.	1986 09 11	Longueuil
2440-1960 AGENCE DE RENCONTRE RAYON D'ESPOIR INC.	1986 09 09	Longueuil
2420-1352 AGENCE LEMIEUX DOLAN INC.	1986 09 15	Québec
2420-2301 ALIGNEMENT ROCK FOREST INC.	1986 09 12	Saint-François
2440-3545 ALIMENTATION LUCIE ET CHRISTIAN INC.	1986 09 15	Montmagny
2420-1246 ALIMENTATION MLH INC.	1986 09 12	Laval
2440-3214 ALTÉRATION PLUS INC.	1986 09 15	Montréal
2420-3176 AMÉNAGEMENT QUÉBEC INC.	1986 09 16	Québec
2440-2976 AMUSEMENT GAMETECH LTÉE	1986 09 12	Joliette
2440-1614 ANNAJO DESIGN LTÉE	1986 09 08	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2420-1279 APPAREILS ORTHOSPEC LTÉE *ORTHOSPEC DEVICES LTD.*	1986 09 12	Montréal
2440-1754 AQUASPI INC.	1986 09 08	Bedford
2440-4956 ARLAT QUÉBEC INC.	1986 09 18	Montréal
2440-2273 LES ARROSAGES THOMAS INC.	1986 09 10	Joliette
2440-2414 ASARI INC.	1986 09 10	Laval
2440-5045 LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE MÉDICALE CANADIENNE (ARMC) INC. *CANADIAN MEDICAL RESEARCH ASSOCIATES (CMRA) INC.*	1986 09 18	Montréal
2440-2430 ASSURANCES JACQUES MORIN & ASSOCIÉS (1986) LTÉE	1986 09 10	Montréal
2419-9283 ASSURANCES MICHEL CYR INC.	1986 09 12	Bonaventure
2440-1952 LES ATELIERS FERJAN INC.	1986 09 09	Joliette
2440-3644 AZIMUT MARKETING INC.	1986 09 16	Montréal
2440-4402 A +, CONSTRUCTION INC.	1986 09 17	Richelieu
2420-3887 BAR CHEZ RÉGINE INC.	1986 09 19	Québec
2440-4345 BÂTI - INFO INC.	1986 09 17	Montréal
2419-9176 BBF, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.	1986 09 12	Québec
2440-1366 BELAMEX INC.	1986 09 08	Richelieu
2440-3537 BERGERIE DES MONTS INC.	1986 09 15	Rimouski
2440-4360 BERNARD PITRE INC.	1986 09 17	Joliette
2419-9317 BOUTIQUE DE HARNAIS A.B. INC.	1986 09 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-2638 BOUTIQUE DE SPORTS LEGARDEUR INC.	1986 09 10	Montréal
2440-4949 BOUTIQUE DE VÊTEMENTS SKERZO INC.	1986 09 18	Montréal
2420-1394 BOUTIQUE J.O. DUBOIS INC.	1986 09 30	Frontenac
2420-3770 LA BRASSERIE LA SEIGNEURIE (1986) INC.	1986 09 17	Saint-François
2440-4006 BRIQUES CIMENT TUILES CENTRE-VILLE INC.	1986 09 16	Terrebonne
2440-4154 BROCHETTERIE LE PÉLICAN INC.	1986 09 17	Montréal
2420-3259 LES BUFFETS CROQUEMBOUCHE INC.	1986 09 19	Beauce
2440-3826 B. BESSIM & ASSOCIÉS INC.	1986 09 15	Montréal
2440-3636 C A 2 MARKETING INC.	1986 09 16	Montréal
2420-0909 CAFÉ BLONDEAU INC.	1986 09 16	Québec
2420-2004 CARTISTIQUE MONTRÉAL INC.	1986 09 12	Terrebonne
2440-2463 CENTRE DE DÉCORATION LIMA LTÉE	1986 09 10	Joliette
2440-4683 CENTRE D'ACCUEIL LE ROYAUME DE L'ÂGE D'OR INC.	1986 09 18	Longueuil
2440-2810 CENTRE MARIN D.G. DE LAVAL INC.	1986 09 12	Terrebonne
2420-2848 CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'ÉTUDE ET LA PRÉVENTION DES ÉTATS DE CRISES ET DES COMPORTEMENTS SUICIDAIRES INC.	1986 09 17	Québec
2440-2471 CÉRAMIQUES LIMA LTÉE	1986 09 10	Joliette
2440-3263 CHAPUT, PROVOST CONSEILLERS EN ADMINISTRATION INC.	1986 09 15	Longueuil
2420-3002 LES CHAUSSURES ALERTE INC.	1986 09 18	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-2778 CHEKLANE INC.	1986 09 11	Montréal
2440-1689 CHOCOLAT FIDOR INC.	1986 09 08	Montréal
2440-4261 CLINIQUE CHIROPRATIQUE PIERRE BOUCHER INC.	1986 09 17	Longueuil
2420-3275 CLINIQUE SANTÉ MINCEUR DYMO INC.	1986 09 19	Québec
2440-3974 COFATECH INC.	1986 09 16	Montréal
2420-3267 COIFFURES INVAGON INC.	1986 09 19	Drummond
2420-1527 COLLECTION FANTASME INC.	1986 09 18	Québec
2419-9259 COMMUNICATION PERMO INC.	1986 09 12	Trois-Rivières
2440-2109 CONFECTION S.G.H. LTÉE	1986 09 09	Drummond
2440-4204 CONSTRUCTION DONAT COUTU & FILS INC.	1986 09 17	Montréal
2440-5169 CONSTRUCTION EQUINOXE INC. *EQUINOX CONSTRUCTION INC.*	1986 09 18	Laval
2440-1465 CONSTRUCTION GASTON DUBUC INC.	1986 09 08	Longueuil
2420-2459 CONSTRUCTION J.B. CHARBONNEAU INC.	1986 09 16	Terrebonne
2440-3693 CONSTRUCTION LEM-TECH INC.	1986 09 16	Terrebonne
2440-3362 CONSTRUCTION M S PELLETIER INC.	1986 09 15	Joliette
2440-4428 CONSTRUCTION NORMAND LALONDE INC.	1986 09 16	Beauharnois
2420-1261 LES CONSTRUCTIONS DALLAS (2004) INC.	1986 09 11	Hull
2440-1275 LES CONSTRUCTIONS DELFOSSE INC.	1986 09 05	Iberville
2440-1598 CONSTRUCTIONS D. RAYNAULT INC.	1986 09 08	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-3065 LES CONSTRUCTIONS J.Y. RODRIGUE INC.	1986 09 12	Montréal
2420-0966 LES CONSTRUCTIONS LAJEUNESSE INC.	1986 09 17	Rouyn-Noranda
2420-2368 CONSTRUCTIONS LISETTE BOUGIE INC.	1986 09 15	Beauce
2440-4667 LES CONSTRUCTIONS LUCIEN PROULX INC.	1986 09 18	Richelieu
2420-1493 LES CONSTRUCTIONS M.L.R. LTÉE	1986 09 16	Laval
2420-3051 LES CONSTRUCTIONS RÉAL BOUTHILLIER INC.	1986 09 18	Bedford
2420-3234 CONSULTANT A. THERRIEN INC.	1986 09 17	Québec
2440-3248 CONSULTANTS EN TRANSPORT L.D.M. INC.	1986 09 15	Longueuil
2440-2133 LES CONSULTANTS INNOVATECH INFORMATIQUE INC.	1986 09 09	Longueuil
2420-0958 LES CONSULTANTS T.V.D.F. INC.	1986 09 17	Chicoutimi
2440-4808 COURRIER P.J. INC.	1986 09 18	Longueuil
2440-1804 CRIDEC INC.	1986 09 09	Montréal
2440-1556 CYL-GRAINS INC.	1986 09 08	Saint-Hyacinthe
2420-0974 C.M.D. AMUSEMENTS INC.	1986 09 17	Québec
2440-3115 DANIEL LUMINAIRE INC.	1986 09 12	Montréal
2420-0396 DÉBUSQUAGE DE BOIS CARON INC.	1986 09 15	Gaspé
2440-3149 DÉCOR EN BOÎTE INC.	1986 09 12	Trois-Rivières
2440-2422 DÉPANNEUR ANDRÉ RÉGIS INC.	1986 09 10	Trois-Rivières
2440-4089 DÉPANNEUR GIL INC.	1986 09 16	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-3628 DÉPANNEUR MALEC INC.	1986 09 16	Montréal
2440-1911 DÉPANNEUR PAQUIN & FILLES INC.	1986 09 09	Trois-Rivières
2419-9291 DÉPANNEUR R. FOUCHER INC.	1986 09 12	Joliette
2440-3511 DÉVELOPPEMENT VICTORIN INC. *VICTORIN DEVELOPMENT INC.*	1986 09 15	Montréal
2420-0859 DISTRIBUTION ACOUSTI-MAG INC.	1986 09 15	Montréal
2440-2455 DISTRIBUTION PAUL PRIVÉ INC.	1986 09 10	Abitibi
2440-3156 DOUDOU CRÉATION-CONFECTION INC.	1986 09 12	Trois-Rivières
2440-2752 LES DRAPERIES LISI INC.	1986 09 11	Montréal
2440-2612 LES ÉCLAIREURS CLEFS D'ACIER INC.	1986 09 11	Richelieu
2440-1663 ÉCOLE DE SKI MONT D'AILLEBOUST INC.	1986 09 08	Joliette
2440-1796 ÉCURIE SÉSAME INC.	1986 09 09	Longueuil
2420-1295 LES ÉDITIONS DU VIEUX MANOIR INC.	1986 09 15	Québec
2440-1283 LES ÉDITIONS LAVAL / BLOC NORD INC.	1986 09 05	Terrebonne
2440-1861 LES ÉDITIONS PHILIPPE OLIVIER INC.	1986 09 09	Saint-Hyacinthe
2420-0925 LES ÉDITIONS QUÉBÉCOISES DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES INC.	1986 09 15	Montréal
2440-1267 ÉLECTRO 9 INC.	1986 09 05	Abitibi
2440-3396 ÉMILE PATATE INC.	1986 09 15	Montréal
2420-1501 LES ÉMULSIONS FOURNIER & ATLANTIQUE INC.	1986 09 16	Abitibi
2440-1234 ENTREPRISE JEAN-PAUL, GILLES INC.	1986 09 05	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-4915 LES ENTREPRISES CANDAL INC.	1986 09 18	Montréal
2420-2921 LES ENTREPRISES C.J. GAUTHIER INC.	1986 09 16	Québec
2440-3172 LES ENTREPRISES DANIEL & MARC INC.	1986 09 12	Montréal
2420-0339 LES ENTREPRISES D'IMPRIMERIE P.M.L. INC.	1986 09 11	Roberval
2440-3198 LES ENTREPRISES FONSECA, MICHEL & MICHEL INC.	1986 09 12	Montréal
2420-3044 ENTREPRISES GERBLANC INC.	1986 09 18	Longueuil
2420-3218 LES ENTREPRISES GRACO INC.	1986 09 17	Terrebonne
2440-4873 LES ENTREPRISES GRAND LANDT INC.	1986 09 18	Montréal
2440-2299 LES ENTREPRISES LISETTE GAUTHIER INC.	1986 09 10	Beauharnois
2420-2905 LES ENTREPRISES MARÈVE INC.	1986 09 16	Bedford
2440-5094 LES ENTREPRISES NORMAND NAUD, INC.	1986 09 18	Laval
2440-4907 LES ENTREPRISES RENÉ & RICHARD GERVAIS INC.	1986 09 18	Abitibi
2440-5003 LES ENTREPRISES SERIPROMO 4 INC.	1986 09 18	Saint-Jean
2440-1945 LES ENTREPRISES YANDO INC. *YANDO ENTERPRISES INC.*	1986 09 09	Saint-Hyacinthe
2420-3853 ENTRETIEN D'ÉDIFICES D.S. PERRON INC.	1986 09 19	Québec
2420-2137 ÉPICERIE LA DOYENNE INC.	1986 09 16	Chicoutimi
2440-1721 ÉQUIPEMENTS BAYONNE INC.	1986 09 08	Joliette
2440-3867 LES ÉQUIPEMENTS CLAUDE INC.	1986 09 16	Iberville
2440-3040 EXCAVATION DENIS DESMARAIS INC.	1986 09 12	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2420-2111 EXCAVATION GASTON FRANCOEUR INC.	1986 09 15	Drummond
2440-4329 FERME AVICOLE J.D. BOISCLAIR INC.	1986 09 17	Drummond
2440-3982 FERME BELLHOULE INC.	1986 09 16	Joliette
2420-3226 FERME CÈDRE D'OR INC.	1986 09 16	Arthabaska
2440-3073 FERME CHOUINARD ET FRÈRES INC.	1986 09 12	Joliette
2420-1329 FERME DENIS PRUD'HOMME INC.	1986 09 15	Terrebonne
2420-2913 FERME JEANMIBER INC.	1986 09 16	Beauce
2420-3762 FERME JULES FORTIN & FILS INC.	1986 09 16	Beauce
2420-2889 FERME MICHERET INC.	1986 09 16	Drummond
2420-2350 FERMES DANIEL & SYLVAIN HOULE INC.	1986 09 15	Drummond
2420-2319 FINANCES TREPCOR INC.	1986 09 15	Longueuil
2440-1259 FORESTERIE MYRAC INC.	1986 09 05	Abitibi
2440-1648 FORESTERIE YVRO INC.	1986 09 08	Abitibi
2440-1713 FOURNITURES POUR ENSEIGNES DONALDSON DU QUÉBEC LTÉE *DONALDSON SIGN SUPPLIES QUEBEC LTD.*	1986 09 08	Montréal
2440-2489 FRUITERIE LAMARRE INC.	1986 09 10	Montréal
2440-1978 F. G. DISTRIBUTION GRANBY INC.	1986 09 09	Bedford
2440-3016 GALMAC INC.	1986 09 12	Alma
2440-1739 GAMMA TERMINAL INC.	1986 09 08	Montréal
2420-2392 GARAGE CLAUDE HÉBERT INC.	1986 09 17	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2420-0867 GEO PLANNING INC.	1986 09 15	Trois-Rivières
2440-4857 GESTION ANDRÉ ET COLETTE CROTEAU INC.	1986 09 18	Longueuil
2420-1451 GESTION ANDRÉ NAULT INC.	1986 09 16	Trois-Rivières
2420-3036 GESTION A.B.J.M. INC.	1986 09 18	Trois-Rivières
2440-2596 GESTION BOVAL INC.	1986 09 11	Saint-François
2440-2315 GESTION CINQ ÉTOILES INC.	1986 09 10	Montréal
2420-2285 GESTION CLAIRE ET ÉMILE CARPENTIER INC.	1986 09 12	Québec
2440-4766 GESTION DANIEL MORIN INC.	1986 09 18	Montréal
2440-3610 GESTION DE PERSONNEL RIVE NORD INC.	1986 09 16	Montréal
2440-4113 GESTION DESEDRA INC.	1986 09 16	Montréal
2420-2400 GESTION GÉRALD MAYER INC.	1986 09 17	Québec
2420-0883 GESTION GERMA INC.	1986 09 16	Qubec
2440-2174 GESTION JEAN-MARIE MALENFANT INC.	1986 09 10	Alma
2440-1705 GESTION JESPEL INC. *JESPEL HOLDINGS INC.*	1986 09 08	Joliette
2440-5102 GESTION JOSÉE ST-DENIS INC.	1986 09 18	Joliette
2420-1253 GESTION LAFRANCE ET FILS INC.	1986 09 11	Saint-Maurice
2419-9184 GESTION LAURENT BRIAND INC.	1986 09 12	Kamouraska
2440-3669 GESTION LCF LTÉE *LCF MANAGEMENT LTD.*	1986 09 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-3701 GESTION LÉO RONDEAU INC.	1986 09 16	Longueuil
2440-3487 GESTION LOGIA INC.	1986 09 15	Montréal
2440-4725 GESTION LOUIS IX INC.	1986 09 18	Beauharnois
2419-9242 GESTION L. THIBODEAU INC.	1986 09 12	Beauce
2419-9341 GESTION L.G.D. INC.	1986 09 15	Beauce
2440-4774 GESTION MARTHE BOUTHILLIER INC.	1986 09 18	Montréal
2440-3834 GESTION MICHEL GALIPEAU INC.	1986 09 16	Montréal
2420-2061 GESTION MICHEL PÉPIN INC.	1986 09 15	Québec
2440-3842 GESTION MICHEL TURCOT INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3727 GESTION NICOLET BELMI INC.	1986 09 16	Trois-Rivières
2440-4600 GESTION PHIROBEC INC.	1986 09 18	Terrebonne
2420-3820 GESTION PIERRE GALIPEAULT INC.	1986 09 19	Québec
2420-0933 GESTION P.U.B. INC.	1986 09 16	Frontenac
2440-1200 GESTION SOLIK INC.	1986 09 05	Montréal
2420-1436 GESTION SUZANNE COSSETTE INC.	1986 09 17	Montmagny
2440-1473 GESTION SYLJEAN INC.	1986 09 08	Saint-Hyacinthe
2440-2281 GESTION VILORD INC.	1986 09 10	Montréal
2440-1622 GESTIONS ANNAJO LTÉE	1986 09 08	Longueuil
2420-0404 LES GESTIONS CONSILMO INC.	1986 09 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-4741 LES GESTIONS DANIEL GAUTHIER INC.	1986 09 18	Montréal
2420-0834 LES GESTIONS FERRON INC.	1986 09 12	Saint-François
2440-4121 GESTIONS IMMOBILIÈRES LOGIN INC.	1986 09 16	Montréal
2420-1386 GILLES BIBEAU INSTRUMENTATION INC.	1986 09 15	Saint-François
2440-4972 GILLES SHINK & ASSOCIÉS INC.	1986 09 18	Longueuil
2420-1360 LE GOURMET GRIGNOTARD INC.	1986 09 15	Trois-Rivières
2440-3008 GRAVURE SÉLECT INC. *SELECT ENGRAVING INC.*	1986 09 12	Saint-Maurice
2440-2265 GROUPE CANTAL INC.	1986 09 10	Drummond
2440-2711 GROUPE CONSULTEAUX INC.	1986 09 11	Beauharnois
2420-3838 GROUPE DE RECHERCHES FRANKHEL INC.	1986 09 19	Québec
2440-2448 GROUPE D'ASSURANCES LAPORTE & ASSOCIÉS LTÉE	1986 09 10	Montréal
2440-1317 GROUPE LACOSTE INC.	1986 09 08	Beauharnois
2420-2442 HALTE DU RETOUR INC.	1986 09 16	Arthabaska
2420-3150 HISTOIRES D'EAU (1986) INC.	1986 09 16	Saint-Maurice
2440-2513 IMAGES SOLTI INC.	1986 09 11	Montréal
2440-4063 LES IMMEUBLES GIA INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3032 IMMEUBLES GIRA-MONT INC.	1986 09 12	Montréal
2420-2079 LES IMMEUBLES J.L.F. INC.	1986 09 15	Gaspé
2420-2418 IMMEUBLES M.H. LEMIEUX INC.	1986 09 17	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-2505 LES IMMEUBLES THERVAL INC.	1986 09 11	Terrebonne
2440-1630 LES IMMEUBLES VALMEX INC. *VALMEX REALTIES INC.*	1986 09 08	Montréal
2420-1519 IMPORT EXPORT B & Z LTÉE	1986 09 18	Québec
2440-4790 INCENDIE PLUS INC.	1986 09 18	Longueuil
2440-4014 INDUSTRIE DES HAUT-BOIS INC.	1986 09 11	Terrebonne
2420-3200 LES INDUSTRIES DELORIMIER INC.	1986 09 17	Joliette
2440-2679 LES INDUSTRIES TECH-PRO MONTRÉAL INC.	1986 09 11	Laval
2440-3651 L'INSTITUT DIAPASON INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3990 LES INVESTISSEMENTS B.T.A. INC.	1986 09 16	Montréal
2440-4436 INVESTISSEMENTS CLÉO INC.	1986 09 16	Montréal
2440-2497 INVESTISSEMENTS DIMAS INC.	1986 09 11	Montréal
2420-0370 LES INVESTISSEMENTS G.A.D. INC.	1986 09 12	Drummond
2420-1485 LES INVESTISSEMENTS POINTE-AU-PIC INC.	1986 09 18	Charlevoix
2420-3796 LES INVESTISSEMENTS PROG-CAPI INC.	1986 09 19	Québec
2440-4675 INVESTISSEMENTS SANDI INC.	1986 09 18	Montréal
2440-3404 INVESTISSEMENTS SANTINO INC.	1986 09 15	Montréal
2420-2376 IREN-KEN INC.	1986 09 12	Québec
2420-2277 JACQUES BÉLISLE AUTO RECYCLAGE (1986) LTÉE	1986 09 12	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-1655 JACQUES NADEAU & ASSOCIÉS CONSEILLERS EN PLACEMENTS INC.	1986 09 09	Terrebonne
2440-3685 JIANO CONSTRUCTION INC.	1986 09 16	Laval
2420-0891 JULIEN MOREL ET ASSOCIÉS INC.	1986 09 16	Québec
2440-2992 J. LORANGER & ASSOCIÉS INC.	1986 09 12	Longueuil
2420-3283 J.E.M. INFORMATIQUE INC.	1986 09 19	Québec
2440-1143 J.P.B. RÉNOVATION INC.	1986 09 05	Montréal
2440-1580 LABORATOIRE DENTAMARC INC.	1986 09 08	Longueuil
2440-2257 LAMINAGE ET GADGET FRÉDÉRIC INC.	1986 09 10	Montréal
2440-2323 LAVE-AUTO EXPRESS INC.	1986 09 10	Laval
2440-4824 LAVIBEL INC.	1986 09 18	Terrebonne
2420-0875 LAVO-PLAM INC.	1986 09 16	Québec
2419-9234 LE MAY, WINTER INC.	1986 09 12	Québec
2440-2034 LLOYD CHEVALIER & FILS INC. *LLOYD CHEVALIER & SONS INC.*	1986 09 09	Mingan
2440-4923 LOCATION LE GARDEUR INC.	1986 09 18	Joliette
2440-4840 LOCATIONS DU ROYAUME INC.	1986 09 18	Chicoutimi
2440-4444 LYNN P. KIM LTÉE	1986 09 16	Longueuil
2440-3594 L.A.C. TRANSPORT INC.	1986 09 15	Laval
2440-3792 MACARO INC.	1986 09 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-1762 MACGREGOR ÉPICERIE FINE INC. *MACGREGOR'S FINE FOODS INC.*	1986 09 09	Bedford
2440-2687 MAÇONNERIE ANDRÉ ET MICHEL CLOUTIER INC.	1986 09 11	Arthabaska
2440-1671 MAÇONNERIE SERGE OUELLETTE INC.	1986 09 08	Longueuil
2440-2760 MAISON MOBILE GRAND-PRIX INC.	1986 09 11	Terrebonne
2440-1119 MARCEL DEPRATTO INC.	1986 09 05	Montréal
2420-0412 MARCHÉ MICHEL MORASSE INC.	1986 09 15	Trois-Rivières
2440-1606 MARIO CÔTÉ INC.	1986 09 08	Saint-François
2440-1432 MÉCANIQUE BÂTIMENT D.B. INC.	1986 09 08	Longueuil
2440-2786 MEGAPLEX INC.	1986 09 11	Montréal
2440-2042 MÉLO FILMS INC.	1986 09 09	Montréal
2440-4758 MESSAGERIES ALAIN LEFORT INC.	1986 09 18	Laval
2440-4865 MESURAGE MÈTRE-CUBE INC.	1986 09 18	Chicoutimi
2440-4485 MEUBLE MODERNE MELCOR INC.	1986 09 17	Montréal
2420-2871 LES MEUBLES B.G.D. INC.	1986 09 15	Drummond
2420-0842 MEUBLES GELDES INC.	1986 09 12	Drummond
2440-5037 LES MEUBLES MCL INC.	1986 09 18	Beauce
2440-1218 MICRO-GAZETTE INC.	1986 09 05	Montréal
2420-0917 MINI MÉCANIQUE SAGUENAY INC.	1986 09 16	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-5151 MINI-MODE PIERROT INC.	1986 09 19	Terrebonne
2440-2653 MONSIEUR PIGEONS LTÉE	1986 09 11	Joliette
2420-4000 MOTEL LE PRÉSIDENT DE CHIBOUGAMAU INC.	1986 09 18	Abitibi
2440-1887 MULTITEMP LTÉE	1986 09 09	Montréal
2420-2087 M. THERRIEN ÉLECTRIQUE LTÉE	1986 09 15	Québec
2420-1998 M.A.M. CONSTRUCTION INC.	1986 09 12	Montréal
2440-2802 M.A.R. ÉLECTRIQUE INC.	1986 09 12	Montréal
2440-3719 M.B. DÉCORATION INC.	1986 09 16	Montréal
2440-4832 NÉON MÉTROPOLITAIN LTÉE *METROPOLITAIN NEON LTD.*	1986 09 18	Montréal
2440-1101 NÉOSOCAR INC.	1986 09 04	Montréal
2420-1337 NETTOYAGE MODERNE J. ABBOTT INC.	1986 09 15	Richelieu
2420-2434 NICHABRI INC.	1986 09 16	Terrebonne
2440-1440 NOUVEAU MONTRÉAL RÉNOVATIONS LTÉE	1986 09 08	Montréal
2440-3784 OCTOPULL INC.	1986 09 16	Iberville
2440-4717 OPTIONS MASKA INC.	1986 09 18	Bedford
2440-2984 LES ORGANISATIONS DE FÊTES PARTY MAGIK INC.	1986 09 12	Montréal
2440-4451 PAMOTECH INC.	1986 09 17	Montréal
2420-2822 PÊCHERIES RICHAL INC.	1986 09 15	Bonaventure
2440-2091 LES PEINTRES CLO-MAR INC.	1986 09 09	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2420-2426 LES PEINTURES MICHEL CORBIN INC.	1986 09 17	Rimouski
2440-4618 PELLICULAGE LAVAL INC.	1986 09 18	Laval
2420-1402 PERSONNEL SÉLECT (1986) LTÉE	1986 09 16	Montréal
2420-2129 PIERRE LA ROCHELLE INC.	1986 09 16	Québec
2440-2059 PIZZERIA & SOUS-MARIN LA PYRAMIDE INC.	1986 09 09	Montréal
2440-2141 LES PLACEMENTS A.B.L. INC.	1986 09 10	Richelieu
2440-2083 PLACEMENTS CHELTON INC.	1986 09 09	Longueuil
2440-2836 LES PLACEMENTS FERCO INC.	1986 09 12	Montréal
2440-4139 LES PLACEMENTS GIMAX INC.	1986 09 16	Montréal
2440-3875 PLANCHER BO-BOIS INC.	1986 09 16	Montréal
2420-3028 PLASTRAGE BÉLAIR INC.	1986 09 19	Québec
2440-3180 PLOMBERIE DENIS BEAULIEU INC.	1986 09 12	Terrebonne
2440-1564 POMMES PHILIP CASSIDY INC. *PHILIP CASSIDY APPLES INC.*	1986 09 08	Beauharnois
2440-4469 LES PORCHERIES RICHARD PITRE INC.	1986 09 17	Joliette
2440-2125 PORTES DE GARAGE ÉLECTRO-MÉCANIQUE INC.	1986 09 09	Longueuil
2419-9267 LA POTION MAGIQUE INC.	1986 09 11	Beauce
2440-2067 POUL PAKET INC.	1986 09 09	Montréal
2440-3321 PRODUCTIONS 6 X 7 INC.	1986 09 15	Montréal
2440-5227 LES PRODUCTIONS F.A.S.T. MUSIK INC.	1986 09 18	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-4055 LES PRODUCTIONS MARCELLE SANCHE INC.	1986 09 16	Montréal
2420-3010 PRODUCTIONS MARIE FRANCE CARON INC.	1986 09 18	Montréal
2440-5144 LES PRODUCTIONS TOPO, INC.	1986 09 18	Montréal
2440-2869 LES PRODUITS DELAGRAVE INC.	1986 09 12	Longueuil
2440-4477 PRODUITS FORESTIERS VARENNES LTÉE	1986 09 17	Labelle
2440-2844 PROMOTIONS ROBERT SALMON INC.	1986 09 12	Laval
2440-2604 PUBLICITÉ GENDRON INC.	1986 09 11	Laval
2440-1325 PUBLICITÉ LALLY MCFARLAND & PANTELLO (CANADA) LTÉE *LALLY MCFARLAND & PANTELLO ADVERTISING (CANADA) LTD.*	1986 09 08	Montréal
2420-2897 P.C. SERVICE INC.	1986 09 16	Saint-François
2440-4386 RÉCUPÉRATION MINIÈRE VALSUL INC.	1986 09 17	Abitibi
2420-2947 RÉFRIGÉRATION JLP INC.	1986 09 17	Rouyn-Noranda
2440-4212 RÉNOVATIONS CLAUDE MASSE INC.	1986 09 17	Joliette
2420-3879 LES RÉSIDENCES DE LONGPRÉ INC.	1986 09 19	Québec
2440-4071 RESTAURANT L'ABEILLE DORÉE INC.	1986 09 16	Joliette
2420-4018 RESTAURANT L'ORCHIDÉE INC.	1986 09 18	Québec
2440-1572 LE RESTAURANT QUARANTA INC.	1986 09 08	Iberville
2420-2962 RESTAURANT SLOUVAKI D'GRECO INC.	1986 09 18	Alma
2440-3495 LES RESTAURANTS G.F.R. INC.	1986 09 15	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2420-3143 RESTAURANT-BAR DU GRAND FOND INC.	1986 09 16	Charlevoix
2440-1499 RIVESTIM INC.	1986 09 08	Longueuil
2440-1333 LE ROTHCHILD CONDOMINIUMS INC.	1986 09 08	Montréal
2440-4337 LES RÔTISSERIES 3066 INC.	1986 09 17	Longueuil
2440-2406 ROULEMENT 2000 INC.	1986 09 10	Richelieu
2440-3883 SALON DES VIANDES DE L'ESTRIE INC.	1986 09 16	Bedford
2440-1697 SAMCON-INC.	1986 09 05	Montréal
2420-3135 SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN CLAUMAR INC.	1986 09 16	Chicoutimi
2440-5011 SERVICE DE TAPIS ROSEMONT (1986) INC.	1986 09 18	Montréal
2440-2661 SERVICES À LA FERME L.T. INC.	1986 09 11	Joliette
2420-3192 SERVICES AGRI NORD-OUEST INC.	1986 09 17	Abitibi
2440-2885 LES SERVICES ALIMENTAIRES JACOMO INC.	1986 09 12	Longueuil
2440-4048 LES SERVICES D'IMPORTATION-EXPORTATION 740 INC. *740 IMPORT-EXPORT SERVICES INC.*	1986 09 16	Laval
2440-5235 LES SERVICES PIERRETTE GENDREAU L.S.P.G. INC.	1986 09 18	Longueuil
2440-3164 SERVICES PROFESSIONNELS EN AMÉNAGEMENT COMMERCIAL SPAC INC.	1986 09 12	Longueuil
2440-2695 LES SILENCIEUX B.F.C. INC.	1986 09 11	Joliette
2440-3818 SJT RESSOURCES INC. *SJT RESOURCES INC.*	1986 09 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-4998 SOCIÉTÉ DE GESTION R.R. FRANCOEUR LTÉE	1986 09 18	Montréal
2440-2745 SOCIÉTÉ D'ART NATIONALE INC. *NATIONAL ART SOCIETY INC.*	1986 09 11	Montréal
2440-3123 SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN C.F.T. INC.	1986 09 12	Longueuil
2420-2327 SOCIÉTÉ D'EXPERTISE ET D'ANALYSE CHIMIQUE (S.E.D.A.C.) INC.	1986 09 17	Chicoutimi
2419-9309 SOCIÉTÉ HYDRES INC.	1986 09 12	Saint-Hyacinthe
2440-3057 SOCIÉTÉ TREVEL INC.	1986 09 12	Longueuil
2440-4816 SOLUTION MOTEURS INC.	1986 09 18	Montréal
2440-5177 SOUS-VÊTEMENTS EXCELLENCE INC. *EXCELLENCE UNDERWEAR INC.*	1986 09 18	Montréal
2420-1287 SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT EN ALIMENTATION S.A.A. INC.	1986 09 15	Québec
2440-2166 LE SPÉCIALISTE, CENTRE DES COIFFEURS PROFESSIONNELS INC.	1986 09 10	Montréal
2440-1176 SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES QUÉBEC INC. *QUEBEC INDUSTRIAL SUPPLIES INC.*	1986 09 05	Québec
2420-3846 STATION DE SERVICE LACHANCE ET FRÈRES INC.	1986 09 19	Québec
2440-3206 LES STUDIOS VIDÉOSCOPE INC.	1986 09 15	Joliette
2420-2095 SWAA COMMUNICATIONS INC.	1986 09 15	Montréal
2420-2855 S. ALENS ALIMENTATION INC.	1986 09 17	Québec
2420-3069 TABAGIE VARIÉTÉ SEIGNEURIE (1986) INC.	1986 09 18	Longueuil
2420-2103 TAXI PONT-ROUGE INC.	1986 09 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-3024 TAXIMÈTRE ÉMILE (1986) LTÉE	1986 09 12	Montréal
2420-1477 TEL-ESTRIE INC.	1986 09 17	Saint-François
2440-3925 TERRY PONTIAC BUICK LTÉE *TERRY PONTIAC BUICK LTD.*	1986 09 16	Montréal
2440-4964 TEXTE SUPRÊME INC.	1986 09 15	Longueuil
2440-1242 LES TOITURES N. LEGAULT INC.	1986 09 05	Longueuil
2420-3309 LES TOURNÉES CLUB SÉLECT INC.	1986 09 19	Montmagny
2420-1311 TRANSPORT B.R.L. INC.	1986 09 15	Roberval
2440-4030 TRANSPORT DANIEL ÉMOND INC.	1986 09 16	Longueuil
2440-3503 TRANSPORT DESGAGNÉS ET SAVARD INC.	1986 09 15	Rimouski
2420-2475 TRANSPORT GILLES LANGLOIS INC.	1986 09 19	Kamouraska
2440-3552 TRANSPORT JEAN-MARC THOMASSIN INC.	1986 09 15	Iberville
2420-1303 TRANSPORT LABOISSONNIÈRE INC.	1986 09 15	Québec
2420-3184 TRANSPORT M. CHAMPIGNY INC.	1986 09 16	Frontenac
2440-3768 TRANSPORT RÉAL CLOUTIER INC.	1986 09 16	Saint-Hyacinthe
2420-2384 LES TRANSPORTS H.R.B. INC.	1986 09 15	Abitibi
2420-2939 TRANSPORTS S.E.R.F. INC.	1986 09 16	Frontenac
2420-3788 TRANSVEL INC.	1986 09 17	Abitibi
2440-2307 TROIS-PISTOLES REMORQUES INC.	1986 09 10	Kamouraska
2440-1309 TYPO DATA PLUS INC.	1986 09 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2440-1374 USINAGE DEUX RIVES INC.	1986 09 05	Richelieu
2440-1127 VEKA CHAUSSURES & CUIR INC.	1986 09 05	Terrebonne
2420-2467 VÊTEMENT JOLI-DAME INC.	1986 09 16	Abitibi
2440-1192 VILLA DU TISSU INC.	1986 09 05	Terrebonne
2440-4881 VOYAGES ROGER FORTIN INC.	1986 09 18	Longueuil
2440-4980 YPIER INC.	1986 09 18	Longueuil

262

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1177-7232 ACIER ET MÉTAUX MORRISSETTE INC.	1968 03 22	1986 09 15	
1237-1746 BEAUMONT & CHARRON LTÉE	1960 05 19	1986 09 17	
1348-4514 CÉRAMIQUE ARCO INC.	1972 04 25	1986 09 18	GESTION JEAN-MARIE ARÈS INC.
1336-4070 CHEZ HENRI MAJEAU ET FILS INC.	1973 08 03	1986 09 15	
1247-5851 CODERRE TRANSPORT LTÉE	1964 11 02	1986 08 07	LES IMMEUBLES S.G.T. LTÉE
1638-1048 CONSTRUCTION WICKHAM INC.	1979 08 08	1986 09 15	
1474-1748 DÉPANNEUR L'HABITANT LIMITÉE	1977 02 11	1986 09 17	SUPERMARCHÉ A. GIGUÈRE & FILS LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1502-9457 ENTRETIEN D'ÉDIFICES BIANCO LTÉE	1976 04 07	1986 09 15	
1171-2304 EUCLIDE TREMBLAY & FILS LTÉE	1968 12 19	1986 09 15	
1229-3049 EXPERTS EN SINISTRES DE L'EST (SHERBROOKE) LTÉE	1968 10 21	1986 10 01	M.O. BOUCHARD ET ASSOCIÉS LTÉE
1463-6724 FORTIN, SINOTTE & ASS. INC.	1975 12 17	1986 09 12	LAURENT FORTIN & ASS. INC.
1260-8444 GASTON FOURNIER INC.	1967 06 21	1986 09 12	HÔTEL-MOTEL PRÉLUDE INC.
1228-1531 GESTION A. BARIL INC.	1971 10 12	1986 09 19	
1366-5765 GESTION C.R.C. INC.	1975 08 15	1986 09 12	
1250-3082 LES IMMEUBLES R.C. LTÉE	1968 05 28	1986 09 19	
1471-2715 LES IMMEUBLES TANAKA INC.	1976 11 03	1986 09 16	GESTION TANAKA INC.
1470-5107 IMPRIMERIE MEROZ INC.	1976 09 30	1986 09 15	PLACEMENTS JOCELYN BOIVIN INC.
1363-6311 JACQUES LEGAULT & FILS INC.	1975 05 20	1986 09 18	
1252-0821 KORRECT DENTAL LABORATORY INC.	1965 02 11	1986 09 15	
1142-7838 MADEMOISELLE CHARMANTE INC.	1965 01 13	1986 09 17	
1276-8115 MOTEL UNIVERSEL INC.	1965 12 30	1986 09 12	
1116-6097 PATENAUDE INDUSTRIES INC.	1965 03 11	1986 09 16	LES INDUSTRIES PATENAUDE INC.
1636-9837 PISCICULTURE DES ALLEGHANYS INC.	1979 06 12	1986 09 11	
1355-2492 PRETAL INC.	1974 03 26	1986 09 15	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1124-7897 PRODUITS ALIMENTAIRES BERTHELET INC.	1961 10 19	1986 09 17	
1210-1606 RÉNOVATION INTÉRIEURE G.R. INC.	1971 01 21	1986 09 12	
1624-5235 RESTAURANT 389 INC.	1978 03 17	1986 09 15	
1356-1469 LE SALON DE LA VIANDE RENÉ SÉVÉGNY & FILS LTÉE	1974 04 30	1986 09 15	
1285-6779 TALFRANK CORPORATION	1976 09 27	1986 09 16	
1478-1314 TAXIMÈTRE ÉMILE LTÉE	1977 05 27	1986 09 12	1478-1314 QUÉBEC INC.
1166-8043 TOUSIGNANT AUTOMOBILES LTÉE	1958 04 12	1986 09 15	ELLIOTT TOUSIGNANT LTÉE
1473-2465 TRANSPORT H.C.R. INC.	1977 01 18	1986 09 16	
1287-1869 VAUGEOIS & FILS AUTOMOBILE LTÉE	1957 08 22	1986 09 11	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2420-3168 2420-3168 QUÉBEC INC.	2149-5981 QUÉBEC INC. 1169-2464 QUÉBEC INC.	1986 09 15	Rimouski
2420-1410 TRANSPORT MCCALLUM (QUÉBEC) INC.	2435-4953 OUÉBEC INC. TRANSPORT MCCALLUM (QUÉBEC) INC.	1986 09 12	Beauharnois

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1632-6639 1632-6639 QUÉBEC INC.	1978 12 31	1986 09 17	du district: Longueuil
2149-4109 2149-4109 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1986 09 17	de la dénomination sociale: EMBALLAGES À LA BONNE HEURE INC. *GOOD HOUR PACKING INC.*
2312-6527 2312-6527 QUÉBEC INC.	1984 11 13	1986 09 11	HABCAN INC.
2321-0776 2321-0776 QUÉBEC INC.	1985 05 15	1986 09 09	de la dénomination sociale: GESTION QUADRY INC.
2325-5177 2325-5177 QUÉBEC INC.	1985 09 04	1986 09 12	de la dénomination sociale: MOUSSE CAFÉ INC.
2411-6212 2411-6212 QUÉBEC INC.	1986 02 13	1986 09 12	1) de la dénomination sociale: BROCHETTERIE LA VÉRANDA INC. 2) du district: Joliette
2411-7988 2411-7988 QUÉBEC INC.	1986 02 11	1986 09 15	du district: Laval
2412-7193 2412-7193 QUÉBEC INC.	1986 02 25	1986 09 11	du district: Montréal
2412-8654 2412-8654 QUÉBEC INC.	1986 02 25	1986 09 11	du district: Montréal
2413-1559 2413-1559 QUÉBEC INC.	1986 03 03	1986 09 12	de la dénomination sociale: PROCULTEUR INC.
2414-2671 2414-2671 QUÉBEC INC.	1986 04 01	1986 09 09	de la dénomination sociale: ÉQUIPEMENT ROBERT LAMOTHE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2415-5004 2415-5004 QUÉBEC INC.	1986 04 14	1986 09 15	de la dénomination sociale: RÉGINALD MÉTHOT & ASSOCIÉS INC.
2415-8099 2415-8099 QUÉBEC INC.	1986 04 22	1986 08 07	de la dénomination sociale: CENTRE VIDÉO DES LAURENTIDES (ROSEMÈRE) INC.
2416-3859 2416-3859 QUÉBEC INC.	1986 05 08	1986 09 15	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES GABRIEL NADEAU INC.
2416-3867 2416-3867 QUÉBEC INC.	1986 05 08	1986 09 17	de la dénomination sociale: LE CELLIER POPULAIRE INC.
2418-0382 2418-0382 QUÉBEC INC.	1986 06 30	1986 09 18	de la dénomination sociale: NORMATIQUE (1986) INC.
2418-1489 2418-1489 QUÉBEC INC.	1986 07 09	1986 09 12	de la dénomination sociale: KIROUAC ET ROUTHIER PLYMOUTH CHRYSLER INC.
2418-8526 2418-8526 QUÉBEC INC.	1986 07 25	1986 09 12	de la dénomination sociale: GESTIONS GABRIEL COMMANDA INC.
2419-1363 2419-1363 QUÉBEC INC.	1986 08 11	1987 01 01	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS MARC HAMEL INC.
2419-3997 2419-3997 QUÉBEC INC.	1986 08 20	1986 09 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2434-6249 2434-6249 QUÉBEC INC.	1986 03 10	1986 09 11	du district: Terrebonne
2434-7346 2434-7346 QUÉBEC INC.	1986 03 12	1986 09 12	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION DE TRAVAUX SOGETRA INC.
2435-1843 2435-1843 QUÉBEC INC.	1986 03 27	1986 09 12	1) de la dénomination sociale: LES PÊCHERIES B.C. INC. 2) du district: Rimouski

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2435-3310 2435-3310 QUÉBEC INC.	1986 04 02	1986 09 16	1) de la dénomination sociale: GESTION LE-PRÉ LTÉE 2) du capital-actions
2435-8145 2435-8145 QUÉBEC INC.	1986 04 25	1986 09 16	du district: Rimouski
2435-8160 2435-8160 QUÉBEC INC.	1986 04 25	1986 09 12	1) de la dénomination sociale: LES PÊCHERIES G.E.C. INC. 2) du district: Rimouski
2436-8821 2436-8821 QUÉBEC INC.	1986 08 01	1986 09 11	1) de la dénomination sociale: CONSULTA FORME D.M. INC. 2) du district: Trois-Rivières
2436-9084 2436-9084 QUÉBEC INC.	1986 09 01	1986 09 15	du district: Mingan
2436-9100 2436-9100 QUÉBEC INC.	1986 09 01	1986 09 16	du district: Rouyn-Noranda
2437-2500 2437-2500 QUÉBEC INC.	1986 05 21	1986 09 17	du district: Saint-Hyacinthe
2437-4324 2437-4324 QUÉBEC INC.	1986 05 28	1986 09 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2437-8150 2437-8150 QUÉBEC INC.	1986 06 10	1986 09 15	de la dénomination sociale: TRANS-ACTION VILLE-MARIE INC.
2438-3127 2438-3127 QUÉBEC INC.	1986 06 27	1986 09 17	du district: Longueuil
2438-6518 2438-6518 QUÉBEC INC.	1986 07 11	1986 09 17	de la dénomination sociale: COIFFURE ANDROGYNE INC.
2438-7292 2438-7292 QUÉBEC INC.	1986 07 15	1986 09 09	1) de la dénomination sociale: LES SERVICES DE VENTE MULTICÂBLE INC. 2) du district: Montréal
2439-3332 2439-3332 QUÉBEC INC.	1986 08 08	1986 09 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2439-3910 2439-3910 QUÉBEC INC.	1986 08 11	1986 09 17	de la dénomination sociale: CENTRE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE DE LAVAL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2439-5493 2439-5493 QUÉBEC INC.	1986 08 18	1986 09 18	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES G.I. 6000 INC.
2439-8828 2439-8828 QUÉBEC INC.	1986 08 27	1986 09 16	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS BOUDREAU INC.
2439-9628 2439-9628 QUÉBEC INC.	1986 08 29	1986 09 16	de la dénomination sociale: ALAIN PICHÉ TRANSPORT INC
2440-1291 2440-1291 QUÉBEC INC.	1986 09 08	1986 09 18	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES CHRISTIAN CHAPUT INC.
2440-3602 2440-3602 QUÉBEC INC.	1986 09 16	1986 09 18	de la dénomination sociale: CERCLE DE QUALITÉ M.B. (C.Q.M.B.) INC.
1332-1773 LES APPAREILS MONTRÉAL INC.	1972 10 13	1986 09 17	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS I & N WEISS INC. *I & N WEISS INVESTMENTS INC.*
2152-0671 LES ASSURANCES RICHARD LADOUCEUR INC.	1983 03 01	1986 09 12	de la dénomination sociale: LES GESTIONS R. LADOUCEUR INC.
1467-3560 BLAIN ET ASSOCIÉS INC.	1976 06 01	1986 09 17	1) de la dénomination sociale: BLAIN, LAJEUNESSE INC. 2) du capital-actions
2171-6303 BOISERIE MAURICIENNE INC.	1984 06 18	1986 09 11	du capital-actions
1633-4351 LES BOISERIES D. VIOLY INC.	1979 02 02	1986 09 16	de la dénomination sociale: LES BOISERIES VIOLY INC.
1114-8574 BONNETERIES PARIS STAR INC.	1955 07 08	1986 09 19	du capital-actions
1229-3163 BUREAU D'AJUSTEMENT CONTINENTAL LIMITÉE	1957 12 31	1986 09 17	du capital-actions
2170-2170 CAMPING LAC LABELLE INC.	1984 05 15	1986 09 12	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-7239 CENTRE D'INFORMATION LUC TRAVERSY	1983 10 05	1986 09 15	de la dénomination sociale: COMPAGNIE D'IMPORTATION LUC TRAVERSY INC.
2415-2373 CENTRE D'USINAGE DE BEAUCE INC.	1986 04 16	1986 09 15	du capital-actions
1359-5772 CHARBONNERIE LASNIER INC.	1974 10 07	1986 09 15	de la dénomination sociale: GESTION GILLES LASNIER INC.
2174-1533 CLINIQUE DENTAIRE JEAN-PIERRE PARENT INC.	1984 04 28	1986 09 16	du capital-actions
2413-4272 CLUB VOYAGES PLEIN SOLEIL INC.	1986 03 18	1986 09 19	1) de la dénomination sociale: VOYAGES PLEIN SOLEIL INC. 2) du capital-actions
2321-4810 CONSULTANTS I.C.I. INC.	1985 05 21	1986 09 16	1) du district: Montréal 2) du capital-actions
2436-7484 LES COURTIERS MASSÉ & ASSOCIÉS INC.	1986 05 07	1986 09 16	LES PLACEMENTS NORMAND MASSÉ INC.
1862-4551 DELTA DORÉ CANADA INC.	1982 10 21	1986 09 19	du district: Montréal
2324-2498 DISTRIBUTION J.G.S. INC.	1985 12 17	1986 09 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2322-5352 LES DISTRIBUTIONS TOSCANA INC.	1985 06 12	1986 09 10	de la dénomination sociale: AQUABRASS INC.
1249-8507 DISTRIBUTIONS V.C.L. INC.	1970 05 29	1986 09 11	de la dénomination sociale: TRANSPORT ROCO INC.
2319-1323 ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON (CHICOUTIMI) INC.	1985 04 09	1986 09 12	de la dénomination sociale: AUTO ÉCOLE RIVE NORD INC.
1466-4643 LES ENTREPRISES HOCQUART LIMITÉE	1976 04 22	1986 09 15	du district: Joliette

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1354-5132 ENTREPRISES ROBERT TREMBLAY LTÉE	1974 08 01	1986 09 11	1) de la dénomination sociale: LES RESTAURANTS AMS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2160-4400 LES ÉPARGNES COLLECTIVES LAROSE INC.	1983 09 21	1986 09 12	de la dénomination sociale: 2160-4400 QUÉBEC INC.
1357-3944 ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE BORÉAL INC.	1974 06 25	1986 09 17	du capital-actions
2439-1831 LES ÉQUIPEMENTS ACTON (1986) INC.	1986 07 31	1986 09 12	du capital-actions
1862-5426 LES ESCALIERS C.L. INC.	1982 11 01	1986 09 12	du capital-actions
2439-1583 FABRICATION MUNSINGWEAR LTÉE	1986 07 31	1986 09 12	de la dénomination sociale: LE GROUPE MODE SHIRTMATE LTÉE *SHIRTMATE APPAREL GROUP LTD.*
2157-1351 FERME RENADO RENÉ LÉVESQUE ET FILS INC.	1983 07 05	1986 09 17	du capital-actions
1627-5380 FERMES MARCEL GRÉGOIRE & FILS INC.	1978 06 19	1986 09 12	de la dénomination sociale: LES PORGREG INC.
1510-3096 GARAGE DE SPÉCIALITÉ HAUTE PERFORMANCE ROUEN INC.	1978 01 17	1986 09 18	de la dénomination sociale: LA BELLE AUTO BOILY & PERRON INC.
2420-0503 GESTION BORIS ET MICHEL INC.	1986 09 08	1986 09 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2156-0958 GESTION DONAT JOBIN (1984) INC.	1983 05 30	1986 09 12	de la dénomination sociale: CONCIERGERIE C.D.J. (QUÉBEC) INC.
2438-1766 GESTION D.S.T. INC.	1986 06 23	1986 09 15	du capital-actions
1643-4623 GESTION J.G. CADIEUX INC.	1980 03 31	1986 09 18	du capital-actions
2434-8773 GESTION NICK ET PATRICK INC.	1986 03 18	1986 09 17	du district: Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1648-1954 GILLES GENDRON SEMENCE PÉDIGRÉE INC.	1980 10 07	1986 09 17	1) de la dénomination sociale: SEMENCES G. GENDRON INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1368-3941 INDUSTRIES STANDACO INC.	1974 05 23	1986 09 10	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS BERGERON-DALY INC. *BERGERON-DALY HOLDINGS INC.*
2314-9073 INFO-ULTIMA INC.	1985 01 24	1986 08 25	du capital-actions
2166-2283 LES INVESTISSEMENTS PACDAGM INC.	1984 02 14	1986 09 17	du capital-actions
1358-1806 LACAILLE, LAROSE, OUELLETTE & ASSOCIÉS INC.	1973 12 21	1986 09 15	du capital-actions
2160-8385 LÉO GRAVEL & FILS INC.	1972 09 07	1986 09 12	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS GRAVEL & LAVIOLETTE INC.
2170-9217 LITERIE DRUMMOND (1986) LTÉE	1984 05 30	1986 09 15	1) de la dénomination sociale: LES ATELIERS JEAN CYR INC. 2) du district: Trois-Rivières 3) du capital-actions
1508-7059 MAGIDANO INC.	1977 11 18	1986 09 12	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 9
2158-9726 MARCHÉ PAUL RIENDEAU INC.	1983 08 15	1986 09 11	du district: Saint-Hyacinthe
1640-5565 MATÉRIAUX J.E. FORTIER INC.	1979 12 21	1986 09 17	de la dénomination sociale: MATÉRIAUX FORTIER INC.
1195-8790 LA MENUISERIE D'EAST ANGUS INC.	1970 04 06	1986 09 17	du capital-actions
1181-8986 MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC.	1969 11 25	1986 09 12	du capital-actions
1128-4122 OMNIPLAST INC.	1957 11 12	1986 09 12	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1645-5016 PALAIS DU PRINCE INC.	1980 06 26	1986 09 15	de la dénomination sociale: GOURMET DE CHINE INC.
1137-9518 PATJOY INC.	1953 02 28	1986 08 07	du capital-actions
2332-3918 PAUL MARTIN INC.	1985 12 31	1986 09 16	du district: Kamouraska
1854-7182 PEJEV INC.	1982 02 16	1986 09 15	du capital-actions
2317-5227 PIANO BAR DISCO LE CHIC INC.	1985 03 12	1986 09 15	1) de la dénomination sociale: LES ÉCURIES 7 - 1 - D - PART INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 20
1848-9914 PIÈCES D'AUTOS M. MILLER INC.	1981 08 03	1986 09 17	de la dénomination sociale: LES AUTOMOBILES M. MILLER INC.
2417-1290 PIERRE L. LANDRY INC.	1986 06 05	1986 09 15	du capital-actions
1354-3574 LES PLACEMENTS ALNOURC INC.	1974 02 27	1986 09 17	de la dénomination sociale: PLACEMENTS APOLLON INC.
1230-1321 LES PLACEMENTS A.R.M.G. LIMITÉE	1970 12 23	1986 09 19	du capital-actions
1627-7964 PLACEMENTS G. BRETON INC.	1978 06 27	1986 09 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
1857-5126 LES PLACEMENTS JOCELYN VÉZINA INC.	1982 05 13	1986 09 18	1) du capital-actions JEAN FINA SERVICE INC. 2) des dispositions
1843-7269 LES PLACEMENTS LEMIEUX, LAFERRIÈRE ET BINETTE LTÉE	1981 03 02	1986 09 12	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 3
2163-9307 LES PLACEMENTS PIERRE THIBODEAU INC.	1983 12 15	1986 09 09	du district: Montréal
2327-8773 PLACEMENTS RACINE LTÉE	1985 09 30	1986 09 18	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-2865 RESSOURCES MAUFORT INC.	1983 11 14	1986 09 17	du nombre des administrateurs: minimum: 4 maximum: 10
1636-7351 RESTAURANT MARGO LEE INC.	1979 06 01	1986 08 06	du district: Trois-Rivières
1844-9256 LE SACUIR DES AULNAIES INC.	1981 04 02	1986 09 17	du capital-actions
1628-7427 SALON LA COUPE LUC BERNARD INC.	1978 08 03	1986 09 12	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES LUC BERNARD INC.
2149-5890 LES SERVICES ADMINISTRATIFS RO-JEAN-PIER INC.	1982 12 29	1986 09 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
1624-9286 SOCIÉTÉ CLARODAN INC.	1978 03 31	1986 09 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
1313-8466 LA SOCIÉTÉ M. & N. INC.	1968 07 25	1986 09 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
1501-5944 SOGEMIS INC.	1975 12 30	1986 09 17	du capital-actions
2420-1410 TRANSPORT MCCALLUM (QUÉBEC) INC.	1986 09 12	1986 09 12	de la dénomination sociale: 2420-1410 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2420-3390 ASSOCIATION AMITIÉS INTERNATIONALES ET INTERPLANÉTAIRES A.A.I.I.	1986 09 17	3709, rue de Mentana, Montréal
2420-3572 L'ASSOCIATION DE TENNIS ET DE RACQUETBALL MINEURE DE ST-GEORGES DE BEAUCE INC.	1986 09 18	Saint-Georges
2420-3465 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DES HAUTS BÛCHERS	1986 09 18	Dudswell
2420-2764 ASSOCIATION DES PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES DE L'A.R.C.S.	1986 09 16	1260, rue Jean Talon est, Montréal
2420-1840 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST INC.	1986 09 16	11111, rue Notre-Dame, Montréal-Est
2420-1733 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES COURTIERS EN IMPRIMERIE INC.	1986 09 16	2526A, Jean-Talon est, Montréal
2418-2156 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES JOUEURS DE PICHENOTTES	1986 09 16	Montréal
2420-3432 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS AUDIO-VISUELS EN RÉGIONS	1986 09 18	138, rue Wellington nord, Sherbrooke
2420-1667 ATELIER DE MUSIQUE ACTUELLE «LE BRUIT QUI COURT» INC.	1986 09 16	2985, Goyer, app. 11, Montréal
2420-3481 LA BAMBINERIE DE MERCIER	1986 09 19	45, St-Joseph ouest, Mercier
2420-1741 BUREAU D'INTERVENANTS EN MILIEU DE TRAVAIL, ROBERT PETIT INC.	1986 09 16	372, avenue Prairie, app. 5, Iberville
2420-1949 CARNAVAL D'HIVER DE MURDOCHVILLE, INC.	1986 09 17	620, 7e Rue, Murdochville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2417-7768 CENTRE DE RESSOURCES DE MONTRÉAL-NORD INC.	1986 09 16	11441, boulevard Lacordaire, Montréal Nord
2420-2749 LES CENTRES D'INSPECTION ET DE PRÉVENTION AUTOMOBILE DU QUÉBEC (C.I.P.A.Q.) INC.	1986 09 16	1573, rue King est, Fleurimont
2420-1642 CHOEUR LA VOIX DU FAUBOURG	1986 09 15	369, rue St-Jean, Québec
2420-1907 CLUB DE TAEKWON DO DE LA CAPITALE	1986 09 17	1595, Mgr Plessis, Québec
2420-1915 CLUB D'AVIONS RADIO CONTRÔLES LANAUDIÈRE INC.	1986 09 17	1051, Albert Geoffroy, appartement 4, Joliette
2420-3473 LE CLUB MEGA 34 - V.T.T. - NAPIERVILLE	1986 09 19	92, rang Cyr, Napierville
2420-1873 CLUB OPTIMISTE DE LA CONCEPTION	1986 09 16	La Conception
2420-1626 CLUB RIVERAIN VÉHICULES TOUS TERRAINS	1986 09 16	1108, Latour, Saint-Blaise
2420-1865 CLUB ROYAL INTERNATIONAL MONTRÉAL INC.	1986 09 16	6875, 25e Avenue, Montréal
2420-1923 COMITÉ DE PROTECTION DU VOISINAGE DE SAINTE-JULIE	1986 09 17	1580, chemin du Fer à Cheval, Sainte-Julie
2420-2798 COMITÉ DES CITOYENS DE LA RIVIÈRE ST-JEAN	1986 09 18	Rivière-Saint-Jean
2420-3580 COMITÉ RÉGIONAL D'ATAXIE DE FRIEDREICH D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1986 09 18	Montée du Lac, Cléricy
2420-1857 COMMUNAUTÉ SPIRITUELLE PLANÉTAIRE SSERULANDA	1986 09 16	10853, St-François d'Assise, Montréal
2420-3408 LA CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE STE-AGATHE-DES-MONTS	1986 09 18	24, Notre-Dame, Sainte-Agathe des Monts

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2420-1899 CORPS DE TAMBOURS ET TROMPETTES LES DAUPHINS INDÉPENDANTS DE CHAMBLY	1986 09 17	5215, Péguy, Saint-Hubert
2420-1659 LA COURSE EN VILLE STE-MARIE INC.	1986 09 16	Beauce
2420-3424 ÉCOLE DE DICTION LANGUEDOR INC.	1986 09 18	175, rue Ringuet, Drummondville
2420-1832 L'ÉGLISE DE L'UNITÉ CHRÉTIENNE	1986 09 16	7138, rue Clark, Montréal
2416-1911 ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ASSOCIÉE DE VERDUN	1986 09 19	350, Woodland, Verdun
2420-1790 ÉPOPÉE DE L'OR EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.	1986 09 16	111, 7e Rue, Noranda
2420-3507 ÉTOILE DU SUD OUEST DE MONTRÉAL	1986 09 19	75, Sir George-Étienne Cartier, Montréal
2420-3457 FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PETITS DÉBROUILLARDS	1986 09 18	Montréal
2420-2715 FONDATION BAILLAIRGÉ	1986 09 16	37, Robert, Île Bizard
2418-5365 FONDATION BERTRAND FABI INC.	1986 09 19	734, chemin Biron, Ascot Corner
2420-3598 LA FONDATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUE LE BON ST-PIERRE INC.	1986 09 18	705, rue Lemonde, Saint-Hyacinthe
2420-2723 LA FONDATION DE L'ABBÉ C.D.	1986 09 16	545, Lac Huron, Lac-aux-Sables
2420-3606 FONDATION DU PAVILLON SAINT-DOMINIQUE	1986 09 19	Québec
2420-1931 LE GROUPE CULTUREL ST-CASIMIR INC.	1986 09 17	Saint-Casimir
2420-1824 HABITATION POPULAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1986 09 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2417-7628 INTER-ÉCHANGE PORT-CARTIER INC.	1986 09 16	3, rue Wood, bureau 2, Port-Cartier
2420-1808 JOURNAL COMMUNAUTAIRE D'ASCOT CORNER INC.	1986 09 16	5655, route 112, Ascot Corner
2420-1774 LIGUE DE BALLON SUR GLACE LES TROTTEURS	1986 09 16	31, Place St-Ours, L'Assomption
2418-7676 LA MAISON TRAIT D'UNION POUR TOXICOMANES	1986 09 16	631, Lac Thomas, Saint-Didace
2420-1675 MOISSON QUÉBEC INC.	1986 09 16	4025, de la Scie, Cap-Rouge
2420-1634 MONDIAL SPRINT 87	1986 09 19	930, Place Deville, Sainte-Foy
2420-2731 MOUVEMENT D'ENTRAIDE DES CANTONS-UNIS	1986 09 16	601, 1re Avenue, Stoneham
2420-1683 MOUVEMENT POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, RÉGION MÉTROPOLITAINE (MAB-MÉTRO)	1986 09 16	Montréal
2420-1758 ORGANISATION DÉMOCRATIQUE DE LA JEUNESSE ET ETUDIANTS D'IRAN (O.D.J.E.I.) *ORGANIZATION OF DEMOCRATIC YOUTH AND STUDENTS OF IRAN (O.D.Y.S.I.)*	1986 09 18	2125, rue St-Marc, appartement 1901, Montréal
2420-1766 OUANANICHE PLUS INC.	1986 09 16	3075, rue St-Patrick, Jonquière
2420-2806 LES PRODUCTIONS D-EXPACE	1986 09 18	1065, HÔtel-de-Ville, Montréal
2420-1725 REGROUPEMENT DES ÉCRIVAINS ET AUTEURES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1986 09 16	1130-A, 2e Avenue, Val d'Or
2420-1709 RÉSEAU DES ARCHIVES DU QUÉBEC	1986 09 16	100, avenue des Commandeurs, Lévis

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2420-2756 SOCIÉTÉ C.L.E. LAC-ST-JEAN-OUEST INC.	1986 09 16	Roberval
2420-3440 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE	1986 09 18	2727, 6e Avenue, bureau 110, Saint-Georges Ouest, Beauce-Sud
2420-1881 SOLIDARITÉ-CANCER DE L'ESTRIE	1986 09 17	Sherbrooke
2420-1691 THÉÂTRE «VOLTE-FACE»	1986 09 16	Montréal

262

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1631-8057 L'ALLIANCE LAURENTIENNE DES MÉTIS & INDIENS SANS STATUT, LOCAL 50, CAMPBELL'S BAY INC.	1978 11 28	1986 09 18	1) de la dénomination sociale: ALLIANCE AUTOCHTONE, LOCAL 50, CAMPBELL'S BAY INC. 2) des objets 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: 7
2331-1947 ASSOCIATION BÉLIERS D'HENRI-BOURASSA INC.	1985 11 28	1986 09 16	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION CULTURELLE HENRI-BOURASSA INC. 2) du siège social:
2163-3623 L'ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DE KAMOURASKA INC.	1984 02 01	1986 09 16	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE KAMOURASKA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1859-8698 CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION POUR FEMMES EN RECHERCHE D'EMPLOI (C.O.F.F.R.E.) INC.	1982 08 02	1986 09 16	des objets
1278-1068 LA CORPORATION DES LOISIRS DE STE-ODILE DE QUÉBEC INC.	1966 02 17	1986 09 16	1) de la dénomination sociale: LOISIRS STE-ODILE - ST-ALBERT DE QUÉBEC INC. 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: 6
2311-7120 LE DOMAINE DE LA SOBRIÉTÉ INC.	1984 12 11	1986 09 16	des objets
1643-4177 FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LES MALADIES MENTALES F.R.M.M. INC.	1980 09 04	1986 09 16	de la dénomination sociale: FONDATION QUÉBÉCOISE DES MALADIES MENTALES INC.
1630-8181 FONDS B.B.R. INC.	1978 10 27	1986 09 16	des dispositions
2315-3299 GARDERIE L'ESCARGOT INC.	1985 02 26	1986 09 16	de la valeur des biens immobiliers
1847-0294 LES HABITATIONS DESJARDINS DU CENTRE-VILLE	1981 06 01	1986 09 16	de la valeur des biens immobiliers
1281-9694 L'INSTITUT DE RELATIONS INDUSTRIELLES DU QUÉBEC	1944 12 18	1986 09 16	des objets
1574-5482 THE LAKEVIEW CEMETERY COMPANY	1942 04 20	1986 09 18	de la dénomination sociale: LES JARDINS COMMÉMORATIFS LAKEVIEW *LAKEVIEW MEMORIAL GARDENS*

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2318-8303 FRANJEU, POUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC	FRANCOJEUNES (FRANCOPHONIE, JEUNESSE)	1985 04 24
1633-0912 GESTION ROY-MATTEAU INC.	CORPORATION FINANCIÈRE DES BASSES LAURENTIDES	1979 01 23
1256-8432 HENRY GREENSPOON ENTERPRISES LTD.	ENTREPRISES HENRY GREENSPOON LTÉE *HENRY GREENSPOON ENTERPRISES LTD.*	1966 09 23
1253-0234 L'HÔTEL DIEU DE RIVIÈRE DU LOUP	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE	1962 12 28
1637-4175 LOGICON (1979) INC.	CONSULTANTS L.G.B. INC.	1979 06 27
1301-2059 LA TROUPE FOLKLORIQUE LES SORTILÈGES	L'ENSEMBLE NATIONAL DE FOLKLORE LES SORTILÈGES	1972 05 12

262

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1637-4175 LOGICON (1979) INC.	1979 06 27	233, chemin les Chenaux, Vaudreuil

262

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2332-7745 2332-7745 QUÉBEC INC.	1985 12 31	1986 10 18
1303-1885 AIR CONDITIONING & SERVICES LTD.	1955 10 17	1986 10 18
1625-3213 L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE N.D.G.	1978 04 11	1986 10 18
2165-6608 L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU DOMAINE AUX DEUX FERMES INC.	1984 03 02	1986 10 18
1236-7298 B.H.S.C. CONSTRUCTION LTÉE	1966 11 16	1986 10 18
1110-9824 CABE INDUSTRIAL SUPPLY LTD.	1956 05 22	1986 10 18
2151-2017 CENTRE DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE J. FORTIN INC.	1983 02 03	1986 10 18
2160-8112 CENTRE D'INFORMATIQUE L.C.M. INC.	1983 09 28	1986 10 18
1128-7794 CHAUSSURES STUDIO 10 LTÉE	1967 12 28	1986 10 18
1858-6214 CLAIRE YELLE INC.	1982 06 07	1986 10 18
1857-1679 COMMUNICATION J'INVESTRIE INC.	1982 04 28	1986 10 18
1350-0434 COMPAGNIE DE RELAIS AÉRIEN INTERNATIONAL LTÉE	1973 12 06	1986 10 18
1190-0198 LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE UNGAVA	1956 10 18	1986 10 18
1369-9996 COMPAGNIE DE TRANSPORT VIG LTÉE	1974 10 10	1986 10 18
1265-5015 COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT HENJA INC.	1959 09 22	1986 10 18
1336-1118 CONSTRUCTION ET RÉPARATION JEAN-PAUL COMEAU INC.	1973 02 14	1986 10 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolutio
1368-3859 CONSTRUCTION SETON INC.	1974 05 23	1986 10 18
1635-4821 LES CONSTRUCTIONS LESMIR INC.	1979 04 17	1986 10 18
1127-9429 DELICO SALES LIMITED	1961 04 17	1986 10 18
1856-4674 DENDROBEC INC.	1982 03 30	1986 10 18
1302-9459 DÉVELOPPEMENT VALLÉE VERTE INC.	1961 05 15	1986 10 18
1252-9228 DIAB LTÉE	1963 04 29	1986 10 18
1256-1049 AUX ÉLÉGANTS IMPORTATIONS INC.	1965 09 15	1986 10 18
1630-2481 LES ENTREPRISES JEAN LAGACÉ INC.	1978 10 03	1986 10 18
1356-6278 LES ENTREPRISES VIDELAIN LTÉE	1974 05 15	1986 10 18
1105-5878 ÉQUIPEMENT D'AUTOMOBILES A.B.C. INC.	1956 12 14	1986 10 18
1258-3530 EXPLORATION LABRADOR (QUÉBEC) INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1964 08 14	1986 10 18
1628-0497 FER ET MÉTAL R. GARAND & FILS INC.	1978 07 06	1986 10 18
1854-3231 F.C BOIVIN INC.	1982 02 09	1986 10 18
2174-2861 GESTION CATY INC.	1984 08 31	1986 10 18
2172-6450 GESTION FRANJAC INC.	1984 07 13	1986 10 18
1162-4442 GESTION JEAR INC.	1971 12 31	1986 10 18
1464-2367 GOUJONS INDUSTRIELS DUPÉRÉ INC.	1976 01 19	1986 10 18
1644-6395 LES HABITATIONS TURENNE INC.	1980 05 16	1986 10 18
1463-3879 HOUDE & HOUDE INC.	1975 12 01	1986 10 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1111-1267 LES IMPORTATIONS FRANCO-ITALIENNES INC.	1960 04 05	1986 10 18
1281-2715 LES INVESTISSEMENTS DE QUALITÉ INC.	1958 12 12	1986 10 18
1648-2689 JO-AL CHAUSSURES INC.	1980 10 09	1986 10 18
1510-8293 JUMAQUE INC.	1978 02 06	1986 10 18
1205-3039 J.E.P. INC.	1969 04 03	1986 10 18
1857-0317 LAVE AUTO JARRY INC.	1982 04 15	1986 10 18
1140-9752 LIONEL CLERMONT INC.	1969 04 11	1986 10 18
1198-6759 LITHOCHROME INC.	1969 11 12	1986 10 18
2318-7230 LA MAISON DE LA RELÈVE CULTURELLE DU QUÉBEC INC.	1985 03 29	1986 10 18
1264-7335 LES MAISONS DE PIÈCES G.S. INC.	1968 04 25	1986 10 18
1178-7272 MARCHÉ HARNOIS INC.	1968 11 21	1986 10 18
1109-1725 MARTIN & SANDS CO.	1948 06 30	1986 10 18
1637-1932 MONSIEUR CONTRÔLE INC.	1979 06 21	1986 10 18
1151-7893 MOTEL STE-ADÈLE LTÉE	1959 01 14	1986 10 18
1277-7546 NORALDA CORPORATION	1957 11 21	1986 10 18
1232-2905 PAN-AM TRADING INC.	1966 09 08	1986 10 18
1281-9157 PATHONIC INFORMATIQUE INC.	1945 11 27	1986 10 18
1312-6198 PAUL & JEAN DUCHESNE INC.	1964 12 31	1986 10 18
1245-9624 PAUZÉ & CHEVRETTE, INC.	1953 04 17	1986 10 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1269-2687 PÉTROLES JOY DU QUÉBEC LTÉE	1963 08 16	1986 10 18
2330-9925 PHILACHROME INC.	1986 01 01	1986 10 18
1252-5929 PLACEMENTS KHD INC.	1963 06 17	1986 10 18
1844-9561 PLACEMENTS LÉOMAR INC.	1981 04 02	1986 10 18
2319-3147 LES PLACEMENTS TREMEL INC.	1985 04 17	1986 10 18
1280-9414 PROLOVEK INC.	1970 04 03	1986 10 18
1236-1333 SALON DE BARBIER GUY INC.	1966 06 22	1986 10 18
1862-8701 LES SERVICES C.E. DE BERTHIERVILLE INC.	1982 11 03	1986 10 18
1259-5880 SIMDIS FINANCE INC.	1971 01 08	1986 10 18
1266-3282 SOCIÉTÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE P.L.H. INC.	1969 11 07	1986 10 18
2168-5995 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER MATRA INC.	1984 04 04	1986 10 18
1503-9795 SOUDEC INC.	1976 06 22	1986 10 18
2413-7556 TRANSPORT A.P. BÉLANGER INC.	1986 03 12	1986 10 18
1641-9343 TRANSPORT CLAUDE LATENDRESSE INC.	1980 09 03	1986 10 18
1477-4129 TRASORIC INC.	1977 05 06	1986 10 18
1306-9869 TURCOT INVESTMENTS LTD.	1959 09 23	1986 10 18
1371-1700 VENTILATION C.A.S. (SHEFFORD) INC.	1975 01 20	1986 10 18
1128-6085 VERGAUD INC.	1948 09 20	1986 10 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1118-8406 VICTORIA PRESS LIMITED	1923 05 11	1986 10 18

L'inspecteur général des institutions financières,
262 JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution — Demandes de

2161-0548 QUÉBEC INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2161-0548 QUÉBEC INC « demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 6 août 1986

Le secrétaire,
48277 MARIO DROUIN

ALBION HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALBION HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48242 GURMAN, AUMAIS & ROITER

APIRON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «APIRON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 octobre 1986

Le secrétaire,
48193 MICHAEL POLITIS

BISKEL INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BISKEL INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48243 GURMAN, AUMAIS & ROITER

C.M.R. GAUTHIER ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET ÉLECTRICIEN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C.M.R. GAUTHIER ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET ÉLECTRICIEN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 octobre 1986

Le président,
48212 CLAUDE GAUTHIER

CHAPUIS ET DUBUC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHAPUIS ET DUBUC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

La secrétaire,
48225 DENISE BENATAR

CLUB MICRO-VIC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB MICRO-VIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 6 octobre 1986

Le président,
48268 JEAN SABRI

CONSTRUCTION CARMEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION CARMEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 10 octobre 1986

Pour la compagnie,
48195 CÉCILE BELLEVILLE

DECIN INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DECIN INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48244 GURMAN, AUMAIS & ROITER

DÉMÉNAGEMENT DONALD GUERTIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉMÉNAGEMENT DONALD GUERTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 15 octobre 1986

La secrétaire,
48196 NICOLE GUERTIN

DÉPANNEUR MÉTROPOLITAIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉPANNEUR MÉTROPOLITAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 15 octobre 1986

Le secrétaire,
48197 BERNARD SYLVAIN

F.G. GAUVIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «F.G. GAUVIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 octobre 1986

Pour la compagnie,
48213 FLORENT GAUVIN

FINDEC INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FINDEC INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48245 GURMAN, AUMAIS & ROITER

GARDERIE L'ÉTINCELLE INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARDERIE L'ÉTINCELLE INCORPORÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Forestville, le 16 octobre 1986

Pour la compagnie,
48255 CÉLINE MOREL

GESTION RENÉ WATTERS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION RENÉ WATTERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 21 octobre 1986

Le président,
48256 RENÉ WATTERS

GROUPE PHOTO QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GROUPE PHOTO QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 octobre 1986

Le président,
48194 VINCENT MARCEAU, F.C.A.

HAMPSTEAD HOLDINGS CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HAMPSTEAD HOLDINGS CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48246 GURMAN, AUMAIS & ROITER

HAMPSTEAD HOMESITES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HAMPSTEAD HOMESITES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48247 GURMAN, AUMAIS & ROITER

INSTITUD CULTUREL IBERICO

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INSTITUD CULTUREL IBERICO» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 octobre 1986

Pour la compagnie,
48257 ANGELES RUIZ

ISSBRO INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ISSBRO INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48248 GURMAN, AUMAIS & ROITER

J. OSCAR LÉTOURNEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J. OSCAR LÉTOURNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

L'Annonciation, le 26 septembre 1986

Le procureur de la compagnie,
48278 JACQUES BEAUDOIN, *avocat*

JOUJOUTHÈQUE DE COATICOOK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JOUJOUTHÈQUE DE COATICOOK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Coaticook, le 6 octobre 1986

Pour la compagnie,
48279 L. LAFRANCE

L. DUCHESNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L. DUCHESNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 2 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48187 GENDREAU, PELLETIER & ASSOCIÉS

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION ET D'IMPRIMERIE DE MONTRÉAL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE PUBLICATION ET D'IMPRIMERIE DE MONTRÉAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48226 CLARKSON, TÉTRAULT

LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES CHAGNON

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES CHAGNON» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48269 BYERS, CASGRAIN

LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'ANJOU

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION DES MARCHANDS DES GALERIES D'ANJOU» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48270 BYERS, CASGRAIN

LA CORPORATION DES MARCHANDS DES PROMENADES ST-BRUNO

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION DES MARCHANDS DES PROMENADES ST-BRUNO» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48271 BYERS, CASGRAIN

LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CARREFOUR LAVAL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CARREFOUR LAVAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48272 BYERS, CASGRAIN

LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CENTRE COMMERCIAL DOMAINE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CENTRE COMMERCIAL DOMAINE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48273 BYERS, CASGRAIN

LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CENTRE FAIRVIEW

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION DES MARCHANDS DU CENTRE FAIRVIEW» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48274 BYERS, CASGRAIN

LE GROUPE DE CONSULTANTS C.D.G. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE GROUPE DE CONSULTANTS C.D.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 septembre 1986

Le secrétaire,
48188 GILLES CHAMPAGNE

LEHAR INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LEHAR INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48249 GURMAN, AUMAIS & ROITER

LES APPARTEMENTS KAROUZEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES APPARTEMENTS KAROUZEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 8 octobre 1986

Le procureur de la compagnie,
48280 CLÉMENT LEBLANC, *notaire*

LES ASSURANCES RÉAL MELANÇON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ASSURANCES RÉAL MELANÇON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 7 octobre 1986

Le président,
48207 RÉAL MELANÇON

LES CONSTRUCTEURS UNIS H.C.H. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTEURS UNIS H.C.H. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 octobre 1986

Le procureur de la compagnie,
48227 ME JACQUES BOURQUE

LES DISTRIBUTIONS GINSENG LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS GINSENG LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Le président,
48258 CHRISTIAN K. CHRUN

LES ENTREPRISES H.C.H. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES H.C.H. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 octobre 1986

Le procureur de la compagnie,
48228 Me JACQUES BOURQUE

LES ENTREPRISES MORILAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES MORILAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 2 octobre 1986

Le président,
48208 ROGER LAMARRE

LES HABITATIONS ST-MOÏSE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES HABITATIONS ST-MOÏSE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Moïse, le 14 octobre 1986

La secrétaire,
48214 LUCIENNE LEPAGE

LES IMMEUBLES DES ANNÉES 1980 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES DES ANNÉES 1980 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er octobre 1986

Le procureur de la compagnie,
48209 ÉLISE SAUVAGEAU, *notaire*

LES IMMEUBLES KRT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES KRT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 14 octobre 1986

Pour la compagnie,
48215 GEORGES LÉVESQUE, *comptable*

MAPLE LEAF SPECIALTIES LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAPLE LEAF SPECIALTIES LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 septembre 1986

Le président,
48281 J.J. JACOB

MELFORT INVESTMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MELFORT INVESTMENT CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48259 MARTINEAU, WALKER

MILAUM INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MILAUM INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48250 GURMAN, AUMAIS & ROITER

NADEAU & ROY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NADEAU & ROY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 16 octobre 1986

Pour la compagnie,
48260 CLAUDE BOUTHILLETTE

NESCER INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NESCER INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48251 GURMAN, AUMAIS & ROITER

PRESSES ÉLITE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRESSES ÉLITE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48229 CLARKSON, TÉTRAULT

R. ROUSSEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «R. ROUSSEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 14 octobre 1986

Le président,
48282 ROGER ROUSSEAU

RÉSEAU DE PLEIN AIR «LA MIRABELLE» INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉSEAU DE PLEIN AIR «LA MIRABELLE» INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Boisbriand, le 16 septembre 1986

Le secrétaire-trésorier,
48189 YVON LABRIE

RESTAURANT ALMAR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT ALMAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 octobre 1986

Le procureur de la compagnie,
48216 ARAM OULOUSIAN, *avocat*

ROFDUB INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROFDUB INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48252 GURMAN, AUMAIS & ROITER

SALON DES VIANDES CHARETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALON DES VIANDES CHARETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Antoine, le 9 octobre 1986

La secrétaire,
48198 PAULINE CHARRETTE

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES TRANS-AMÉRICAINE LTÉE TRANS-AMERICAN CHEMICALS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES TRANS-AMÉRICAINE LTÉE—TRANS-AMERICAN CHEMICALS LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48254 CLARKSON, TÉTRAULT

SOGEBO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOGEBO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 15 octobre 1986

Le procureur de la compagnie,
48199 GILLES VÉZINA, *notaire*

SOMILEK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOMILEK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48217 STEIN, MONAST, PRATTE & MARSEILLE

STELAT INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STELAT INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

Les procureurs de la compagnie,
48253 GURMAN, AUMAIS & ROITER

TAVERNE LATOUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAVERNE LATOUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 octobre 1986

La présidente,
48218 ROSE BEAULNE

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2488-4850 ** LES RESSOURCES GOLDEN HOPE INC.	1986 09 12	M. Pierre Barnard, 1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 1100, Montréal	1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 1100, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

RESSOURCES MSV INC. (Libre de responsabilité personnelle)
MSV RESOURCES INC. (No Personal Liability)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1986 10 10, à la compagnies « LES RESSOURCES MASSVAL INC. (Libre de responsabilité personnelle) — MASSVAL RESOURCES INC. (No Personal Liability) » changeant sa dénomination sociale en celle de « RESSOURCES MSV INC. (Libre de responsabilité personnelle) — MSV RESOURCES INC. (No Personal Liability) » et modifiant son capital-actions.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 1274-6491

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LE FOND FILM TELESCENE 1986, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *TELESCENE 1986 FILM FUND & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP*	ALBION FILMS PARTNERSHIP 1986 III, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 10 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GASPÉ	1985 05 22
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MELANÇON	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DRUMMOND	1985 12 19

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

263

Changement de l'époque où la société doit se terminer

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'époque où la société doit se terminer:

Raison sociale de la société	Époque où se terminera la société	Date d'enregistrement
LE FOND FILM TELESCENE 1986 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *TELECENE 1986 FILM FUND & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP*	2010 12 23	1986 10 06

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

263

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de la société en commandite suivante a été dissoute à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
PHARM-ESCOMPTES JEAN COUTU (ST-EUSTACHE ENR.)	1986 10 09	1986 09 09	319, boul. Sauvé, St-Eustache, QC

Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Terrebonne,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

263

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-3300, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 02 06	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3B 3T3	1986 10 07
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-3375, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 02 06	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3B 3T3	1986 10 07
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-3615, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 02 06	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3B 3T3	1986 10 07
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4019, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 02 06	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3B 3T3	1986 10 07
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4035, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 02 06	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3B 3T3	1986 10 07
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4043, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 02 06	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3B 3T3	1986 10 07
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4365, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 02 06	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3B 3T3	1986 10 07
LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE 2411-4399, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 02 06	1155, boul. Dorchester Ouest, Montréal, H3B 3T3	1986 10 07

Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

263

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA	YVES FOISY	D.E.F.I. INC. DEVELOPPEMENT FINANCIER	1985 05 22
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MELANÇON	COMMANDITÉ PLACE MELANÇON INC.	2158-9965 QUÉBEC INC	1985 12 19

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

263

Commanditaires

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont apporté des modifications en ce qui a trait aux commanditaires:

Raison sociale de la société	Lieu du principal établissement	Date d'enregistrement des modifications
LE FOND FILM TELESCENE 1986, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *TELESCENE 1986 FILM FUND & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP*	360, place Royale, Montréal, H2Y 2V1	1986 10 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA	300, boul. Laurentien, local 105, St-Laurent, H4M 2L4	1986 10 02

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

263

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LE 1915 BOULEVARD LE CORBUSIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 10 02	2902, rue Duclos, Longueuil, J4L 3H7
2825 BELCOURT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 10 01	8493, boul. Décarie, local 202 Mont-Royal, H4P 2J2

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
FRAN-GI-LAIS IMMEUBLE « A » SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1986 10 02	3689, St-Hubert, Montréal, H2L 3Z9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE, FIRST CANACORD	1986 10 06	425, de Maisonneuve Ouest, Montréal, H3A 3G5
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE, SECOND CANACORD	1986 10 06	425, de Maisonneuve Ouest, Montréal, H3A 3G5
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE PARC IMMOBILIER DU SAINT-LAURENT	1986 10 06	1032, rue Laurier Ouest, Outremont
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE D.H. 1986	1986 10 02	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MOULINSART 1986	1986 10 02	10726, rue Laverdure, Montréal, H3L 2L9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NIM-1987 *NIM AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP-1987*	1986 10 02	1010, Sherbrooke Ouest, local 614, Montréal, H3A 2R7
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PARC DE LA MONTAGNE	1986 10 02	8000, boul. Langelier, 2e étage, St-Léonard, H1P 3K2
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE ST-ELZÉAR	1986 10 03	2960, boul. Laurier, local 200, Ste-Foy, G1V 4S1
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RÉSIDENCE VICTORIA	1986 10 03	2960, boul. Laurier, local 200, Ste-Foy, G1V 4S1

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

263

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
LE FOND FILM TELESCENE 1986, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *TELESCENE 1986 FILM FUND & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP*	360, place Royale Montréal, H2Y 2V1	1986 10 06
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BOURASSA	300, boul. Laurentien local 105, St-Laurent, H4M 2L4	1985 05 22
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MELANÇON	3430, Stanley, Montréal	1985 12 19

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

263

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie
Industrial-Alliance Life Insurance Company

Prenez avis que L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, compagnie légalement constituée, ayant son siège social à Sillery, province de Québec, et Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie, compagnie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, ont respectivement fait approuver une convention en vue de fusionner en une compagnie mutuelle d'assurance sur la vie régie par la Loi sur les assurances sous la raison sociale « L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie » et sa version anglaise « Industrial-Alliance Life Insurance Company » lors d'une assemblée générale spéciale de leurs membres respectifs tenue le 30 septembre 1986, et ce, sous réserve de la continuation de Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie en une compagnie d'assurance régie par ladite loi, le tout selon les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie et Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie ont l'intention de demander au ministre des Finances, par requête commune, de confirmer la convention de fusion et d'autoriser la délivrance des lettres patentes à cette fin.

Montréal, le 3 octobre 1986

Le secrétaire de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie,
GEORGES SMITH

Le secrétaire de Alliance, Compagnie mutuelle d'Assurance-vie,
48133-43-4 ADRIEN BORDUA

Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie

Prenez avis que Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie, compagnie légalement constituée en vertu des lois du Canada et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, a fait approuver un règlement de continuation en vue de continuer son existence en une compagnie d'assurance régie par les lois de la province de Québec lors d'une assemblée générale spéciale de ses membres tenue le 30 septembre 1986, et ce, sous réserve de l'adoption d'une loi privée du Parlement du Canada amendant sa loi constitutive pour l'autoriser à continuer ainsi son existence, le tout selon les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Alliance, Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie a l'intention de demander au ministre des Finances, par requête, de confirmer le règlement de continuation et de délivrer des lettres patentes à cette fin.

Montréal, le 3 octobre 1986

Le secrétaire,
48134-43-4 ADRIEN BORDUA

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Classement des biens culturels

Classement d'un maître-autel de François Baillairgé
Beauceville

La ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4), qu'elle a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 15 octobre 1985, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Le maître-autel de François Baillairgé, datant de 1815-1822 et composé des éléments suivants:

• le tabernacle (dans la sacristie);

• le cadre d'autel (conservé dans la sacristie avec le tabernacle);

• le parement d'autel intégré dans le maître-autel actuel et situé dans le sanctuaire de l'église. »

Propriété de: la Fabrique de la paroisse Saint-François-d'Assise, case postale 220, Beauceville, QC, G0M 1A0.

Québec, le 15 octobre 1986

La ministre des Affaires culturelles,
266 LISE BACON

Affaires municipales

Divers

La Régie de la brigade d'incendie de St-Chrysostome

Avis est, par les présentes, donné que la Régie de la brigade d'incendie de St-Chrysostome demandera au ministre des Affaires municipales, conformément à l'article 618 du Code municipal, la permission de se dissoudre.

Saint-Chrysostome, le 16 octobre 1986

La secrétaire,
LUCETTE MACHABÉE

48230

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16C-318 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: le lot 16C-63 et une partie du lot 16C-62 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278787

Village d'Aylmer

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2440 à 2443 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 septembre 1985

Remplacer: les lots 3-198 à 3-200 et une partie du lot 3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 septembre 1985

Cadastre: Aylmer, village d'
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 281609

Canton de Baskatong

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 42, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Annuler: le lot 22D et une partie des lots 23C et 23D, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Cadastre: Baskatong, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: canton de Grand-Remous

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 250155

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 15-4 et la partie restante du lot 15-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603756

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-337 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 16-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1985

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603296

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1639 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 491, 495, 500, 503A, 503 et 523 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985.

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283125

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1637, 1638 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 1115 à 1120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 septembre 1985

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282344

Canton de Blandford

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 25B-1, 25B-2 du rang XII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Blandford, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Blandford

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278169

Canton de Brome

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 324-35-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: brome, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: la ville de Bromont

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283559

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1229, 1230 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: les lots 638-39, 639-70, 639-71 et une partie des lots 638, 639 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 277035

Paroisse de Chicoutimi

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante du lot 63-2 du rang I n.e.c.s. en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283147

Canton de Clyde

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 298, 299 et 300 à 312 du rang k en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 août 1985

Annuler: les lot 177, 188, 195, 198, 199, 219, 220, 224 et une partie du lot 200 du rang k en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 août 1985

Cadastre: Clyde, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Conception

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 279273

Canton de Clyde

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 58 du rang ouest de la rivière rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 12 et 13 du rang ouest de la rivière rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 mai 1985

Cadastre: Clyde, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Conception

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 278821

Canton de Clyde

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 297 du rang k en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Annuler: une partie du lot I du rang k en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Cadastre: Clyde, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Conception

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 277953

Village de Coaticook

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 217-39-2, 217-39-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Remplacer: une partie du lot 217-39-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985.

Cadastre: Coaticook, village de
Division d'enregistrement: Coaticook
Municipalité: la ville de Coaticook

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 281345

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 406 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: le lot 14-126 et une partie du lot 14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603873

Village de Cowansville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 124-565 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: les lots 124-488, 124-489 et une partie du lot 124-556 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Cowansville, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 277994

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 32-214 et 32-215 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Remplacer: les lots 32-186, 32-187 et une partie du lot 32-185 du rang I en vertu des dispositions de l'article

2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Amos-Est

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 280603

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 35-1 et 35-3 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Amos

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 276922

Canton de De L'Île

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5-162 du rang IV ile d'alma en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 5-1-1, 5-7-1 , 5-124 et une partie des lots 5-1 et 5-7 du rang IV ile d'alma en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: De L'Île, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 280395

Canton de De L'Île

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 25-106 à 25-109 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 septembre 1985

Cadastre: De L'Île, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: Delisle

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 280441

Ville de (quartier est) Drummondville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 648 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 503, 504, 505, 535, 536, 537, 611, 612 et une partie des lots 506, 533 et 534 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier est)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282809

Canton de Figuery

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 39-7-4 du rang IX en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 39-7-3 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Figuery, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Amos-Est

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282518

Canton de Fournier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1 à 26 du rang b en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Annuler: quatre parties du lot 36 et deux parties du lot 37 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Cadastre: Fournier, canton de
Division d'enregistrement: L'Islet
Municipalité: Tourville

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278311

Municipalité de Grande-Rivière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 630 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 91-12, 91-13 et 91-14 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Grande-Rivière, municipalité de
Division d'enregistrement: Gaspé
Municipalité: la ville de Grande-Rivière

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278710

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1499 à 1503 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1985

Annuler: les lots 33, 34, 37, 38 et une partie des lots 32, 40, 41 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 juin 1985

Cadastre: Grantham, canton de
Divisìon d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 255565

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 124-57 à 124-62, 124-67, 124-69, 124-74 à 124-81, 124-83 à 124-93, 124-95 à 124-138, 124-233, 124-234 et la partie restante des lots 124-63 et 124-232 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278201

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 563-70 et 563-71 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Ajouter: les lots 563-61 à 563-64 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Remplacer: le lot 563-10 et une partie des lots 563-21 et 563-30 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1985

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la paroisse de Saint-Germain-de-Grantham

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278948

Village de Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 277 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 18-1683, 18-1684, 18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Cadastre: Hochelaga, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603469

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19A-551 à 19A-555 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 19A-92 à 19A-98 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 277800

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11A-162 à 11A-165 et 11B-24 à 11B-27 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 11A-44 à 11A-46, 11A-122 à 11A-124 et 11B-14 à 11B-19 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282328

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 26B-10 et 26B-11 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Jonquière

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283783

Canton de Kilkenny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 28B-46 à 28B-51, du rang VI canton de Kilkenny en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 28B-9-2, 28B-9 et la partie restante du lot 28B-12 du rang VI danton de Kilkenny en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Cadastre: Kilkenny, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Saint-Hippolyte

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 276224

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 531-51 à 531-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 531-13, 531-23 et 531-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283760

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 233-119 et 233-120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 233-22 et 233-62 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bueau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-Majella

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603389

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 230-111 et 231-82 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 230-27 et 231-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-Majella

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 602905

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 415-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 415-55 à 415-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603892

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 126-7 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: la partie restante du lot 126-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985.

Annuler: une partie du lot 126-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 602312

Canton de Labarre

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2A-179 du rang Saguenay en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Ajouter: les lots 1A-459 et 2A-180 du rang Saguenay en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Remplacer: les lots 2A-121, 2A-122, 2A-123 et une partie des lots 1A-46, 2A-116, 2A-117, 2A-119, 2A-120, 2A-125, la partie restante des lots 1A-42, 2A-124, 2A-126 rang Saguenay en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Labarre, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 277594

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1266 et 1267 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1985

Remplacer: la partie restante des lots 1105 et 1106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1985

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 604125

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11-715 et 11-716 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 11-359 à 11-361 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603562

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1037-64 à 1037-69 et 1250 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 1037-1 et 897 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Lachine

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603340

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 128-316 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: le lot 128-166 et une partie du lot 128-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603642

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 473-288 et 825 à 828 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1985

Remplacer: le lot 473-220, une partie des lots 473 et 474 et deux parties du lot 475 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 octobre 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603401

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 488-22 et 488-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: le lot 488-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603875

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 423-811 et 423-812 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 423-121 et 423-122 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603984

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8-15 et 9-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: le lot 8-9, une partie du lot 8-8, la partie restante des lots 8-8-2, 8-8-2-1, 9-7, 9-8, 9-8-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603666

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 399-1160 à 399-1162 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 399-114-1, 399-114-2, 399-113, 399-114 et 399-115 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603752

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 29-527-1, 28-716-1, 28-717 et une partie des lots 29-527, 28-716 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: la ville de La Tuque

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 281160

Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-5 du rang VIII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Ajouter: le lot 27 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Remplacer: les lots 21-2, 21-3, 21-4 et une partie des lots 21 et 22A du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Marchand, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Macaza

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282957

Canton de Masson

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 66-1-10 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Masson, canton de
Division d'enregistrement: Maskinongé
Municipalité: Saint-Michel-des-Saints

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278938

Canton de Masson

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 66-1-9 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Masson, canton de
Division d'enregistrement: Maskinongé
Municipalité: Saint-Michel-des-Saints

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278937

Canton de Mékinac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1 à 14 du rang b en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 juillet 1985

Annuler: une partie du lot 24 du rang v; deux parties des lots 23 du rang V et 25 du rang vi; trois parties des lots 22 du rang v, 26 et 27 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 juillet 1985

Cadastre: Mékinac, canton de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: Boucher

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 275943

Cité de (quartier Saint-Antoine) Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2333 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 1196-1, 1197-1, 1199, 2068, une partie des lots 1196 et 1197, la partie restante des lots 1198-1 1198-2, 1200-8, 1198 et 1200 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603677

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: le lot 581 et une partie du lot 582 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 604258

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5203 et 5204 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 386-34-2, 386-35 à 386-40, 849 à 852 et une partie des lots 386-34-1, 386-20, 386-34 et 386 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603667

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 311 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 octobre 1985

Remplacer: une partie des lots 123 et 125 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 octobre 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603769

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 69-15 à 69-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 604514

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 69-489 à 69-491 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 69-466 et 69-467 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603669

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 107-278 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Remplacer: le lot 107-31-2 et une partie des lots 107-31-1 107-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603256

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 69-492 et 69-493 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 69-284, 69-285 et une partie du lot 69-283 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603026

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 170-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278212

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 237 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Remplacer: le lot 80-20 et une partie des lots 80-19 et 80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 278554

Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1202-12 et 1202-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 1202-8 et 1202-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 282665

Paroisse de Notre-Dame-des-Anges

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

annulation du lot 13A du rang I Sud-Ouest du canton de Chavigny et intégration au lot 13 du rang I Sud-Ouest du canton de Chavigny qui est corrige en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 août 1985

Cadastre: Notre-Dame-des-Anges, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: Notre-Dame-de-Montauban

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 279390

Paroisse de Notre-Dame-de-Sacré-Coeur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 202 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985

Remplacer: les lots 45-36, 48-36, 52-26, 53-27, 54, 57-38, 58-2, 60-26, 61-11, 62-3, 63-10 et une partie des lots 45-31, 45-34, 45-35, 45-38, 45-39, 45-42, 45-45, 45, 48-30 à 48-35, 48-32-1, 48, 50, 52-23 à 52-25, 53-14, 53-18, 53-26, 53, 55, 57-31 à 57-37, 57-39 à 57-41, 57-1, 57, 58-1, 58, 60-1, 60-21 à 60-23, 60-25, 60-27 à 60-30, 61-9, 62-1, 62-2, 63-8, 60 à 63 et 52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mai 1985.

Cadastre: Notre-Dame-de-Sacré-Coeur, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 276456

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 657-4 et 657-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 657-1-5, 657-2-68 et une partie des lots 657-2-67, 657-1 et 657-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la paroisse de Saint-Denis-de-Brompton

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283499

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 178-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 178-17 et 178-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock Forest

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282139

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 181-875 à 181-898, 182-839 à 182-850 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 181-855 et 182-823 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603763

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 18S-255 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 18S-137 et 18s-140 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: village de Rawdon

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283400

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24-272 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 24-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603504

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 58-1106 à 58-1136 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 58-512-1, 58-514-1, 58-515-1, 58-516-1, 58-517-1, 58-518-1, 58-519-1, 58-520-1, 58-521-1, 58-522-1, 58-523-1, 58-524-1, 58-525-1, 58-526-1, 58-527-1, 58-528-1, 58-529-1, 58-530-1, 58-531-1, 58-532-1, 58-533-1, 58-534-1, 58-535-1, 58-536-1, 58-537-1, 58-538-1, 58-539-1, 58-540-1, 58-541-1, 58-542-1, 58-543-1, 58-544-1, 58-545-1, 58-546-1, 58-547-1, 58-548-1, 58-549-1, 58-512 à 58-549 et une partie des lots 58-550-1 et 58-550 à 58-553 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603139

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 58-1079 à 58-1105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 58-332-1, 58-333-1, 58-334-1, 58-335-1, 58-336-1, 58-337-1, 58-338-1, 58-339-1, 58-340-1, 58-341-1, 58-342-1, 58-343-1, 58-344-1, 58-345-1, 58-346-1, 58-347-1, 58-348-1, 58-349-1, 58-350-1, 58-351-1, 58-352-1, 58-353-1, 58-354-1, 58-355-1, 58-356-1, 58-357-1, 58-358-1, 58-359-1, 58-360-1, 58-361-1, 58-362-1, 58-363-1, 58-364-1 et 58-331 à 58-367 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603140

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 170-810 à 170-812 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: les lots 170-725, 170-726, 170-809 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 601715

Village de Rock-Island

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 111-120 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Remplacer: les lots 111-95 et 111-107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Cadastre: Rock-Island, village de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: la ville de Rock-Island

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 280923

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 270-29A-10 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 270-29A-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 279435

Paroisse de Saint-André-Avellin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 421-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Ajouter: les lots 421-5 à 421-7 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: le lot 421-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-André-Avellin, paroisse de
Division d'enregistrement: Papineau
Municipalité: village de Saint-André-Avellin

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 281116

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 525-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 octobre 1985

Remplacer: le lot 525-13 et une partie du lot 525-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 octobre 1985

Cadastre: Sainte-Anne-de-la-Pérade, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 283312

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29-1237 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 29-1232 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1985

Annuler: les lots 29-1232-1 à 29-1232-7, 29-1233 et 32-1132-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 septembre 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 278578

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 589 à 598 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 500, 513 à 517, 522 à 525 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603871

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 140-1436 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 140-56 à 140-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603672

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 159-1204 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Remplacer: le lot 159-467 et une partie du lot 159-466 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603551

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 581 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1985

Remplacer: les lots 147-145 à 147-148, 147-150 à 147-152, 148-137 à 148-141, 147-148-1, 147-148-2, 147-149-2, 148-116-7, 148-141-1, 148-141-2 et une partie des lots 147-149, 147-149-1, 147-153, 148-116, 148-142 à 148-144, 147 et 148 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603466

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 212-1511 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 212-634 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603522

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 13-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 13-41-1, 13-41-2, 13-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 septembre 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603539

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 57-366, 57-367 et 57-368 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1985

Remplacer: les lots 57-227 à 57-230 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 septembre 1985

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 279825

Paroisse de Saint-Athanase

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 52-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Cadastre: Saint-Athanase, paroisse de
Division d'enregistrement: Iberville
Municipalité: la paroisse de Saint-Athanase

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 283211

Paroisse de Sainte-Béatrix

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 126-13, 126-14 et 126-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Béatrix, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Sainte-Béatrix

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 279554

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 80-44 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 80-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1985

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 277186

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 217-152 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 217-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 279441

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 162-162 à 162-165 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Remplacer: les lots 162-47 à 162-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 277391

Paroisse de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 596-36, 597-19, 597-20, 772 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 596-26, 596-27, 597-14, 597-15 et une partie des lots 596 et 597 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Saint-Césaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Césaire

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 284056

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 91-119 et 91-120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 91-74 et 91-75-1 et une partie du lot 91-75 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-Des-Prairies

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 283122

Paroisse de Saint-Clément

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 127-120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Remplacer: les lots 127-105, 127-106 et une partie du lot 127-107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Cadastre: Saint-Clément, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Beauharnois

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 278397

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 369-36 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Remplacer: les lots 369-27 à 369-35, 369-31-1 à 369-31-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985.

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 279133

Paroisse de Saint-David-de-L'Auberivière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 85-112 à 85-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 août 1985

Remplacer: les lots 85-70 à 85-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 août 1985

Cadastre: Saint-David-de-L'Auberivière, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-David-de-L'Auberivière

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 268500

Paroisse de Saint-David-de-L'Auberivière

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 49-59-1, 53-61-1 et 53-61-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Saint-David-de-L'Auberivière, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-David-de-L'Auberivière

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282189

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-466 à 37-469 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Remplacer: les lots 37-40 et 37-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603511

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 534 et 535 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 292 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603592

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 537 et 538 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 292 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603593

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 69-146 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 69-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603629

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 536 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 36-152, 37-370 à 37-373, une partie des lots 36 et 37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603587

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 20-120 à 20-124 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 20-4 et 20-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603865

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31-263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1985

Remplacer: les lots 31-207 et 31-208 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603630

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-354 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Remplacer: les lots 1-3 et 1-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 602125

Village de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-270 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 26-249 à 26-251 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Saint-Eustache, village de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 602989

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 39-422-1, une partie du lot 39, la partie restante du lot 39-422 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603701

Paroisse de Saint-Félix-de-Valois

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 298-62, 298-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Remplacer: les lots 298-59 et 298-60 en vertu des d[4]ispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Cadastre: Saint-Félix-de-Valois, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Saint-Félix-de-Valois

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283442

paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 66-57 et 66-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Remplacer: les lots 66-47, 66-49 et une partie du lot 66-48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283229

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 46-264, 46-265 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: le lot 46-226-2 et une partie du lot 46-226 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 284174

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 608-654 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 608-318 et 608-319 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 septembre 1985[4]

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-des-Laurentides

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283284

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 148-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 148-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 mai 1985

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278032

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 658 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 629 et 629-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 15 juin 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278143

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13-972 et 13-973 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Remplacer: les lots 13-759 et 13-760 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603813

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 181-183 à 181-186, 182-230 à 182-241, 321-318 à 321-422 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985.

Remplacer: les lots 181-92 à 181-94, 182-110 à 182-114, 182-116 à 182-119, 321-174, 321-175, 321-177 à 321-179, 321-186 à 321-203, 321-208 à 321-241, 321-246 à 321-262, 321-267 à 321-275, une partie des lots 321-173, 321-176, 321-185, 321-207, 321-242 à 321-245 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603911

Paroisse de Saint-Georges-D'Henryville

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 109-32, 109-33, 110-2 et 110-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1985

Cadastre: Saint-Georges-D'Henryville, paroisse de
Division d'enregistrement: Iberville
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 283230

Paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 190-134 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: le lot 190-121 et une partie du lot 190-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Saint-Georges-de-Clarenceville, paroisse de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: Venise-En-Québec

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 283329

Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1210, 1211, 1212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 626-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985.

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Saint-Georges

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 282833

Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1207 (7ième avenue), 1208, 1209 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1985

Remplacer: le lot 556-93, une partie des lots 553-9, 553-18,553-20, 553-24, 556-86, 556-87, 556-88, 556-89-1, 556-89, 556-90, 1179, 1180 et la partie restante des lots 553-19, 556-91, 556-92 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1985

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Saint-Georges

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 281751

Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 212-258 à 212-263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: le lot 212-226 et une partie du lot 212-225 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Saint-Germain-de-Rimouski, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 277339

Paroisse de Saint-Grégoire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 329-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Grégoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Iberville
Municipalité: la paroisse de Saint-Grégoire-Le-Grand

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 282907

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 771-83 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 771-34 et 771-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603507

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 803-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 803-85 à 803-88 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603112

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 34-442, 34-462 et 34-463 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Ajouter: le lot 34-443 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Remplacer: les lots 34-257 et 34-258 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 281353

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 419-2 et 420-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282092

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 103-198 et 103-199 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1985

Remplacer: le lot 103-17-2 et une partie du lot 103-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1985

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603738

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 135-372 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 135-37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603426

Paroisse de Saint-Hyacinthe-Le-Confesseur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 57-28 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 57-16-2, 57-17-5 et une partie des lots 57-16 et 57-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Hyacinthe-Le-Confesseur, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 283235

Paroisse de Saint-Ignace-de-Coteau-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 114-79 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 114-10 et 114-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Ignace-de-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 603525

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 64-10 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: le lot 64-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 600992

Paroisse de Saint-Jérusalem

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2310 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985

Remplacer: les lots 1422 à 1428, 1440, 1441, 2278 et une partie des lots 1421, 1429, 1429-1, 1586, 2136, 2276, 2279 , 2280 et deux parties du lot 2275 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1985.

Cadastre: Saint-Jérusalem, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 276763

Paroisse de Saint-Jérusalem

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2312 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 1136, 1137 et 1138 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Saint-Jérusalem, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 276762

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 353-1335 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 353-369 à 353-371, une partie du lot 353-436 et la partie restante du lot 353-401 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Carignan

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603634

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-244 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 109-75 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603867

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 315-179 à 315-220 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Remplacer: les lots 315-44, 315-46, 315-57, 315-58, 315-76, 315-77, 315-90 à 315-99, 315-125 à 315-148 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1985

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 277846

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 557-46 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: le lot 557-34 et une partie du lot 557-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603753

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 116-64 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 116-26-1, 116-26-2, une partie du lot 116-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603826

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 111-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: le lot 111-19 et une partie du lot 111-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603374

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 468-341 et 479-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 468-1, 479-2 à 479-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603778

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 654-103 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Remplacer: les lots 654-44-3, 654-45-2, 654-46-2, 654-47-2 et une partie des lots 654-44 à 654-47 et 654-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er octobre 1985

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603748

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-267 et 199-268 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Remplacer: les lots 199-152 et 199-153 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 septembre 1985

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 602959

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 341-45 à 341-53 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: une partie du lot 341-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 602721

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-70, 30-71, 31-18, 31-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 30-36 et 31-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 278387

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 14-80 à 14-85 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Remplacer: les lots 14-64 à 14-69 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1985

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 277680

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 8-40 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Remplacer: le lot 8-20 et une partie du lot 8-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 janvier 1985

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 274825

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 667 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 29-14-2, 29-14 et 29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 mai 1985

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
264 278570

Paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 171-55 à 171-59 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1985

Remplacer: les lots 171-23, 171-24, 171-26, 171-34, 171-35 et une partie du lot 171-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1985

Cadastre: Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, paroisse de
Division d'enregistrement: Témiscouata
Municipalité: la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278966

Paroisse de Saint-Paul-L'Ermite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 159-315 à 159-322, 160-2 et 160-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: le lot 160-1 et une partie du lot 159-310 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Paul-L'Ermite, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Le Gardeur

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603483

Paroisse de Saint-Paul-L'Ermite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2-121 et 2-122 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 2-102 et 2-103 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Paul-L'Ermite, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Charlemagne

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603518

Paroisse de Sainte-Pétronille

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 19-56 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 19-47 et 19-48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Pétronille, paroisse de
Division d'enregistrement: Île-d'Orléans
Municipalité: village de Sainte-Pétronille

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283616

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-138 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: les lots 26-132, 26-133, une partie du lot 26-106 et la partie restante du lot 26-107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Tracy

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278052

Paroisse de Saint-Polycarpe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 613-11 et 613-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Remplacer: les lots 613-3 et 613-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1985

Cadastre: Saint-Polycarpe, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Saint-Polycarpe

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603851

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 501 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: une partie du lot 25 et deux parties des lots 26 et 470 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603612

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 263-6 et 263-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1985

Remplacer: une partie du lot 263-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1985

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 602908

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2567 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: le lot 2380-B-2-1 et une partie des lots 2380-B-2, 2380-B-1, 2380-B et 2380 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 270917

Paroisse de Sainte-Victoire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 582 et 583 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 49-15 à 49-17 et 49 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Sainte-Victoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282985

Paroisse de Sainte-Victoire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 52-173 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Remplacer: le lot 52-44 et une partie du lot 52-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mai 1985

Cadastre: Sainte-Victoire, paroisse de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la ville de Victoriaville

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 277582

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 81-385 et 81-386 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1985

Remplacer: les lots 81-275 et 81-276 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1985

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603573

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-910 et 35-911 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: les lots 35-259 à 35-262 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 603570

Canton de Shefford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 451-21, 451-22 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: le lot 451-19 et une partie du lot 451-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Shefford, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Shefford

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 277903

Ville de (quartier sud) Sherbrooke

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1586 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Remplacer: une partie des lots 880 et 881 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1985

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier sud)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 281623

Ville de Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37-402 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Remplacer: une partie des lots 37-171 et 37-172 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 mai 1985

Cadastre: Sorel, ville de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Sorel

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278760

Canton de Stanfold

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 20B-1 du rang XII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Stanfold, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 274157

Canton de Templeton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22-28 du rang XIII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Remplacer: le lot 22-26 du rang XIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 mai 1985

Cadastre: Templeton, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: Val-des-Monts

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278147

Canton de Tingwick

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 947-30 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 947-9 à 947-13, 947-27 et une partie du lot 947-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Tingwick, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroisse de Tingwick

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283470

Cité de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2505 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 1999 à 2010 et une partie des lots 1827, 1998, 2011, 2012 et 2196 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Trois-Rivières, cité de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 284175

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-281, 150-282, 155-179, 155-180 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Remplacer: les lots 150-269, 150-270, 155-165 à 155-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 décembre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 274246

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 203-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 283589

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-296 et 150-297 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: les lots 150-167, 150-168 et 150-169 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 282753

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 203-4 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Remplacer: le lot 203-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1985

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Saint-Nicéphore

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

264 278657

Canton de York

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Remplacer: les lots 2A-3 à 2A-5 et une partie du lot 2A-1 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mai 1985

Cadastre: York, canton de
Division d'enregistrement: Gaspé
Municipalité: la ville de Gaspé

Québec, le 15 septembre 1986

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, a.-g.
264 277992

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Foire internationale de Montréal
Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires, qu'il autorise les établissements commerciaux présents à la Foire internationale de Montréal, laquelle aura lieu du 7 au 13 octobre 1986, à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi pendant la tenue de cette foire.

Québec, le 3 octobre 1986

Le ministre de l'Industrie et du Commerce,
265 DANIEL JOHNSON

Municipalité de Sainte-Adèle
Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires, qu'il autorise les établissements commerciaux de la municipalité de Sainte-Adèle à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 15 novembre 1986 au 15 avril 1987.

Québec, le 3 octobre 1986

Le ministre de l'Industrie et du Commerce,
265 DANIEL JOHNSON

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de siège social (Article 5)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de contitution
1355-6345 CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC	Montréal	1974 06 29

L'inspecteur général des institutions financières,
262 JEAN-MARIE BOUCHARD

Proclamations

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de L'Assomption sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de L'Assomption, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 1er octobre 1986, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1480-86.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie a adopté le Règlement numéro 218-84 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de L'Assomption.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de L'Assomption, par son Règlement numéro 222-85, a concouru dans le teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 1er octobre 1986

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 508
Folio: 76

263

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Raymond sur le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Raymond, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 1er octobre 1986, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1481-86.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Ubalde a adopté le Règlement numéro 71 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Raymond.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Raymond, par son Règlement numéro 372-86, a concouru dans le teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Ubalde.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 1er octobre 1986

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 508
Folio: 77

263

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Mise à jour de la liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui, depuis le 1er janvier 1986, se sont ajoutés ou doivent être retranchés à la liste de ceux qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont changé d'adresse d'affaires, publiée conformément à l'article 24 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, r. 1).

La liste cummulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 4 janvier 1986.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Région de Québec		
Pomerleau, Claude-V., 12530, boulevard Lacroix, ville Saint-Georges, QC, G5Y 1M3	86 11 09	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Baily, Gaston, 102, 6e Avenue, Rawdon, QC, JOK 1SO	81 08 29	86 07 15
D'Annunzio, Mario-J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7P 4J2	86 11 09	
Duclos, Serge, 201, 9e Avenue, Deux-Montagnes, QC, J7R 3M1	85 05 11	86 07 15
Larose, Michel, 1372, Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2L 1M4	86 09 04	
Stephanou, Denis, 135, Sherbrooke Est, appartement 212, Montréal, QC, H2X 1C6	83 11 05	86 08 01
Wilson, Richard T, 140, Primeau, appartement 205, Châteauguay, QC, J6K 3T6	86 03 23	
Dentistes		
Région de Montréal		
Baker, William P., 5252, de Maisonneuve O., appartement 107, Montréal, QC, H4A 3S5	86 09 04	
Marchand, Jean-François, 361, Principale, St-Basile-le-Grand, QC, J0L 1S0	86 10 02	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Fortin, Jean-Noël, 910 A, avenue Hartland, Outremont, QC, H2V 2Y1	86 08 22	86 09 04

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Clément, Jules, 119, Édouard, Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 2P2	86 06 15	
Guillemette, Michel, édifice SunLife, 14e, QC, H3B 2X1	86 09 05	
Wilson, Richard T., 140, Primeau, appartement 205, Châteauguay, QC, J6K 3T6	85 10 20	86 03 22
Région de Trois-Rivières		
Thibeault-Caron, Hélène, 75, de la Montagne, Saint-Boniface-de-Shawinigan, QC, G0X 2L0	86 08 22	86 09 02
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Barber, C. Scott, C.P. 82, Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 3A1		86 04 04
Fortin, Jean-Noël, 910 A, avenue Hartland, Outremont, QC, H2V 2Y1	86 09 05	
Racicot, Gilles, C.P. 656, Valleyfield, QC, J6S 5N6	86 06 06	
Dentistes		
Région de Montréal		
Boyles, William Howard, 1414, Drummond, appartement 422, QC, H3G 1W1	71 03 02	86 06 24
Charland, Guy, 3416, Saint-Hubert, QC, H2L 3Z7	78 10 29	86 06 29
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, appartement 909, QC, H3G 1W1	71 02 16	86 06 30
Jahjah, Michel D., 3333, ch. Queen Mary, appartement 420, Montréal, QC, H3V 1A2	78 07 29	86 06 23
Lavallée, Jean-N., 50, Saint-Charles Ouest, appartement 300, Longueuil, QC, J4H 1C6	86 10 31	
Le François, Guy, 2150, Crescent, QC, H3G 2B8	75 01 04	86 06 29
Parent, Guy, 235 chemin Côte-Vertu, appartement 140, Saint-Laurent, Montréal, QC, H4N 1C8	86 03 26	86 05 03
Smaill, Stanton, S., 1414, Drummond, appartement 1124, QC, H3G 1W1	74 05 26	86 06 14
Région de Québec		
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC, G1K 7P4		86 04 09
Région du Saguenay		
Tremblay, Victor, 207, Racine Est, appartement 405, Chicoutimi, QC,	79 01 09	86 01 30
Région de Bas-Saint-Laurent		
Lauzier, Candide, 146, Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC, G5R 3A2	75 06 11	86 08 01

48283

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1363-8572 L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE SEIGNEURIE INC.	1986 09 11	Aucune
1631-9147 L'ENSEMBLE DE CUIVRES RITMIKS DE MONTRÉAL	1986 09 11	Aucune

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES AGRICULTEURS ÉCOLOGISTES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES AGRICULTEURS ÉCOLOGISTES DE LA RÉGION DE QUÉBEC », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée, en date du 1986 09 18.

Le siège principal de l'association est au 93, Aqueduc, Saint-François, district judiciaire de Montmagny.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

48219 2418-5340

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Service des Réclamations — C.N. Route

Avis est donné, par les présentes, que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 16 octobre 1986, en main aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN Route), à divers endroits du Réseau, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Craddock, directeur de la vente (lic. no 84-1, comté de Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, par lot 5, concession 2, partie 2, Township of East Garafraxa, Ontario, à 10 h 00, le 27 novembre 1986, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 26 septembre 1986

Le directeur intérimaire,
P. BORREGA

48266-44-2

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
No 605-02-000088-858
S. 605-18-000012-862

CORPORATION MUNICIPALE DE PREISSAC, corporation municipale régie par le Code municipal, ayant son siège social au bureau municipal à Preissac, district d'Abitibi, J0Y 2E0, demanderesse, contre CLÉMENT DUMONT, domicilié et résidant à Sainte-Gertrude-de-Villeneuve, district d'Abitibi, J0Y 2L0, défendeur.

« Un emplacement de forme rectangulaire, mesurant quatre cent cinquante pieds (450 pi) de largeur en front sur le chemin public, par cent pieds (100 pi) en profondeur, faisant partie du lot vingt (ptie 20), rang Huit (8), au cadastre officiel pour le canton de Preissac, et borné au nord, en front, par la ligne sud du chemin public, au sud par une ligne parallèle à la ligne sud dudit chemin, passant à cent pieds (100 pi) de cette dernière, à l'ouest par une ligne ouest du lot vingt-quatre-A (24-A) rang Neuf (9) du même canton, sur une distance de cent pieds (100 pi), et à l'est par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit emplacement, passant à quatre cent cinquante pieds (450 pi) de cette dernière; avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 240,08 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.)

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures TRENTE.

La shérif adjointe,
CHANTAL BARBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 15 octobre 1986 48267

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-12-001191-81
415-18-000016-867

DAME RÉJEANNE HOULE, résidant au 24, rue Madeleine, Victoriaville, district d'Arthabaska, demanderesse, contre GEORGES DESROCHERS, résidant à Victoriaville et ayant un bureau au 338, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville, district d'Arthabaska, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé au sud-ouest de la rue Madeleine à Victoriaville, connu et désigné au cadastre officiel révisé du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire, comme étant les lots numéros quarante et quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497-40 et 497-41); avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 17 110,50 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, 800, boulevard Bois-Francs Sud, Arthabaska, le MERCREDI TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE SIMONNEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 10 octobre 1986 48287

Baie-Comeau

Bref d'exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Baie-Comeau
No 655-05-000080-861
S. 655-18-000014-863

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LA COMPAGNIE CINÉ CAROL INC., GHISLAIN TREMBLAY et ALAIN TREMBLAY, défendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision trois de la subdivision trois cent soixante-dix-sept du lot originaire du bloc G (lot no G-377-3 du bloc G), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances sis au numéro 1, 1re Avenue, ville de Forestville.

La mise à prix est fixée à 52 000,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Baie-Comeau, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, 71, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PATSY CAISSY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 15 octobre 1986 48236

Bref d'exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Baie-Comeau
No 655-02-000144-862
S. 655-18-000013-865

VILLE DE BAIE-COMEAU, demanderesse, contre GESTION MÉDIMANIC DIONNE INC., défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant et composant les divisions un et trois de la subdivision cent-soixante du lot originaire F du rang Un (F-160-1 et F-160-3, rg 1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay, district de Baie-Comeau; avec bâtisses dessus construites, dont celle portant le numéro d'immeuble 399, rue des Cèdres, Baie-Comeau, circonstances et dépendances. Sujet aux servitudes dûment enregistrées et avec une servitude de passage et de stationnement en faveur du lot F-160-4, reçue devant Laurent Samson, notaire, le 15 mai 1979, et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Saguenay, le 16 mai 1979, sous le numéro 109287.

La mise à prix est fixée à 9 103,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Baie-Comeau, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, 71, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PATSY CAISSY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 14 octobre 1986 48237

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000145-867
S. 460-18-000368-868

CAISSE POPULAIRE DE GRANBY, corps politique dûment constitué, ayant son bureau principal au 30, rue Saint-Antoine Sud, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre LES HÉBERGEMENTS FRANCART INC., ARTHUR DEMERS et FRANCINE LAFOREST, tous du 3, rue Cairns, Granby, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Granby, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Granby, division d'enregistrement de Shefford, comme étant:

1. Le numéro un de la subdivision officielle du lot originaire no soixante-quinze (75-1);

2. Le numéro un de la subdivision officielle du lot originaire no soixante-dix-neuf (79-1);

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 3, de la rue Cairns, Granby. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du

district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 23 125,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71);

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, au 77, rue Principale, local 1.24, Granby, le MARDI DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 14 octobre 1986 48238

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000475-850
S. 460-18-000369-866

CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 4490, rue Foster, Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre ANDRÉ LAROCQUE et SYLVIE LACOMBE, tous deux résidant et domiciliés au 3020, rue Principale, Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, district de Saint-Hyacinthe, et JEANNINE GRENIER, d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé dans la municipalité de Stukely-Sud, étant connu comme étant la subdivision no treize du lot originaire no deux cent soixante-dix-neuf (279-13) du cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le canton de Stukely; avec toutes bâtisses dessus construites. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 084,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, local 1.24, Granby, le MARDI DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à QUINZE heures.

La shérif adjointe,
ME SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 14 octobre 1986 48239

Chicoutimi

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000021-860

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, partie demanderesse, contre ROGER CAYER, demeurant au 242, route no 381, Ferland-et-Boileau, comté de Dubuc, QC, G0V 1H0, partie défenderesse.

Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot quarante-cinq (lot 45) dans le rang Ouest du Bras-Hamel au cadastre officiel du canton de Ferland, division d'enregistrement de Chicoutimi; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet également, ledit immeuble, à une convention signée par La Société Sylvicole du Saguenay Ltée, suivant acte enregistré à Chicoutimi, le 18 mars 1975, sous le numéro 283890. Sauf à distraire dudit lot, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quarante-cinq (ptie lot 45), rang Ouest du Bras-Hamel, au cadastre officiel du canton de Ferland, dans les limites de la municipalité de Ferland-et-Boileau, division d'enregistrement de Chicoutimi, et borné vers le nord et l'ouest par une partie du lot quarante-cinq (ptie lot 45), propriété de M. Roger Cayer, vers l'est par la route no 381, et vers le sud par une partie du lot quarante-quatre (ptie lot 44), occupée par M. Roger Cayer; mesurant trois cent trente pieds (330 pi) vers le nord et le sud, trois cent quarante-six pieds et soixante-treize centièmes (346,73 pi) le long d'une courbe de neuf cent quatre-vingt-six pieds et neuf dixièmes (986,9 pi) de rayon vers l'est, et trois cent quarante-quatre pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (344,95 pi) vers l'ouest; contenant une superficie de cent douze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (112 399 pi^2), mesures anglaises.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances est fixé à 1 770,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-CLAUDE BASQUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 7 octobre 1986 48191

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000020-860

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, de la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, partie demanderesse, contre IMMEUBLES DESBIENS INC. 670, chemin Saint-Thomas, Chicoutimi, QC, partie défenderesse.

« Un terrain ou emplacement étant formé de la subdivision cent quarante-neuf du lot originaire vingt et un-B et de la subdivision cent-cinquante du lot originaire vingt et un-B (lots 21-B-149 et 21-B-150) dans le Troisième Rang au cadastre officiel du canton de Tremblay, sans bâtisse dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 1 595,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-CLAUDE BASQUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 7 octobre 1986 48192

Frontenac

Vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000149-840
S. 235-18-000007-868

LAKESIDE FEEDERS LTD, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 2116, 27e Avenue, local 234, Calgary, province d'Alberta, Canada, partie demanderesse, contre GILLES LESSARD, homme d'affaires, résidant et domicilié au 146, rue Saint-Désiré, Black-Lake, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

Première vente:

« *A)* Un morceau de terrain situé du côté nord-ouest sur la rue Saint-Georges en la ville de Black-Lake, connu et désigné comme étant les cinquante-sept pieds (57 pi) de profondeur sud-est des lots numéros deux cent quatre-vingt-dix-huit et deux cent quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision du lot numéro trois cent vingt-deux (57 pi S.-E. nos 322-298 et 322-299) au cadastre officiel pour le canton d'Ireland, division d'enregistrement de Thetford, par toute la largeur des susdits lots et borné comme suit, savoir: en front, au sud-est, par les lots numéros deux cent quatre-vingt-dix-huit-A et deux cent quatre-vingt-dix-neuf-A de la subdivision du lot numéro trois cent vingt-deux du susdit cadastre; en arrière, au nord-ouest, par le résidu des susdits lots numéros deux cent quatre-vingt-dix-huit et deux cent quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision du lot numéro trois cent vingt-deux du susdit cadastre appartenant à Laurent Martin et plus particulièrement par la clôture et le mur séparant les deux propriétés; d'un côté, au nord-est, par le lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot numéro trois cent vingt-deux du susdit cadastre; et de l'autre côté, au sud-ouest, par les lots numéros quarante-cinq et quarante-six de la subdivision du lot numéro trois cent vingt-deux du susdit cadastre; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit, sujet à toutes les conditions et restrictions mentionnées dans l'acte de bail emphytéotique concédant le susdit terrain, et à charge de la rente emphytéotique annuelle au montant de quinze dollars (15,00 $) payable à « Asbestos Corporation Limited » le 1er janvier de chaque année, tel que cet immeuble a été borné en date du cinq juillet mil neuf cent cinquante-quatre, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal de bornage fait par Gaétan Lebrun, arpenteur-géomètre, en date du vingt-

quatre juillet mil neuf cent cinquante-quatre et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Thetford, le vingt-sept août mil neuf cent cinquante-quatre, sous le numéro 29189; le vendeur cédant à l'acquéreur tous droits de propriété absolument quelconques résultant des susdits bornages et procès-verbal de bornage, l'immeuble présentement vendu apparaissant sur un plan préparé par Gaétan Lebrun, arpenteur-géomètre, en date du vingt-quatre juillet mil neuf cent cinquante-quatre et dont copie demeure annexée à l'enregistrement numéro 57230. Avec droit de passage tel que relaté dans l'enregistrement numéro 74766.

B) La surface d'un emplacement situé en la ville de Black-Lake, connu et désigné comme étant le lot deux cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision du lot trois cent vingt-deux (322-297) du cadastre officiel du canton d'Ireland, division d'enregistrement de Thetford; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit, avec et sujet aux conditions de concession dudit lot. »

La mise à prix est fixée à vingt-six mille huit cent quatre-vingt-sept dollars (26 887,00 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, rue Saint-Alphonse Ouest, Thetford-Mines, le DIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures.

Deuxième vente:

« La surface d'un emplacement situé sur la rue Notre-Dame en la ville de Black-Lake, mesurant trente-cinq pieds (35 pi) de largeur en front dans sa ligne sud-est, cinquante-quatre pieds (54 pi) de largeur en arrière dans sa ligne nord-ouest, par cent pieds (100 pi) de profondeur; connu et désigné comme étant la juste moitié nord-est de la subdivision numéro cent trente-six du lot numéro trois cent vingt-deux (no 322-½ N.-E. 136) du cadastre officiel du canton d'Ireland, division d'enregistrement de Thetford, et étant borné comme suit, savoir: en front, vers le sud-est, par la rue Notre-Dame (no 322-125); en arrière, vers le nord-ouest, par les lots 322-155 et 322-156 dudit cadastre; d'un côté, vers le nord-est, par le lot numéro 322-137 dudit cadastre; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par l'autre moitié du même lot (no 322½ S.-O. 136) dudit cadastre; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit, avec et sujet aux conditions de concession dudit lot, et à la servitude stipulée en la vente par « Asbestos Corporation Limited » à Gilles Lessard, enregistrée au bureau d'enregistrement de Thetford, le 30 novembre 1972, sous le numéro 68195. »

La mise à prix est fixée à quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (4 485,00 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, rue Saint-Alphonse Ouest, Thetford-Mines, le DIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 20 octobre 1986 48288

Gaspé

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé
Nos 130-02-000170-853
110-18-000012-863

GILLES MARMEN ET FILS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE JEAN PAUL MIMEAULT, de son vivant domicilié à Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Le lot 4-A-3 au livre de renvoi, bloc B, canton de Tourelle; de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le boulevard Perron, au nord-est par le lot 5-2, au sud-est par le lot 4-A-1, au sud-ouest par le lot 4-A-2, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) au nord-ouest, cent trente-quatre pieds (134 pi) au nord-est, soixante-six pieds et huit dixièmes (66,8 pi) au sud-est, cent douze pieds et huit dixièmes (112,8 pi) au sud-ouest; contenant en superficie huit mille cent quarante-quatre pieds carrés. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 3 175,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 10 octobre 1986 48240

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé
Nos 130-02-000070-863
110-18-000013-861

VILLE DE CAP-CHAT, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes, ayant son bureau à Cap-Chat dans le district de Gaspé, partie demanderesse, contre ANGÉLIQUE ROY, rentière, résidant et domiciliée à Cap-Chat, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Un immeuble consistant en un terrain de forme rectangulaire, mesurant, d'est en ouest, dix-neuf virgule quatre-vingt-un mètres (19,81 m) (SI), équivalant à soixante-cinq pieds (65 pi) m.a. et dix-huit virgule vingt-neuf mètres (18,29 m) (SI), équivalant à soixante pieds (60 pi) m.a., du nord au sud, désigné comme faisant partie du lot portant le numéro soixante-six, subdivision treize subdivision vingt-cinq (ptie 66-13-25) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le rang 1 du canton de Cap-Chat et borné comme suit: au nord-ouest par partie du lot 66-13-25 de Pierre St-Pierre, au nord-est par partie dudit lot 66-13-25 de Romain St-Pierre, au sud-est par le résidu dudit lot 66-13-25 de Paul Sergerie, et au sud-ouest par l'emprise nord-ouest de la rue Bellevue; avec la maison dessus construite, ses appartenances et dépendances, telle susdite maison portant le numéro d'immeuble 9, rue Bellevue. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 2 095,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, le MARDI NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 10 octobre 1986 48241

Joliette

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001837-855
705-18-000067-864

CORPORATION MUNICIPALE D'ENTRELACS, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau au 2411, boulevard Entrelacs en la municipalité d'Entrelacs, district de Joliette, contre JOSEPH MORIN, autrefois domicilié et résidant au 4770, rue Plamondon, appartement 304, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Une pointe de terre, dans le Neuvième Rang, connue comme étant une partie du lot numéro cinquante-trois (no 53) du Neuvième Rang du canton de Wexford; de forme triangulaire, borné en front par le chemin public, en arrière par la ligne de division des rangs 9 et 10, et de côté par le terrain de M. P. Riga. Ainsi que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles, et spécialement sujet, ledit lot no 53, rang 10, à la servitude de puisage d'eau et d'aqueduc en faveur des emplacements y ayant droit, aux termes des actes enregistrés sous les nos 45701, 56076 et 76902. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudica-

tion, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, le tout conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 795,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 21 octobre 1986 48289

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-000328-864
705-18-000048-864

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE RAWDON, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau au 3647, rue Queen, municipalité de Rawdon, district de Joliette, partie demanderesse, contre DAME ALINA DLUGOPOLSKI SKUPENSKI, partie défenderesse, et M. WITTO SKUPENSKI, en sa qualité d'héritier et d'exécuteur testamentaire de la défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Le lot 18B-112 du rang VI du cadastre officiel du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm connu et désigné comme suit: de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 18B-111, vers le nord-est par le lot 18B-114 (rue Anderson), vers le sud par le lot 18B-113, vers l'ouest par le lot 18B-109, mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) au nord-ouest, cent pieds et cinq centièmes de pied (100,05 pi) vers le nord-est, soixante-dix-neuf pieds et onze centièmes de pied (79,11 pi), vers le sud, soixante-quinze pieds (75 pi) vers l'ouest; contenant en superficie cinq mille sept cent dix pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (5 710,5 pi^2), mesures anglaises. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à la somme de 783,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 14 octobre 1986 48220

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-12-114651-825

DAME SANDRA O'BRIEN, résidant et domiciliée au 1393, rue Everton, Pickering, Ontario, partie demanderesse, contre ROBERT McCRAE, résidant et domicilié au 210, rue Les Érables, Laval, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement en front sur la rue Les Érables à Laval (Laval-sur-le-Lac), province de Québec, et composé comme suit:

1. La Subdivision cent quarante et un du lot quatre-vingt-onze (lot 91-141) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée;

2. La Subdivision cent quarante-deux du lot quatre-vingt-onze (lot 91-142) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée; sauf et à distraire la partie du lot 91-142 resubdivisée, maintenant connue et désignée comme étant la resubdivision un de la subdivision cent quarante-deux du lot quatre-vingt-onze (lot 91-142-1) auxdits plan et livre de renvoi officiels et vendue à dame Marie Archambault, épouse de Marcel Trudeau, aux termes de l'acte de vente reçu par Claude Séguin, notaire, le vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-quinze et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Laval sous le numéro 375063, lequel lot 91-142-1 contient en superficie six mille cinq cent soixante-huit pieds carrés (6 568 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins; et

3. La partie sud-est de la subdivision cent quarante-trois du lot quatre-vingt-onze (91-ptie S.-E. 143) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, mesurant soixante-six pieds de largeur en front et trente-sept pieds et cinq dixièmes de pied de largeur en arrière, sur deux cent cinquante-trois pieds de profondeur dans sa ligne sud-est et deux cent cinquante-cinq pieds de profondeur dans sa ligne nord-ouest, ayant une superficie totale de douze mille deux cent cinquante-deux pieds carrés et cinq dixièmes (12 252,5 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée, ladite partie, en front par le lot 91-140, du côté nord-ouest par le résidu dudit lot 91-143, en arrière par le lot 90-78, et du côté sud-est par le lot 91-142, tous desdits plan et livre de renvoi officiels; sauf et à distraire la partie du lot 91-partie S.-E. 143 resubdivisée, maintenant connue et désignée comme étant la resubdivision un de la subdivision cent quarante-trois du lot quatre-vingt-onze (lot 91-143-1) auxdits plan et livre de renvoi officiels et vendu à dame Marie Archambault, épouse de Marcel Trudeau, aux termes de l'acte de vente reçu par Claude Séguin, notaire, le vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-quinze et enregistré sous le numéro 370563, lequel lot 91-143-1 contient en superficie six mille huit cents pieds carrés (6 800 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses y érigées, comprenant une maison portant le numéro 210, Les Érables, ainsi qu'une maisonnette portant le numéro 216, Les Tilleuls. »

La mise à prix est fixée à 34 221,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL-ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 octobre 1986 48275

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002157-860
C.M.Q. 261 de 1986
S. 200-28-000155-869

LA VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue Desjardins, ville de Québec, district de Québec, demanderesse, contre CHRISTIANOR LTÉE, corporation légalement constituée, 1547, Jean-Royer, Sainte-Foy, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les lots 231-A-65 et 231-B-70 du cadastre de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, et une partie du lot 231-A du susdit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le lot 231-A-62, vers le nord-est par le lot 231-A-65, vers le sud-est par une partie du lot 231-A, et vers le sud-ouest par le lot 1117; mesurant 33,86 mètres vers le nord-est et 33,87 mètres vers le sud-ouest et contenant en superficie environ 620 mètres carrés. Le tout sans garantie de mesures précises, cette description provenant d'une compilation des titres et des documents cadastraux, sans arpentage des lieux. »

La mise à prix est fixée à quatre mille cinq cents dollars et quatre-vingt cents (4 500,80 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1er novembre 1986 48276

Roberval

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000012-86-5
S. 155-18-000015-86-1

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DOLBEAU-MISTASSINI, 1372, Walberg, Dolbeau, G8L 1H2, partie demanderesse, contre RENÉ ROUTHIER et JOCELYNE ROUTHIER, domiciliés au 121, rue Lévesque, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

Désignation

Un terrain ou emplacement situé à Saint-Ludger-de-Milot, comté de Roberval, mesurant vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86 m) de largeur, équivalant à soixante-quinze pieds (75 pi) anglais, sur environ trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), équivalant à cent pieds (100 pi) anglais de profondeur, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-deux-A (ptie lot 22-A) du rang Trois aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, et borné comme suit: en front, vers le nord, à la route régionale conduisant à la Barrière de Milot; vers l'est, au lot numéro vingt-deux-A-cinq (lot 22-A-5) desdits rang et canton; à l'arrière, vers le sud, à une autre partie du lot numéro vingt-quatre-A-quatre-un, rang trois, canton de Milot; et enfin, vers l'ouest, partie au terrain de Joseph Desjardins ou représentants (ptie lot 22J) et partie au terrain du ministère fédéral des Travaux publics (ptie lot 22J); avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 3 412,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1.05.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 22 octobre 1986 48290

Saint-François

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000156-868
S. 450-18-000042-860

ÉVANGÉLINE GAUDETTE, ménagère, demeurant au 2025, rue Goyette, appartement 9, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre ROBERT PRICE, vendeur, demeurant à R.R. 1, North-Hatley, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro quatre « I » (4i) dans le Dixième Rang aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 15 711,96 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 16 octobre 1986 48204

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-000712-862
S. 450-18-000047-869

VILLE D'ASBESTOS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 185, rue du Roi, Asbestos, district de Saint-François, demanderesse, contre GESTION A.D.J. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 48, rue Robitaille, Asbestos, district de Saint-François, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« La subdivision numéro deux cent soixante du lot originaire numéro six « B » (6B-260) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent soixante-cinq du lot originaire numéro six « B » (6B-265) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent cinquante-neuf du lot originaire numéro six « B » (6B-259) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent soixante-quatre du lot originaire numéro six « B » (6B-264) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent soixante-trois du lot originaire numéro six « B » (6B-263) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante du lot originaire numéro six « B » (6B-240) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent trente-trois du lot originaire numéro six « B » (6B-233) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent trente-deux du lot originaire numéro six « B » (6B-232) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent trente-quatre du lot originaire numéro six « B » (6B-234) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent dix-neuf du lot originaire numéro six « B » (6B-219) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent trente-six du lot originaire numéro six « B » (6B-236) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent trente-sept du lot originaire numéro six « B » (6B-237) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent cinquante-trois du lot originaire numéro six « B » (6B-253) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent cinquante-quatre du lot originaire numéro six « B » (6B-254) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante-sept du lot originaire numéro six « B » (6B-247) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent cinquante et un du lot originaire numéro six « B » (6B-251) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent cinquante du lot originaire numéro six « B » (6B-250) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante-neuf du lot originaire numéro six « B » (6B-249) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante-huit du lot originaire numéro six « B » (6B-248) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent cinquante-deux du lot originaire numéro six « B » (6B-252) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent soixante et un du lot originaire numéro six « B » (6B-261) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent soixante-deux du lot originaire numéro six « B » (6B-262) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent cinquante-huit du lot originaire numéro six « B » (6B-258) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante-cinq du lot originaire numéro six « B » (6B-245) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante-quatre du lot originaire numéro six « B » (6B-244) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante-trois du lot originaire numéro six « B » (6B-243) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante-six du lot originaire numéro six « B » (6B-246) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante-deux du lot originaire numéro six « B » (6B-242) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent quarante et un du lot originaire numéro six « B » (6B-241) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la subdivision numéro deux cent cinquante-sept du lot originaire numéro six « B » (6B-257) du rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shipton; la partie non resubdivisée du lot deux cent cinquante-six du lot originaire numéro six « B » (ptie non resubdivisée 6B-256) dans le rang Deux aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Shipton, mesurant 9,72 mètres à l'ouest et à l'est par 32,0 mètres de profondeur, bornée vers l'ouest par le lot 6B-266 (rue), au nord par le lot 6B-256-1 desdits rang et canton, à l'est par le lot 6B-233 desdits rang et canton et au sud par le lot 6B-257 desdits rangs et canton. »

Les montants minimaux que les adjudicataires devront payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, sont les suivants: lots 6B-260 et 6B-265 vendus en bloc: 871,50 $; lots 6B-259 et 6B-264 vendus en bloc: 933,75 $; lot 6B-263: 726,25 $; lot 6B-240: 913,00 $; lot 6B-233: 913,00 $; lot 6B-232: 1 058,25 $; lot 6B-234: 1 079,00 $; lots 6B-219, 6B-236 et 6B-237 vendus en bloc: 6 453,25 $;

lots 6B-237 et 6B-253 vendus en bloc: 560,25 $; lot 6B-247: 933,75 $; lot 6B-251: 933,75 $; lot 6B-250: 933,75 $; lot 6B-249: 933,75 $; lot 6B-248: 933,75 $; lot 6B-252: 871,50 $; lots 6B-261 et 6B-262 vendus en bloc: 477,25 $; lot 6B-258: 871,50 $; lot 6B-245: 933,75 $; lot 6B-244: 975,25 $; lot 6B-243: 1 224,25 $; lot 6B-246: 933,75 $; lot 6B-242: 1 369,50 $; lot 6B-241: 1 182,75 $; lots 6B-257 et 6B-256 partie, vendus en bloc: 1 382,00 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale Nord, Richmond, QC, le MARDI DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 15 octobre 1986 48222

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000420-860

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9e étage, Montréal, district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre MANON LALONDE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Domaine Caniapiscau Enr. à chemin Kiamika, Sainte-Véronique, district de Labelle, QC, partie défenderesse.

« *a)* Une partie du lot originaire numéro deux (ptie 2) dans le 9e Rang du canton de Wexford, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant, dans sa ligne sud-est, cent trente-trois pieds et huit dixièmes de pied (133,8 pi); dans sa ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-un pieds et quarante-quatre centièmes de pied (281,44 pi); dans sa ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-quatre pieds et vingt-deux centièmes de pied (184,22 pi); et dans sa ligne sud-ouest, le long d'une ligne brisée, soixante-cinq pieds et deux dixièmes de pied (65,2 pi), quatre-vingt-quatre pieds et sept centièmes de pied (84,07 pi) mesurés le long d'un arc de cercle ayant un rayon de cent soixante-six pieds (166,0 pi) puis cent vingt-deux pieds et quarante-sept centièmes (122,47 pi), puis quarante-neuf pieds et quarante-huit centièmes de pied (49,48 pi) mesurés le long d'une courbe ayant un rayon de vingt-cinq pieds (25,0 pi). Bornée au sud-est par une partie du lot originaire numéro 2, étant un chemin public, au nord-est, par le lot 3-1 du même cadastre, au nord-ouest par le lot 2-20 du même cadastre, et au sud-ouest par une partie du lot 2-10 du même cadastre.

b) Une partie du lot originaire numéro deux (ptie 2) dans le 9e Rang du canton de Wexford, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant, dans sa ligne sud-est, deux cent dix-sept pieds et trois centièmes de pied (217,03 pi); dans sa ligne nord-est, deux cent trente-deux pieds et deux dixièmes de pied (232,2 pi); dans sa ligne nord-ouest, deux cent trente pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (230,95 pi); et dans sa ligne sud-ouest, cent quatre-vingt-six pieds et seize centièmes de pied (186,16 pi). Borné, ledit immeuble, dans sa ligne sud-est par une partie du lot originaire numéro 2 du même cadastre, au nord-est par le lot 3-1 du même cadastre, au nord-ouest par le lot 2-19 du même cadastre, et au sud-ouest par une partie du lot 2-10 du même cadastre. Le point d'intersection des lignes nord-ouest et nord-est dudit immeuble étant situé à une distance de deux cent soixante-six pieds (266,0 pi) de la ligne de division des rangs 9 et 10 du même cadastre, mesurés le long de la ligne de division des lots originaires numéros 2 et du lot 3-1 du même cadastre.

c) La subdivision vingt-cinq du lot originaire numéro deux (2-25), dans le 9e Rang du canton de Wexford, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

d) Une partie du lot originaire numéro deux (ptie 2) dans le 9e Rang du canton de Wexford, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant, dans sa ligne sud-est, cent soixante et un pieds et soixante-quatre centièmes de pied (161,64 pi); dans sa ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-trois pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (283,78 pi); dans sa ligne nord-ouest, trente-neuf pieds et vingt-six centièmes de pied (39,26 pi) mesurée le long d'un arc de cercle ayant un rayon de vingt-cinq pieds (25,0 pi), puis cent trente-sept pieds et treize centièmes de pied (137,13 pi); et dans sa ligne sud-ouest, trois cent neuf pieds et sept centièmes de pied (309,07 pi). Bornée au sud-est par le lot 2-25 du même cadastre, au nord-est et au nord-ouest par le lot 2-10 dudit cadastre, et au sud-ouest par une autre partie du lot originaire numéro 2 du même cadastre. La ligne sud-ouest dudit immeuble étant parallèle à la ligne de division des lots 1 et 2 du même cadastre, et distance de celle-ci quatre cent quatre-vingt-six pieds et quatorze centièmes de pied (486,14 pi); l'intersection des lignes sud-ouest et

nord-ouest dudit immeuble étant située à une distance de trois cent treize pieds et vingt centièmes de pied (313,20 pi) de la ligne de division des rangs 9 et 10 du même cadastre, mesurée le long de la prolongation en ligne droite de la ligne sud-ouest dudit immeuble dans une direction nord-ouest et le point d'intersection des lignes sud-est et nord-est dudit immeuble étant situé à une distance de deux cent soixante-quatorze pieds et cinquante-trois centièmes de pied (274,53 pi) de la ligne de division du lot 3-1 du même cadastre, mesuré le long de la prolongation en ligne droite de la ligne sud-est dudit lot, dans une direction nord-est.

e) Une partie du lot originaire numéro deux (ptie 2), dans le 9e rang du canton de Wexford, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant, dans sa ligne sud-est, cent soixante et un pieds et soixante-quatre centièmes de pied (161,64 pi); dans sa ligne nord-est, trois cent neuf pieds et sept centièmes de pied (309,07 pi); dans sa ligne nord-ouest, cent trente-six pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (139,59 pi), puis trente-neuf pieds et trente-deux centièmes de pied (39,32 pi) mesurés le long d'un arc de cercle ayant un rayon de vingt-cinq pieds (25 pi); et dans sa ligne sud-ouest, deux cent quatre-vingt-quatre pieds et trente-trois centièmes de pied (284,33 pi). Bornée au sud-est par le lot 2-25 dudit cadastre, au nord-est par une autre partie du lot originaire numéro 2 du même cadastre décrit précédemment, au nord-ouest par le lot 2-10 dudit cadastre; et au sud-ouest par le lot 2-13 dudit cadastre. La ligne sud-ouest dudit immeuble étant parallèle à la ligne de division des lots 1 et 2 du même cadastre et distante de celle-ci de trois cent vingt-quatre pieds et onze centièmes de pied (324,11 pi); le point d'intersection de ces lignes nord-est et nord-ouest étant situé à une distance de trois cent treize pieds et vingt centièmes de pied (313,20 pi) de la ligne de division des rangs 9 et 10 du même cadastre mesuré le long de la prolongation en ligne droite de la ligne nord-est dudit immeuble dans une direction nord-ouest et l'intersection des lignes sud-est et nord-est dudit immeuble étant situé à une distance de quatre cent trente-six pieds et dix-sept centièmes de pied (436,17 pi) de la ligne de division des lots originaires numéros 2 et 3-1 du même cadastre mesurée le long de la prolongation en ligne droite de la ligne sud-est dudit immeuble dans une direction nord-est.

f) Une partie du lot originaire numéro un (ptie 1) dans le 9e Rang du canton de Wexford, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant, dans sa ligne sud-est, deux cent dix-neuf pieds et quarante et un centièmes de pied (219,41 pi); dans sa ligne nord-est, le long d'une ligne brisée, cinquante-cinq pieds et vingt-trois centièmes de pied (55,23 pi); puis soixante-dix-sept pieds et quatre centièmes de pied (77,04 pi) mesurés le long d'un arc de cercle ayant un rayon de cent seize pieds (116,0 pi); dans sa ligne nord, cent trois pieds et cinquante-sept centièmes de pied (103,57 pi); dans sa ligne nord-ouest, cent soixante-quatre pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (164,93 pi); et dans sa ligne sud-ouest, cent quatre-vingt-dix pieds (190,0 pi). Bornée au sud-est par le lot 1-14 dudit cadastre, au nord-est par le lot 1-11 dudit cadastre, au nord et au nord-ouest par le lot 1-13 dudit cadastre, et au sud-ouest par la ligne de division des cantons de Morin et de Wexford, de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie. Le point d'intersection des lignes nord-est et sud-ouest dudit immeuble étant situé à une distance de trois cent seize pieds et vingt-neuf centièmes (316,29 pi) de la ligne de division des rangs 9 et 10 du même cadastre mesuré le long de la ligne de division des cantons de Morin et de Wexford du même cadastre; et la ligne sud-ouest dudit immeuble étant perpendiculaire à la ligne sud-ouest dudit immeuble, le point d'intersection des lignes sud-est et nord-est dudit immeuble est situé à une distance de deux cent soixante-neuf pieds et vingt-huit centièmes de pied (269,28 pi) de la ligne de division des lots 1 et 2 du même cadastre, mesuré le long de la prolongation en ligne droite de la ligne sud-ouest dudit immeuble dans une direction nord-est.

g) La subdivision vingt-sept et la subdivision vingt-huit du lot originaire numéro deux (2-27 et 2-28), dans le 9e Rang du canton de Wexford, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

h) Un immeuble connu et désigné comme étant le lot dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux (2-18), dans le 9e Rang du canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

i) Une partie du lot quatorze de la subdivision du lot originaire numéro un (ptie 1-14), dans le 9e Rang du canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant, dans sa ligne sud-est, deux cent dix-neuf pieds et onze centièmes de pied (219,11 pi); dans sa ligne nord-est, vingt-trois pieds et trente-cinq centièmes de pied (23,35 pi); dans sa ligne nord-ouest, deux cent dix-neuf pieds et quarante et un centièmes de pied (219,41 pi); et dans sa ligne sud-ouest, vingt-trois pieds et trente-six centièmes de pied (23,36 pi). Borné au sud-est par le résidu dudit lot 1-14 dudit cadastre, au nord-est par une partie du lot 1-11 dudit cadastre, au nord-ouest par une partie du lot originaire 1 dudit cadastre et au sud-ouest par la ligne de division du rang 9 du canton de Wexford d'avec le rang 11 du canton de Morin.

j) Une partie du lot quinze de la subdivision du lot originaire numéro un (ptie 1-15), dans le 9e Rang du canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant, dans sa ligne sud-est, deux cent trois pieds et vingt-huit centièmes de pied (203,28 pi); dans sa ligne nord-est, deux cent douze pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (212,83 pi); dans sa ligne nord-ouest, cent soixante-quinze pieds et trente-trois centièmes de pied (175,33 pi) et soixante-trois pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (63,82 pi); cette dernière ligne étant le long d'une courbe d'un rayon de cinquante pieds (50,0 pi), et dans sa ligne sud-ouest, soixante-dix-huit pieds et cinquante-deux centièmes de pied (78,52 pi). Bornée au sud-est par le résidu du lot 1-15 dudit cadastre, au nord-est par une partie du lot 2-23 dudit cadastre, et au nord-est et au sud-ouest par une partie du lot 1-11 dudit cadastre.

k) Une partie du lot vingt-trois du lot originaire numéro deux (ptie 2-23), dans le 9e Rang du canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant, dans sa ligne sud-est, vingt-cinq pieds (25,0 pi); dans sa ligne nord-est, deux cent vingt pieds et quarante et un centièmes de pied (220,41 pi); dans sa ligne sud-ouest, vingt-six pieds et douze centièmes de pied (26,12 pi); et dans sa ligne sud-ouest, deux cent douze pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (212,83 pi). Bornée au sud-est par le résidu dudit lot 2-23 dudit cadastre, au nord-est par le lot 2-15 dudit cadastre, au nord-ouest par une partie du lot 2-14 dudit cadastre, et au sud-ouest par une partie du lot 1-15 dudit cadastre. »

La mise à prix est fixée à 16 005,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85 rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 octobre 1986 48205

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provincial — District de Terrebonne
No 700-02-003322-857

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOVITE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1145, rue Ouimet, Saint-Jovite, district de Terrebonne, QC, partie demanderesse, contre JACQUES ROBERT, domicilié et demeurant au 1401, 37e Rue, Sout-West, Calgary, province d'Alberta, partie défenderesse.

« Un lopin de terre faisant partie de la partie non subdivisée des lots numéros cinq cent trente-huit et cinq cent trente-neuf (ptie 538 et ptie 539) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Salaberry, de forme irrégulière.

Partie du lot 538, parcelle A

Bornée comme suit: vers le nord et le nord-est par le lot 538-10 étant la rue Dumas; vers l'est par le lot 538-1 étant la rue Piché; vers le sud par une autre partie du lot 538 et vers l'ouest par la partie du lot 539 ci-après décrite; Mesurant trente-deux mètres et onze centièmes (32,11 m) vers le nord, treize mètres et huit centièmes (13,08 m) vers le nord-est le long d'une courbe engendrée par un rayon de sept mètres et vingt-huit centièmes (7,28 m), cent trois mètres et quatre-vingt-douze centièmes (103,92 m) vers l'est, seize mètres et cinquante-neuf centièmes (16,59 m) vers le sud, soixante-six mètres et vingt-six centièmes (66,26 m) et quarante-quatre mètres et cinquante-neuf centièmes (44,59 m) vers l'ouest le long d'une ligne brisée. Contenant en superficie trois mille quatre-vingt-douze mètres carrés (3 092,0 m²). Mesures dans le système international (SI); vers le nord et le nord-est par le lot 538-10 étant la rue Dumas; vers l'est par le lot 538-1 étant la rue Piché; vers le sud par une autre partie du lot 538 et vers l'ouest par la partie du lot 539 ci-après décrite; mesurant trente-deux mètres et onze centièmes (32,11 m) vers le nord, treize mètres et huit centièmes (13,08 m) vers le nord-est le long d'une courbe engendrée par un rayon de sept mètres et vingt-huit centièmes (7,28 m), dix-huit mètres et quatre-vingt-dix centièmes (18,90 m) vers l'est, trente-quatre mètres et vingt-sept centièmes (34,27 m) vers le sud et vingt-neuf mètres et quatre-vingt-six centièmes (29,86 m) vers l'ouest. Contenant en superficie mille cinquante-six mètres carrés (1 056 m²). Mesures dans le système international (SI).

Partie du lot 539, parcelle B

Bornée comme suit: vers le nord par le lot 539-4 étant la rue Dumas; vers l'est par la partie du lot 538 ci-avant décrite; vers le sud par une autre partie du lot 539 et vers l'ouest par une autre partie du lot 539 et le lot 539-5. Mesurant six mètres et soixante-huit centièmes

(6,68 m) vers le nord, quarante-quatre mètres et cinquante-neuf centièmes (44,59 m) et soixante-six mètres et vingt-six centièmes (66,26 m) vers l'est le long d'une ligne brisée, neuf mètres et seize centièmes (9,16 m) vers le sud et cent onze mètres et vingt centièmes (111,20 m) vers l'ouest. Contenant en superficie neuf cent cinquante-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (959,5 m²). Mesures dans le système international (SI).

Bornée comme suit: vers le nord par le lot 539-4 étant la rue Dumas, vers l'est par la partie du lot 538 ci-avant décrite, vers le sud par une autre partie du lot 539 et vers l'ouest par le lot 539-5. Mesurant six mètres et soixante-huit centièmes (6,68 m) vers le nord, vingt-neuf mètres et quatre-vingt-six centièmes (29,86 m) vers l'est, huit mètres et trente-six centièmes (8,36 m) vers le sud et trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers l'ouest. Contenant en superficie deux cent vingt-six mètres carrés et cinq dixièmes (226,5 m²). Mesures dans le système international (SI). Le tout tel que montré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Guy Barbe en date du 3 septembre 1986 (plan no 25775-B). »

La mise à prix est fixée à 2 343,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, bureau 4.03, Saint-Jérôme, QC, le CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 octobre 1986 48223

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000845-843

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre GESTJAB, de lieux et d'adresse inconnus, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle et étant composé:

1. Du lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept (7-29) dans le Septième Rang du canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie.

2. D'une partie du lot sept (ptie 7) desdits rang, canton et cadastre.

Mesurant deux cent soixante-dix-neuf pieds (279 pi) dans sa ligne nord-est, deux cent soixante-sept pieds (267 pi) et cent dix-neuf pieds (119 pi) respectivement dans sa ligne sud-est, quatre cent vingt-six pieds (426 pi) dans sa ligne sud-ouest, et deux cent trente-neuf pieds (239 pi) dans sa ligne nord-ouest; contenant une superficie de cent vingt-trois mille pieds carrés (123 000 pi²), mesures anglaises.

Borné au nord-est par le lot 7-10 (rue), vers le sud-est par une partie du lot 7, vers le sud-ouest par une partie du lot 7 et par une partie du lot 6, et vers le nord-ouest par le lot 7-13. »

La mise à prix est fixée à 4 578,00 $ pour le lot partie 7, ainsi qu'à 1 226,25 $ pour le lot partie 7-29, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny Ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 octobre 1986 48206

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-000760-844

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ROY KROST, de lieux et d'adresse inconnus, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant une partie du lot cinq (ptie 5) dans le Septième Rang du canton de Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie; borné au nord par le lot 5-54; au nord-est, au sud, au sud-ouest et au nord-est par d'autres parties du lot 5; mesurant quarante pieds (40 pi) dans sa ligne nord; cent cinquante-cinq pieds (155 pi) dans sa ligne nord-est; cent soixante-six pieds (166 pi) dans sa ligne sud; soixante-dix-huit pieds (78 pi) dans sa ligne sud-ouest, le long de la rue de la Girouette; et cent trente-sept pieds (137 pi) dans sa ligne nord-est; la ligne nord-est est parallèle et située à plus ou moins vingt pieds (20 pi) au sud-ouest de la ligne sud-ouest du lot 5-40. »

La mise à prix est fixée à 1 199,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le TROIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 10 décembre 1984 48224

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de l'Île-Perrot

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de l'Île-Perrot, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, le 18 novembre 1986, ont été publiés à deux reprises au journal « L'Étoile de l'Outaouais-St-Laurent », soit les 23 et 30 octobre 1986.

Île-Perrot, le 30 octobre 1986

Le greffier de la ville,
48291 ALBERT PORTELANCE, O.M.A.

Erratum

1339-4176 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 08 16, à la page 4048, du numéro 33, relativement à « 1339-4176 QUÉBEC INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1973 09 20.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
262 1339-4176

À PLEINE VUE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 08 09, à la page 3967, du numéro 32, relativement à « À PLEINE VUE INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1984 05 18.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
262 2170-3962

ASSURANCE CLÉROUX INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 07 19, à la page 3550, du numéro 29, relativement à « ASSURANCES BOILY & CLÉROUX INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « LES ASSURANCES BOILY ET CLÉROUX INC ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
262 1247-2494

LES CONSTRUCTIONS DURANCEAU LTÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 08 16, à la page 4047, du numéro 33, relativement à « LES CONSTRUCTIONS DU-

RANCEAU LTÉE », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1986 07 14.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 2438-6716

HÔTEL LORD-BERRI INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 08 09, à la page 3965, du numéro 32, relativement à « HÔTEL LORD-BERRI INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1985 10 22.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 2329-1297

IMMEUBLES CHAMPLAIN MONTRÉAL-NORD INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 07 19, à la page 3550, du numéro 29, relativement à « APPARTEMENTS MÉTROPOLITAIN INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « APPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS INC ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 1231-5313

KASSY MODE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 08 09, à la page 3965, du numéro 32, relativement à « KASSY MODE INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1984 10 12.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 2311-0745

PLACEMENTS R.F. DESROCHERS LTÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 08 16, à la page 4046, du numéro 33, relativement à « AMEUBLEMENTS DESROCHERS LIMITÉE », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « AMEUBLEMENTS DESROCHERS LTÉE ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 1252-4609

SERGE MARTIN, PEINTRE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1986 08 09, à la page 3964, du numéro 32, relativement à « DÉCORATION PMS INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « DÉCORATIONS P.M.S. INC ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

262 1631-1839

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Aylmer Park Development Corp.

Prenez avis que Jacques Tessier, ès qualités de syndic à la faillite de feu Donat Lavallée, entend s'adresser à la Législature de la province de Québec pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé demandant la reprise d'existence de la compagnie Aylmer Park Development Corp.

Toute personne intéressée à s'opposer à l'adoption du présent projet de loi d'intérêt privé devra faire parvenir son objection dans les trente (30) jours suivant la parution de cet avis en s'adressant à la direction de la Législature de l'Assemblée nationale.

Hull, le 14 juillet 1986

Les procureurs,
GERVAIS & LOZEAU

LA CULTURE ça m'intéresse!

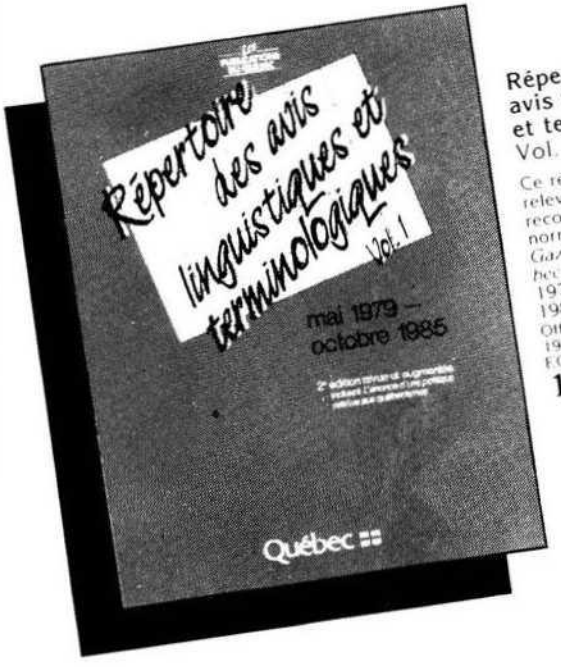

Répertoire des avis linguistiques et terminologiques
Vol. I

Ce répertoire constitue le relevé de tous les avis de recommandation et de normalisation parus à la *Gazette officielle du Québec* depuis le 26 mai 1979 jusqu'au 19 octobre 1985.

Office de la langue française
1986, 179 pages
F.OQ 22610 0
12,95 $

En vente :
dans nos librairies, chez nos concessionnaires.

Québec	643-3895	Chicoutimi	549-7135
	643-4296	Rimouski	723-8521
Sainte-Foy	651-4202	Sherbrooke	566-0344
Montréal	873-6101	Rouyn	764-9574
Hull	770-0111	Saint-Lambert	465-5597
		Trois-Rivières	378-1525

par commande postale
Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

et chez votre fournisseur habituel.

Québec

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

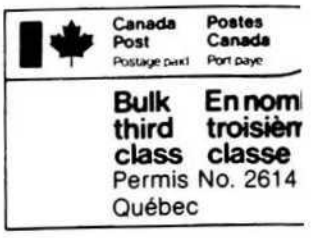

Éditeur officiel
Québec